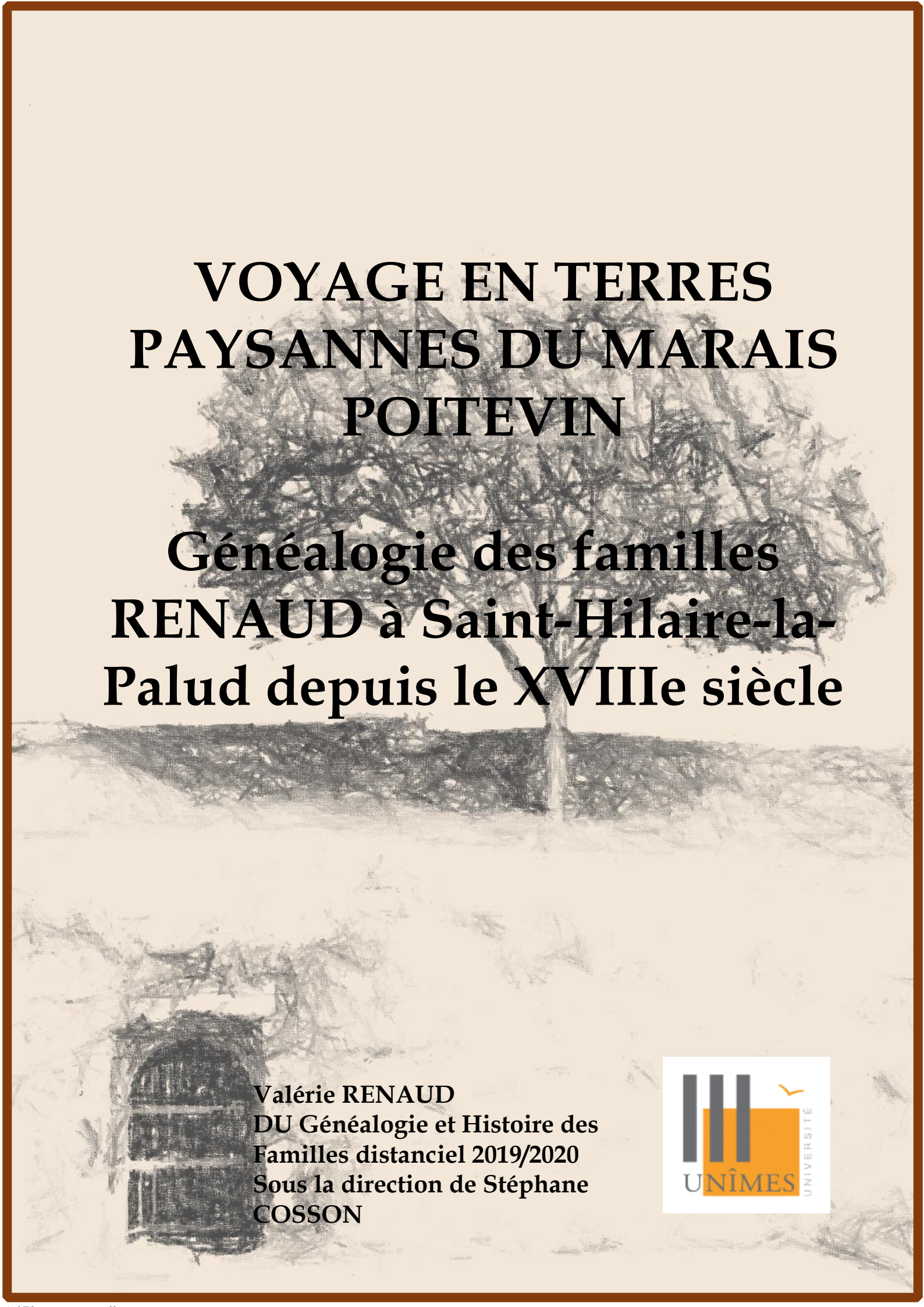
VOYAGE EN TERRES PAYSANNES DU MARAIS POITEVIN

Généalogie des familles RENAUD à Saint-Hilaire-la-Palud depuis le XVIIIe siècle



Valérie RENAUD
DU Généalogie et Histoire des Familles distanciel 2019/2020
Sous la direction de Stéphane COSSON

« Je, soussignée ***Valérie RENAUD***, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions, empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

« *Nulle route, nulle communication, nul vestige d'intelligence dans ces lieux sauvages ; l'homme obligé de suivre les sentiers de la bête farouche, s'il veut les parcourir ; contraint de veiller sans cesse pour éviter d'en devenir la proie ; effrayé de leurs rugissements, saisi du silence même de ces profondes solitudes, il rebrousse chemin et dit : la Nature brute est hideuse et mourante ; c'est Moi, Moi seul qui peux la rendre agréable et vivante : desséchons ces marais, animons ces eaux mortes en les faisant couler, formons-en des ruisseaux, des canaux ; employons cet élément actif et dévorant qu'on nous avait caché et que nous ne devons qu'à nous-mêmes ; mettons le feu à cette bourre superflue, à ces vieilles forêts déjà à demi consommées ; achevons de détruire avec le fer ce que le feu n'aura pu consumer : bientôt au lieu du jonc, du nénuphar, dont le crapaud composait son venin, nous verrons paraître la renoncule, le trèfle, les herbes douces et salutaires ; des troupeaux d'animaux bondissants fouleront cette terre jadis impraticable* »

Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière*, tome douzième, 1764, p. XI-XV

À mes parents, pour leur soutien sans failles et leurs encouragements.

Une pensée pour Michelle Guery*, bénévole de l'entraide généalogique en Deux-Sèvres, qui en 1999, m'a permis de démarrer cette belle aventure.*

Avant-propos

La photo de couverture est une prise de vue personnelle réalisée au cours d'un de mes voyages en Charente-Maritime à la citadelle de Brouage et retouchée pour les besoins du mémoire. Cette visite était-elle un signe ? Car la cité est posée sur des milliers d'hectares de marais entre Rochefort et l'île d'Oléron. La représentation de cet arbre et de cette entrée souterraine porte toute la symbolique que j'attache à la généalogie. J'imagine les racines de cet arbre accessibles uniquement par la porte. Une porte dont la clé est ce mémoire. Encore faut-il avoir la bonne clé… C'est la curiosité, la soif de savoir et de comprendre qui m'ont animée tout au long de cette quête. Quel a été le fait générateur ? Celui qui m'a poussée vers ce cheminement il y a 20 ans, ce travail de mémoire. J'ai pensé à mon histoire et celle de mon fils, à notre empreinte dans le temps. Les numérisations d'actes n'étaient pas de mise en 2000, j'ai eu recours à l'entraide pour aller au-delà de mes contemporains. Cependant, à défaut de détenir toutes les sources, je me suis contentée d'une simple collecte d'informations. La vie active m'a contrainte ensuite à laisser de côté toute cette masse d'informations en me disant que je reprendrais un jour…

Je décide aujourd'hui de déverrouiller l'espace où était confinée cette partie de moi en relevant le défi de reprendre le « chemin des écoliers ». La théorie est un passage obligé, mais la perspective du mémoire avec les recherches qui en découlent en est l'aboutissement. OK ! je fais des recherches, je construis mon arbre, mais il me manque des éléments essentiels. Comment écrire, mettre au présent, poser un cadre lorsque l'on ne détient que des dates et des noms de lieux ? Je découvre alors une région, des lieux, des existences que je ne soupçonnais pas grâce à de nombreuses lectures et des documents numérisés aux archives des Deux-Sèvres et de la Vienne.

De fil en aiguille… je donne vie à un environnement endormi, oublié certainement par ses contemporains. Une mémoire que les acteurs locaux tentent de mettre en scène dans le Marais poitevin d'aujourd'hui par la découverte des canaux et de leur histoire. Toutes mes informations généalogiques prennent alors leur vraie dimension, la grande majorité des éléments trouvent leur place. À défaut d'histoires et de partages familiaux, je chemine sur les empreintes écrites du temps, celles de mon nom : RENAUD, la marque de ma branche paternelle. Je découvre des gens attachés à leur lieu de vie, à la terre, car à de très rares exceptions, ils sont paysans.

Ils sont présents sur le territoire depuis le XVIIe siècle et ne s'éloignent guère du périmètre de Saint-Hilaire-la-Palud malgré la proximité de La Rochelle et de ses opportunités de travail, de ressources plus conséquentes. Cette « chaîne » est rompue au XXe siècle avec le départ de mon grand-père vers de nouveaux horizons, c'est de début de la mobilité dans la généalogie des RENAUD. Ils font néanmoins partie intégrante de l'histoire de ces marais, de leur évolution. La conjoncture de ce début d'année 2020 et les mesures sanitaires en place ont quelque que peu mis à mal mes projets de déplacement dans les Deux-Sèvres pour l'obtention de documents nécessaires à un état des lieux complet. Cependant, je dispose de l'essentiel pour vous inviter à partager cette première incursion dans le temps, sur les terres paysannes du Marais poitevin.

J'aurais pu ajouter au titre de ce mémoire un *Tome 1*, car il y aura un deuxième volet à l'histoire familiale des RENAUD.

I La formation du Marais poitevin au fil des siècles

1 Le Marais poitevin actuel

Bien que les consignes sont de se concentrer sur la période du XVIe au XXIe siècle, il me paraît utile d'évoquer l'histoire plus lointaine de ce lieu. En effet, la composition singulière du patrimoine transmis sur plusieurs générations a éveillé ma curiosité et je me suis mise en quête d'histoire, celle de la formation du territoire où vécurent des générations de *RENAUD*.

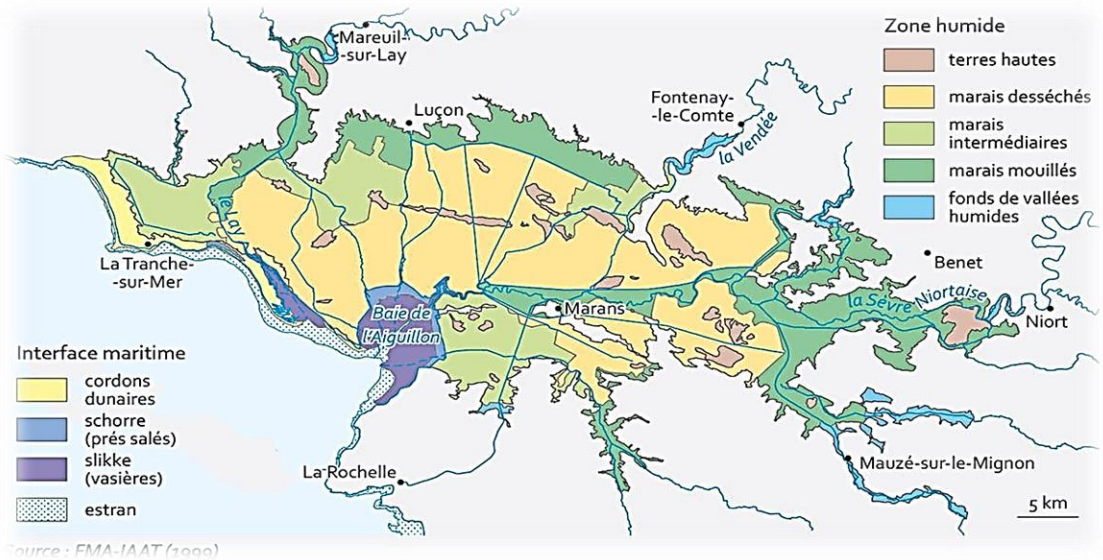
Le département des Deux-Sèvres actuel, situé au cœur de l'ancien Poitou, est bordé au nord par le Maine-et-Loire, à l'ouest par la Vendée, à l'est par la Vienne, au sud-est par la Charente et au sud-ouest par la Charente-Maritime. Le Marais poitevin est aujourd'hui une des quatre régions naturelles qui composent le département des Deux-Sèvres en son sud-ouest. Il se situe à l'ouest de Niort, c'est une région extra plate, formée de terres profondes, humides et parfois tourbeuses, consacrée aux cultures légumières (haricots), à l'élevage pour le lait et aux peupleraies.

Le Marais poitevin est constitué par différents territoires :

— les **marais mouillés** couvrent 30 000 hectares de zones inondables, sur une surface sillonnée de canaux. Ils doivent leur nom au fait qu'ils constituent les zones d'épandage des eaux des crues des rivières. La partie située entre Niort et Maillé, est surnommée *la Venise Verte*. La nature y est maîtresse et elle est encore très préservée.

— les **marais desséchés** sont en fait un ensemble de polders de culture et d'élevage, sans arbres. Ce sont les zones de marais aménagées par l'homme depuis le XIe siècle.

— le **marais maritime** est constitué par la baie de l'Aiguillon, ce qui reste du grand golfe marin : le *Golfe des Pictons*. On y trouve les prés salés, inondés aux grandes marées.



2 / Carte des entités paysagères du Marais poitevin, Yannis SUIRE, 2017

2 La conquête progressive de cet espace occupant l'ancien Golfe des Pictons

Autrefois, la mer ! Vaste anse marine parsemée d'îlots calcaires, le golfe était appelé également le *Lac des deux corbeaux*. Il s'est envasé progressivement par des dépôts d'alluvions et de sédiments déposés par les courants marins et les rivières qui s'écoulent des plaines et des collines des bassins versants.

L'ancien golfe marin laisse alors progressivement place à un immense marécage insalubre et inutilisable. Très tôt, les habitants des îlots calcaires, les *colliberts*[1], puis les moines des abbayes vont tenter d'exploiter les pourtours de ces marécages, d'endiguer les parties hautes pour les protéger des crues d'hiver, d'assécher pour cultiver.



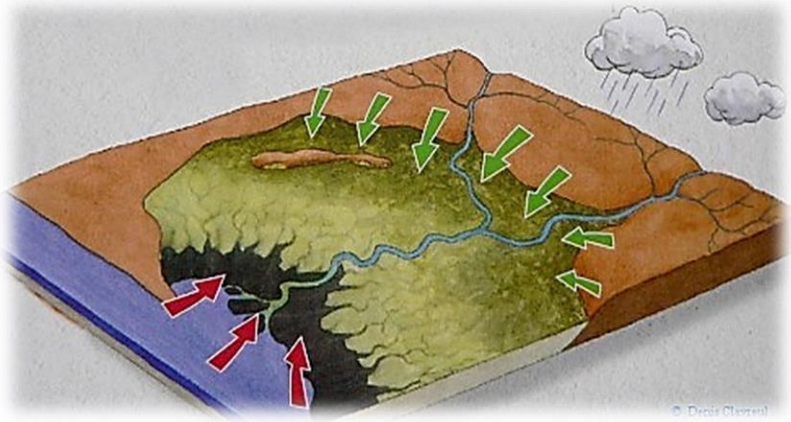
3 / Le Golfe des Pictons. Surimpression de la carte de l'Abbé Lacurie

Afin de répondre aux besoins croissants de la population plus nombreuse, il a été nécessaire de défricher les landes du bocage et d'assécher les marais, l'objectif étant de créer des terres agricoles propices à la culture du blé et d'assainir les marécages, sources de maladies. La première étape a été de se protéger des crues de l'hiver en creusant des canaux, favorisant ainsi l'écoulement de l'eau vers l'océan. Il a fallu ensuite se protéger de la mer et de son retour dans les terres pendant les grandes marées.

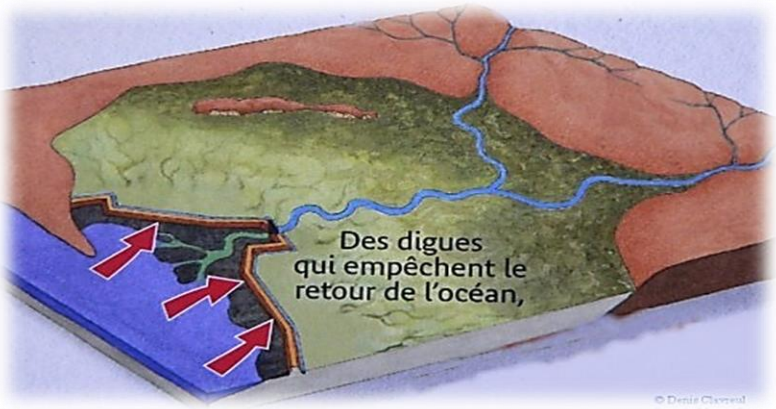
4 illustrations résument les étapes de ces grands travaux[2].

[1] « 1 Au moyen âge, "espèce" de serfs. 2 Actuellement, misérables habitants d'une partie de l'Aunis et du Poitou » *Dictionnaire de la langue française, Hachette, 1886.* https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58019485/f96

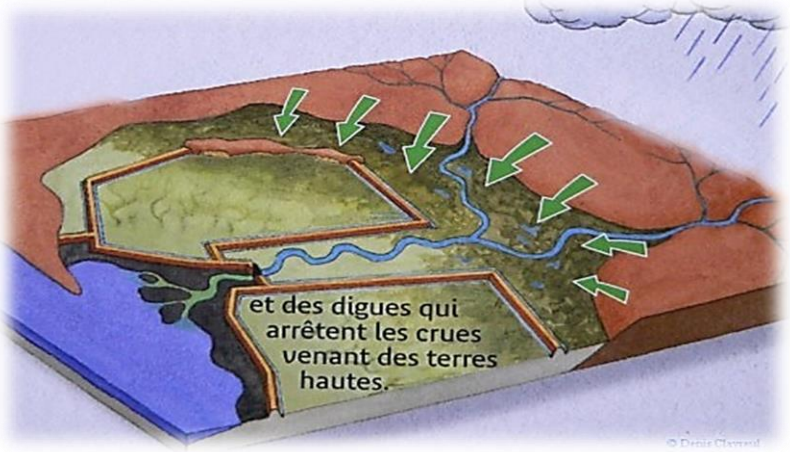
[2] Source internet de l'association vendéenne de géologie (AVG) http://avg85.over-blog.com/article-le-marais-poitevin-transforme-par-l-homme-107442730.html



4 /Figure 1 : le marais avant les travaux de dessèchement



5 / Figure 2 : les premières digues sur le littoral



6 / Figure 3 : les digues dans les hautes terres



7 / Figure 4 : la création des marais

2.1 L'œuvre des moines

Grâce à des concessions et des donations faites par de grands seigneurs féodaux aux abbayes, les premiers travaux d'aménagement des *marais desséchés* actuels peuvent être lancés.

Une première phase d'assèchement se situe au début du XIIe siècle, à l'initiative des moines bénédictins, puis cisterciens. Il ne reste que peu de fonds d'archives pour attester de ces premiers travaux, mais ils permettent néanmoins de mettre en évidence une première forme d'exploitation halieutique[3] des eaux et de mise en valeur des terres. La maîtrise de l'eau est déjà un enjeu social, une conquête pour laquelle sont associés des seigneurs et des ecclésiastiques, mettant à l'écart les communautés d'habitants et les entrepreneurs paysans qui avaient commencé les premiers travaux.

Malgré l'absence de documents, il subsiste néanmoins la concession, en 1200, par Guillaume de Mauzé, seigneur de Marans à la Grâce-Dieu[4] de quelques marais et de l'autorisation d'assécher ses terres en évacuant les eaux à travers son *dominium*[5] en laissant la liberté de faire déboucher leur canal soit dans la Sèvre[6], soit directement dans la mer.

Il convient de citer également deux actes, en 1217, par lesquels Pierre de Velluire, seigneur de Chaillé et Porteclie de Mauzé, seigneur de Marans, donnent licence aux abbayes de Saint-Michel-en-l'Herm[7], l'Absie[8], Saint-Maixent[9], Maillezais[10] et Nieul[11] d'ouvrir un canal sur leurs terres afin d'écouler les eaux des marais vers la mer, le « *canal des 5 abbés* ».

Cette coalition cistercienne va donner une impulsion économique au marais, obligeant les autres communautés à engager des travaux de drainage, tout en menant une politique de « médiation » entre la petite aristocratie laïque et la paysannerie. En cela, elle touche les petits paysans-pêcheurs qui sont expulsés et les premiers entrepreneurs (paysannerie aisée) sont mis à l'écart au profit de la petite aristocratie. Le partage du pouvoir sur les marais se fait alors entre les abbayes et les seigneurs jusqu'à ce que les maisons religieuses aient la mainmise totale sur la maîtrise de l'eau[12].

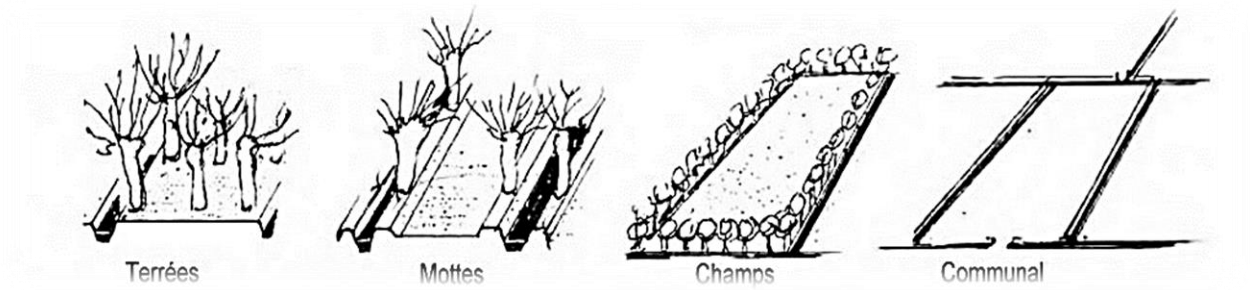
[3] Ensemble des disciplines ayant trait aux problèmes de la pêche
[4] Abbaye cistercienne de la Grâce Dieu, fondée par les moines de Clairvaux en 1135. Elle est située à Benon dans le département de la Charente-Maritime
[5] Propriété
[6] La Sèvre traverse 4 départements : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres et Vendée
[7] L'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, ancien monastère bénédictin, fut créée à la fin du VIIe siècle et déclarée abbaye royale par le concordat de Bologne en 1516 sous François 1er
[8] Notre-Dame de l'Absie est l'abbaye cistercienne la plus ancienne du Poitou. Elle fut érigée au rang d'abbaye en 1120
[9] L'abbaye de Saint-Maixent est créée au Ve siècle, sur les fondations d'un monastère
[10] L'abbaye Saint-Pierre de Maillezais est une ancienne église abbatiale du Xe siècle, qui fut convertie en cathédrale vers le XVe siècle
[11] L'abbaye Saint-Vincent de Nieul-sur-l'Autise est une ancienne abbaye romane fondée en 1069. Elle fut déclarée abbaye royale en 1141 par le roi Louis VII
[12] Jean-Luc SARRAZIN, article, *Maitrise de l'eau et société en Marais poitevin (vers 1150-1283),* Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, tome92, numéro 4, 1985

2.2 Le renouveau des dessiccateurs autour de 1600

La guerre de Cent Ans[13] ruine l'œuvre gigantesque engagée par les religieux. La mer reprend ses droits sur les anciens marais asséchés. Quelques travaux sont entrepris dès 1526 par François 1er[14], anéantis à leur tour par les guerres de religion[15]. Des digues sont rompues pour barrer, par l'inondation, le passage à l'adversaire. Tout est à reprendre !

Les Maraîchins, forts d'une réelle capacité d'adaptation acquise depuis des générations, reprennent le cours de leur vie. Ils se réapproprient les nombreuses voies d'eau pour remédier au manque de voies terrestres et permettre l'activité économique. Ils savent contourner les dangers des éléments naturels pour en tirer parti. Par leurs actions locales et individuelles, ils participent à la remise en état des anciens dessèchements en créant des *mottes*[16] et des *terrées*[17] pour y planter des arbres, mais aussi des *prises*[18] ou *terres nouvelles*.

Chaque famille possède au moins une *motte*, une parcelle de jardinage et de vergers, et une *terrée*, plantation de bois, pratique héritée des générations précédentes et qui constitue une véritable technique de dessèchement. Parallèlement à l'activité paysanne, de nouvelles familles enrichies mettent en valeur les marais de leur seigneurie.



8 / Structure des marais mouillés

Les assèchements reprennent sous l'impulsion de Henri IV[19]. Le pouvoir royal entrevoit cet espace comme porteur de nombreux atouts, entre tradition et modernité, pour la reconstruction du royaume de France, mais aussi comme un territoire militaire stratégique aux portes de La Rochelle. Les marais sont donc un terrain idéal pour les ambitions royales de Henri de Navarre, conscient du fort potentiel agricole et commercial de cet espace.

Le Marais poitevin attire alors des investisseurs privés récemment enrichis par les *offices*[20] et le négoce ainsi que des héritiers fortunés. En effet, les dessèchements correspondent aux

[13] Conflit opposant le royaume de France à celui d'Angleterre de 1337 à 1453.
[14] Règne de 1515 à 1547
[15] Succession de conflits civils, religieux et d'opérations militaires qui opposèrent catholiques et protestants (1520-1598)
[16] Parcelles plus larges que les terrées où étaient cultivés le lin, le chanvre et les productions maraichères (mogette entre autres)
[17] Terrains relevés par les paysans avec la terre des fossés qui les entourent. Plantés de frênes ou de saules, ils ont vocation d'exploitation du bois
[18] Périmètre desséché pris sur les marais mouillés
[19] Règne de 1589 à 1610
[20] Délégation de pouvoir de la part du détenteur de la souveraineté

centres d'intérêt de l'époque, comme les vertus de l'agriculture vantées par l'agronome Olivier de Serres et Sully, ministre de Henri IV.

Sans prendre le contrôle, le pouvoir royal donne une impulsion décisive aux dessèchements des marais en légiférant, indiquant ainsi aux dessiccateurs la marche à suivre, et en leur faisant bénéficier des protections nécessaires. Ainsi, le pouvoir royal ne se substitue pas à l'initiative privée.

Un premier texte, l'édit *du 8 avril 1599,* pose les bases juridiques des dessèchements. Les dessiccateurs investisseurs, alors dirigés par le hollandais et protestant Humphrey Bradley[21], bénéficient de nombreux avantages : pouvoir social, économique, juridique et technique sur l'espace et les hommes qui y vivent. Les propriétaires des marais sont fortement incités à céder leurs marais à Humphrey Bradley. Son savoir-faire est protégé pendant 15 ans. Ses associés hollandais peuvent être naturalisés français après 2 années.

Un autre texte, *la déclaration de janvier 1607*, renouvelle les avantages de l'édit de 1599 pour 20 ans en élargissant le cercle des bénéficiaires. Le texte permet aux nobles de pratiquer cette activité sans déroger à leur condition. Les dessiccateurs roturiers peuvent accéder à l'anoblissement par l'achat de marais dits « terres nobles » et ont également la possibilité de renoncer à ce statut pour se soustraire aux taxes féodales sur les terres nobles. La déclaration précise par ailleurs les nouveaux avantages financiers en matière fiscale avec l'exemption de la *taille*[22] pour 20 ans, de la *dîme*[23] pour 10 ans et l'exonération des droits de péage sur les canaux. L'empiétement sur les terres voisines est permis pour les besoins des chantiers. Enfin, l'implantation de colons est fiscalement encouragée et de nouvelles paroisses peuvent être établies.

« L'Association pour le dessèchement des marais et lacs de France » dirigée par Humphrey Bradley se heurte à la réticence des propriétaires à céder leurs marais et aux paysans très attachés à leur droit ancestral de *pacage*[24] dans les marais. Les obstacles naturels sont également un frein à la bonne marche des travaux. La réalisation des dessèchements est compromise en raison d'incidents graves, malgré la multiplication des compléments de texte apportés à *l'édit de 1599*, posant ainsi un cadre répressif.

Après la mort de Henri IV, Humphrey Bradley n'a plus les faveurs du nouveau roi Louis XIII[25], entouré par un très fort parti catholique. Ce n'est qu'avec la déclaration du 5 juillet 1613 de Marie de Médicis (régente depuis la mort de Henri IV en 1610) que les dessèchements peuvent reprendre avec des privilèges néanmoins limités pour les dessiccateurs, car jugés trop excessifs par le Parlement de Paris. Humphrey Bradley cède ses droits sur les marais en 1620, renonçant à l'entreprise, tout comme bon nombre de ses associés[26].

---

[21] Ingénieur spécialisé en hydraulique et entrepreneur. Protestant. Il est nommé *Maître des digues et canaux du royaume* par Henri IV, en 1599

[22] Impôt direct prélevé en contrepartie de la protection du seigneur puis du roi, estimé sur la valeur des biens

[23] Impôt à destination de l'Eglise, souvent en nature

[24] Droit de mener paître des bestiaux sur certains fonds ou vaine pâture

[25] Règne de 1610 à 1643

[26] Yannis SUIRE, *Le marais poitevin, une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 45-59

2.3 La main mise progressive des dessiccateurs français vers 1640

Les dessiccateurs hollandais se retirent progressivement au profit d'investisseurs français et locaux, regroupés en nouvelles sociétés locales dès 1640. Les premières initiatives de la seconde génération de dessiccateurs sont lancées dès la fin 1630, avant l'expiration des exemptions fiscales en 1633 et des privilèges des dessèchements en 1638.

Conscient de perdre le contrôle, le pouvoir royal, sur proposition du cardinal de Richelieu[27], rétablit le monopole dont jouissait Humphrey Bradley au profit d'un ingénieur géographe, Pierre Siette[28], par la déclaration royale du 4 mai 1641. Ce texte lui octroie un privilège de 20 ans pour dessécher 3 marais avec des exemptions de *taille* et de *dîme*. Il crée la première société de dessèchements du Marais poitevin : *la Société du petit Poitou,* en 1646.

Sur la plainte de concurrents envieux, son monopole est dénoncé par le parlement de Paris le 31 mai 1642, qui tout en enregistrant la déclaration de 1641, en restreint la portée en précisant que les propriétaires des marais peuvent les assécher sans passer par Siette. Le monopole est ensuite brisé par la déclaration royale du 20 juillet 1643 qui limite son privilège aux marais qu'il avait déjà asséchés et étend ces avantages à tout autre dessiccateur.

D'autres sociétés de dessèchements voient le jour dans les années 1650, dont les deux plus importantes et encore actives aujourd'hui : *la Société des marais desséchés de Vix, Maillezais, Maillé et Doix* et la *Société des marais desséchés de Taugon, La Ronde, Choupeau et Benon*.

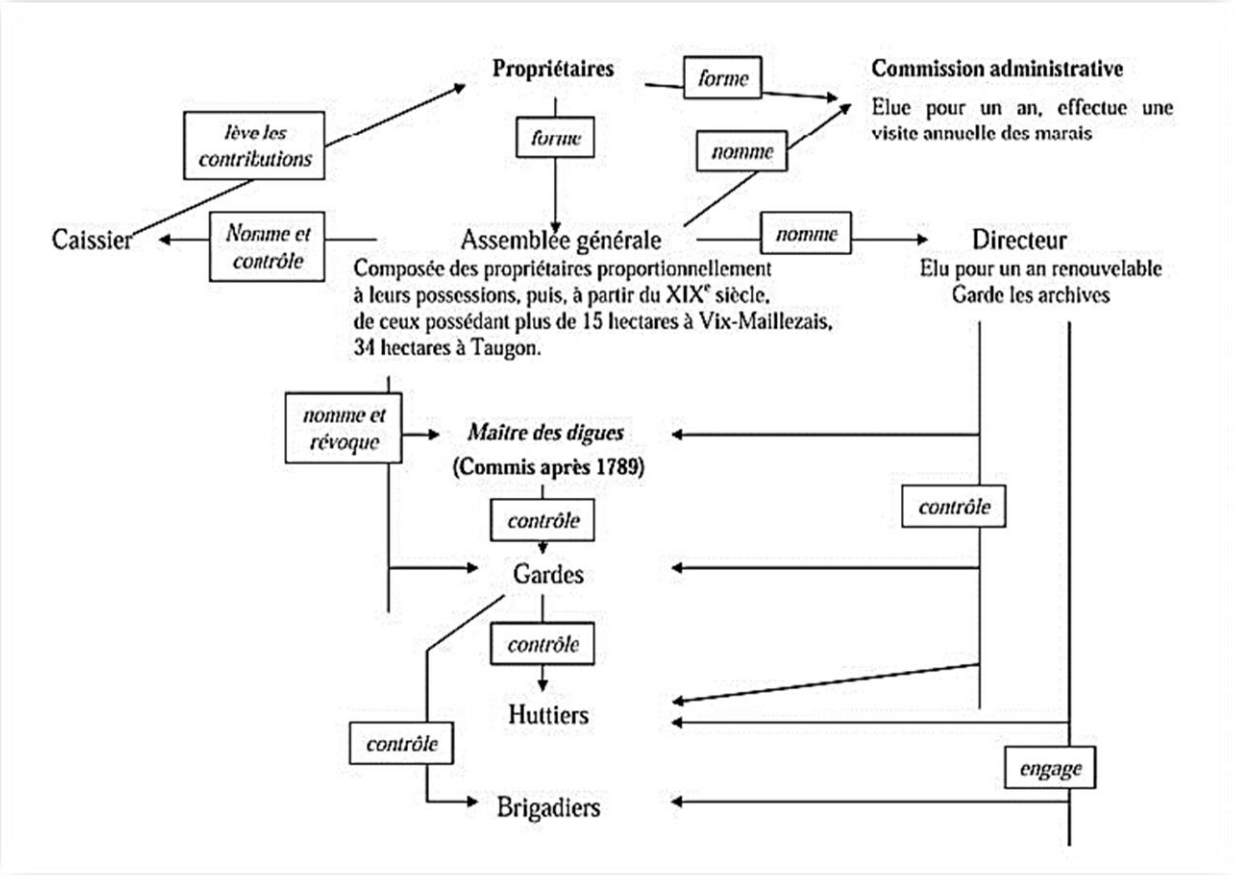
La libéralisation des dessèchements attise les convoitises d'un grand nombre de dessiccateurs, avides d'obtenir la propriété des marais convoités. Le premier accord ou *baillette* intervient très tôt après la limitation de monopole de Siette, le 13 novembre 1642.

La *baillette* décrit les droits et les devoirs du propriétaire d'origine et des dessiccateurs. Ces derniers s'engagent à dessécher dans un temps fixé tandis que les propriétaires se garantissent une partie du futur profit des dessèchements et demandent par ailleurs l'exemption des taxes dues aux sociétés pour l'entretien des dessèchements pour leur *réserve* de marais à dessécher.

Ces sociétés de dessiccateurs une fois stabilisées, s'attachent ensuite à créer des structures de gestion commune des dessèchements qui sont inscrites dans les statuts des sociétés du Marais poitevin.

[27] Ministre de Louis XIII

[28] Conseiller, ingénieur et géographe ordinaire de Louis XIII

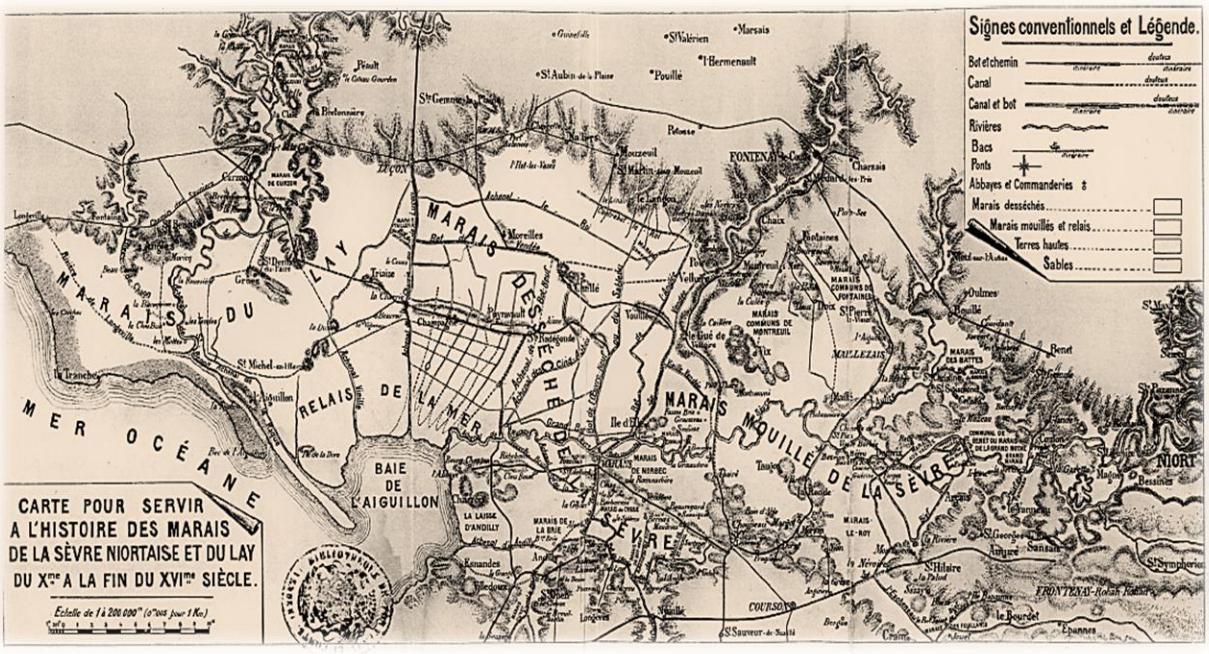


9 / Organigramme commun des sociétés de marais desséchés[29]

Il faut ensuite trouver des compromis avec les propriétaires des marais qui malgré la déclaration de 1607 permettant l'empiétement sur les marais voisins pour les besoins des chantiers, exigent des indemnités. Ils monnayent ainsi leur accord contre le droit d'écouler leurs eaux gratuitement ou à bas prix dans les canaux constitués. Ils obtiennent en lieu et place des contributions habituelles, le paiement d'une indemnité forfaitaire ou *abonnement*. Ils obtiennent également le doit de construire des ponts pour circuler sur leurs terres de part et d'autre des canaux. Le premier accord significatif précisant les modalités de l'*abonnement* est signé le 25 mars 1660. L'équilibre est trouvé : les sociétés dépendent de leurs voisins pour faire passer leurs canaux et les riverains dépendent des sociétés pour écouler leurs eaux. Les travaux peuvent ainsi démarrer officiellement, forts du cadre juridique des dessèchements mis en place. En échange d'importantes concessions, les sociétés obtiennent le contrôle des marais qu'elles convoitent tant, liées entre elles par des actes d'associations.

Malgré les obstacles naturels et les conflits d'intérêts qui atteignent l'équilibre des sociétés de dessèchements, le paysage du Marais poitevin tel que nous le connaissons en grande partie aujourd'hui est dessiné[30].

[29] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 79-84
[30] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 59-102



10 / Les marais de la Vallée de la Sèvre niortaise et Lay, Extrait de Étienne Clouzot, Paris, Niort, 1904

2.4 L'intrusion du pouvoir royal dans les rouages des sociétés de dessèchements dès 1650-1660

Le pouvoir royal revient sur les privilèges accordés par Henri IV, conscient du fort potentiel fiscal du Marais poitevin. Dès le 30 septembre 1654, un arrêt du conseil suspend les privilèges accordés à Siette en 1641 et ordonne que les *marais desséchés* soient portés aux rôles des tailles. En juillet 1656, dans un souci de clarification, un édit vient confirmer le privilège accordé en 1641 aux dessiccateurs en contrepartie d'une taxe par arpent. Malgré la révolte des dessiccateurs, le pouvoir royal confirme sa prise de contrôle sur les dessèchements en taxant tous les marais dès le 17 octobre 1658. Louis XIV a besoin de plus en plus d'argent pour financer les guerres. En 1697, de nouvelles taxes sont envisagées. Les sociétés de dessèchement perdent leur autorité et beaucoup d'argent. Les communautés d'habitants et les prêtres profitent du contexte pour réclamer le paiement de droits et une participation au paiement de la taille aux sociétés. La situation financière des sociétés devient dramatique, les membres rechignent à payer leurs contributions. Ils sont contraints d'emprunter pour régler leurs dettes… de faire appel à de nouveaux membres, porteurs d'argent frais[31].Les années 1700 mettent en avant des sociétés au bord de l'éclatement, de la faillite. Avec l'intervention et la prise de contrôle du pouvoir royal, les dessèchements reposent désormais sur un système d'exploitation qui implique à la fois la sphère publique et la sphère privée[32].

Cependant, si le Marais poitevin est fondé, les dessiccateurs ne parviennent pas à maîtriser les éléments naturels comme ils le souhaitent, les marais sont la proie de grandes crues, d'inondations, favorisant l'insalubrité. Les axes terrestres sont rares et souvent impraticables.[33]

[31] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 126-133
[32] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 147-151
[33] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 165-176

3 Le Marais poitevin du XVIIIe au XIXe siècle

3.1 Le renouveau du XVIIIe siècle

Le XVIIIe siècle voit naître une nouvelle alliance de l'État avec des investisseurs privés. Les motivations de cette période sont d'ordre économique, scientifique, mais aussi philanthropique. Les dessèchements attirent donc des investisseurs plus urbains : les rendements agricoles des marais desséchés s'avèrent plus forts qu'en plaine et la Sèvre niortaise reste un axe majeur pour les échanges. Le niveau et la qualité de vie des habitants des marais font aussi partie des motivations de ce *siècle des Lumières*. Ainsi, les physiocrates placent la propriété privée au cœur de l'activité économique pour favoriser l'enrichissement des grands propriétaires et les paysans par le dessèchement de leur marais. Ces idées recueillent l'assentiment du pouvoir royal, à la fin du règne de Louis XV[34], qui décide de minimiser la pression fiscale et d'adopter de nouvelles mesures d'encouragement. Des déclarations royales (1764-1766) accordent une exemption fiscale pendant 20 ans et limitent le montant de la *dîme*. En 1766, ces mesures s'étendent aux terres réputées incultes. L'emploi de main-d'œuvre étrangère (allemande) est de nouveau encouragé, comme autrefois avec les Hollandais. Les chemins d'accès font l'objet de restauration, d'autres sont créés. Les sociétés s'intéressent également aux *marais mouillés*, les grands oubliés de l'histoire des dessèchements du Marais poitevin. Pour certains, les *marais mouillés* constituent une réserve d'eau en été pour les marais desséchés alors que pour d'autres, ils représentent une menace pour l'équilibre fragile des travaux de dessèchement. Les travaux du canal traversant les *marais mouillés* font l'objet de longues études menées en 1752 et 1778, font polémiques pendant longtemps, les maintenant ainsi à l'état de projet… jusqu'au XIXe siècle. La position stratégique des sociétés est menacée tout au long du XVIIIe siècle, d'une part par le pouvoir royal et par l'arrivée de nouveaux investisseurs, avec le risque de voir se créer de nouvelles sociétés concurrentes, et d'autre part par les riverains qui n'hésitent pas à se former en associations pour contrer les projets ou les décisions de ces dernières. Le dessèchement des marais a encore de beaux jours devant lui[35].

3.2 Les apports de la Révolution

Même si le Marais poitevin est moins impacté par les évènements de la Révolution que d'autres régions, les grands propriétaires héritiers des dessiccateurs n'en fuient pas moins à l'étranger pour éviter les conséquences de la Révolution. Pour ceux qui n'émigrent pas, ils sont arrêtés, certains sont guillotinés, d'autres encore tentent de se fondre dans les nouvelles institutions. Les vieilles sociétés de dessèchement font face aux attaques des petits paysans des *marais mouillés* qui souhaitent endiguer leurs terres, au risque de restreindre le lit de la Sèvre niortaise. S'ensuivent une « guerre » des marais et une succession d'actes de vandalisme. Une société réunissant les propriétaires des *marais mouillés* se créée entre 1795 et 1800 pour faire face aux anciennes sociétés *des marais desséchés*. Ces dernières font face de nouveau à de graves difficultés financières, invoquent la désorganisation consécutive aux évènements révolutionnaires pour répondre aux accusations de manquement d'entretien dont elles font l'objet et mettent en avant l'état catastrophique des dessèchements.

[34] Règne de 1715 à 1774

[35] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 177-226

Le champ laissé libre par les grands propriétaires fait le bonheur des notables urbains et ruraux de la région qui peuvent enfin accéder au foncier des marais. Les domaines des propriétaires nobles, saisis, sont vendus comme biens nationaux. La vente de ces biens profite également à une élite rurale déjà enrichie avant la révolution : cabaniers, laboureurs, meuniers. Malgré les bouleversements de la Révolution, les rênes du pouvoir sont encore entre les mains des élites, celles de la bourgeoisie en l'occurrence. L'État reconnaît à ces propriétaires le droit d'association et confirme l'exemption fiscale de 1791, mais les place sous son contrôle. L'État a maintenant la mainmise sur les sociétés, elles ne sont que les bénéficiaires d'une concession de l'État… Il met également de l'ordre dans les sociétés et leur impose la paix. Et l'on reparle du dessèchement des *marais mouillés* d'Arçais, Mauzé et Saint-Hilaire-la-Palud… À défaut de progresser dans les aménagements des marais, cette période de la Révolution puis de l'Empire ouvre l'ère de la « 3e phase » de dessèchements[36].

3.3 Les beaux esprits du XIXe siècle

Le XIXe siècle est celui des *marais mouillés,* délaissés par les dessiccateurs précédents. Le siècle des Lumières a amorcé le renouveau d'intérêt pour ces territoires restés vierges. Les beaux esprits : scientifiques et intellectuels redécouvrent l'environnement maraîchin. C'est désormais l'État qui s'impose en tant que chef d'orchestre en encadrant notamment les nouvelles sociétés de dessèchement qui se créent entre 1820 et 1850. Le *Syndicat des marais mouillés de Maillezais, Maillé, Doix, Saint-Pierre-le-Vieux et Fontaines* voit le jour par ordonnance royale le 09 mars 1831 et compte près de 943 propriétaires. En 1833, une ordonnance royale favorise la mise en place de syndicats regroupant des propriétaires de moins de 5 hectares, la configuration géographique des *marais mouillés* ne permettant pas d'avoir de grandes surfaces d'exploitation. Ces nouvelles structures de gestion font des émules dans toute la France. Dans le même temps, l'État en profite pour renforcer son contrôle sur les anciennes sociétés des *marais desséchés* et les contraint à modifier leurs statuts au profit de la qualification d'*associations syndicales autorisées*. Elles sont ensuite déclarées : *établissements publics non administratifs* par un arrêt du 9 décembre 1899 par le Tribunal des conflits[37].

Les travaux sont mieux préparés, les ingénieurs des Ponts et chaussées travaillent sur des plans, des devis sont faits, les cahiers des charges sont établis. Les dessèchements profitent de la mécanisation du siècle de l'industrialisation. Il s'agit de revoir les dessèchements des siècles précédents, d'aménager les *marais mouillés*, de réguler le niveau de l'eau en période estivale et de faire naître le fameux canal de Niort à La Rochelle entre autres. L'ordonnance royale du 24 août 1833 déclare les travaux de dessèchement d'utilité publique. Les obstacles naturels et les grands évènements historiques de la Révolution de 1848 et la guerre de 1870 ont raison ou du moins contrecarrent la plupart des travaux entrepris. Les ingénieurs concentrent alors leurs efforts sur le développement des échanges par voie terrestre par le tracé d'un chemin de halage, la construction de ponts et passerelles entre les parcelles et l'arrivée du chemin de fer.[38]

---

[36] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 298-305, 309-314, 318-319 et 326-329

[37] Juridiction composée à parité, de membres du Conseil d'État et de la Cour de cassation. Il a pour mission de résoudre les conflits de compétence entre les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif et de prévenir un déni de justice dans le cas de contrariété de décisions définitives rendues, dans le même litige, par une juridiction de chacun des deux ordres

[38] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 341-350, 357-377

3.3.1 La colère gronde quant à la gestion du niveau de l'eau

Comme durant les siècles précédents, la gestion du niveau des eaux dans les *marais desséchés* reste une source de conflits d'intérêts qui mène à des émeutes. Les querelles entre les sociétés des *marais desséchés* et les riverains sont toujours d'actualité et d'autant plus virulentes en raison de l'éclatement des propriétés et de la multiplication des propriétaires. Les nouveaux syndicats des *marais mouillés* entrent en scène et réclament eux aussi leur part du gâteau. Les sociétés doivent maintenant concilier les intérêts des deux parties qui sont divergents de par la nature même de leur environnement et de leurs besoins en eau. C'est une véritable guerre qui oppose maintenant les *marais desséchés* et les *marais mouillés,* en effet, toutes les mesures préconisées pour alimenter en eau les *marais desséchés* pendant la saison estivale priveraient les *marais mouillés* de cette précieuse ressource pendant la même période. Le sujet restera très sensible, sans aucune alternative jusqu'à la veille de la Grande Guerre[39].

3.3.2 Un bilan mitigé à la fin du XIXe siècle

Cette dernière ère achève de transformer le paysage du Marais poitevin, en constituant des milieux de vie bien différents tant pour la faune, la flore que pour l'homme. Le grand chantier du XIXe siècle est celui de l'aménagement des *marais mouillés* que l'on connaît aujourd'hui.

Ils passent du statut de terres insalubres à celui d'espaces cultivables. Mais tous ces travaux ont un coût financier autant qu'humain. Les sociétés des marais connaissent tout au long des siècles précédents de graves crises financières, les amenant parfois au bord de l'éclatement, de la banqueroute. Les riverains quant à eux, sont les témoins passifs de la frénésie des dessiccateurs avides de conquêtes. Ils subissent l'expulsion, voient leurs maisons englouties dans les canaux nouvellement creusés. Ils sont alors obligés de procéder à la vente de quelques biens (bêtes, terres) pour se racheter une maison. Ils ont perdu la matière première qu'était le jonc pour la fabrication des toits des habitations…

Les crues sont de plus en plus dévastatrices, catastrophiques pour le quotidien des paysans : les blés pourrissent sur pied, ils récoltent le chanvre en bateaux dans les *marais mouillés*, les terres sont impraticables pour le passage des charrettes au moment des semences dans les *marais desséchés*.

Le problème de la sécheresse en été n'est pas résolu, les canaux sont à sec, interdisant ainsi toute navigation, ce qui prive les habitants des *marais mouillés* de leur unique moyen de déplacement. Malgré les efforts pour le développement des axes routiers, les chemins restent de mauvaise qualité. Le manque d'eau pénalise également l'activité des meuniers. Les moulins ne tournent plus ou insuffisamment pour produire, en témoigne l'état des moulins dressé en 1809[40] Annexe 1.

Pour terminer, le XIXe siècle marque le début de nouvelles conditions d'existence dans le marais et confirme la supériorité des forces de la nature sur l'action des hommes[41]. Mais qu'en est-il des conditions de vie des paysans ?

---

[39] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 378-383
[40] AD 79 6 M 464
[41] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 389-398

II L'existence paysanne dans le Marais poitevin

La vie dans le Marais poitevin est rude, la structure même du territoire ne permet pas à ses habitants de vivre aisément, au moins, ils ont su s'adapter à leur environnement et en tirer parti pour vivre dans une relative pauvreté, en autarcie. Les riverains des *marais desséchés* ont pu profiter des travaux des dessiccateurs au fur et à mesure des siècles et développer une économie plus valorisante, contrairement à ceux des *marais mouillés*, oubliés jusqu'au XIXe siècle en raison de la nature de leur lieu de vie : humide, indomptable…

Il existe 3 grandes catégories de Maraîchins : les marchands et les laboureurs qui vivent dans les bourgs, les fermiers dans les marais et les bûcherons, pêcheurs qui survivent dans les marais inondables[42].

1 Les communaux

Les marais communaux sont en place depuis des siècles, hérités des anciens droits d'usage accordés par les seigneurs laïques et ecclésiastiques. Ils constituent un complément aux faibles revenus des récoltes des paysans comme la pèche, la chasse. Ils y exercent leur *droit de pacage* moyennant des redevances et taxes. Le seigneur a la pleine propriété des terres, les paysans n'en ont que l'usage. Le seigneur possède également les fours, les moulins et des métairies. Il prélève par ailleurs des droits de péage sur les cours d'eau. L'arrivée des dessiccateurs va bouleverser cette organisation ancienne basée sur la mise en commun des parcelles et des moyens en tentant de s'emparer des communaux au titre de la propriété privée.

Si les riverains des *marais desséchés* bénéficient des bienfaits des dessèchements pour le développement de l'économie, leurs communaux s'organisent moins vite, et résistent difficilement aux assauts des sociétés, que ceux des habitants des *marais mouillés*. En effet, l'absence de travaux dans les marais inondables permet aux riverains de maintenir leurs droits d'usage très anciens, de les consolider et de les défendre. À la faveur de l'instabilité des premiers travaux de dessèchements, les riverains des *marais desséchés* défendent leurs droits d'usage ancestraux qu'ils revendiquent au titre de la propriété collective. Suite à ces troubles, les actes de concessions du XVIe siècle des seigneurs aux dessiccateurs ne mentionnent plus les redevances, mais dès le XVIIe siècle, les seigneurs reprennent le contrôle et rétablissent les taxes. Plus sereines, les communautés riveraines des *marais mouillés* s'organisent en s'appropriant des portions de marais au nom de l'ancienneté de leurs droits d'usage et s'opposent vigoureusement aux seigneurs. Ils réussissent ainsi à pérenniser la libre et totale jouissance de leurs communs, assurant une solide base à l'organisation de leurs communaux[43].

Plus tard, pendant les périodes de la Révolution et de l'Empire, les habitants des *marais mouillés* font front aux sociétés de dessèchement qui leur refusent le droit d'endiguer[44] leurs parcelles. La bataille juridique dure 8 ans et les sociétés de dessèchement sont déboutées de leurs demandes. Elles doivent maintenant composer avec des riverains solidaires, bien déterminés à conserver leurs droits sur leurs marais.

---

[42] Sources notariales de Marans, contrats de mariage : AD Charente maritime, 3 E 31/22, 3 E 3132, citées par Yannis SUIRE, *Le marais poitevin, une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*

[43] Abel BOUHIER, *Les communaux de la partie orientale du Marais poitevin,* Norois, n°49, Janvier-Mars 1966. pp. 5-58

[44] Contenir un cours d'eau par des digues

Les syndics de communautés d'habitants émergent afin d'assurer la bonne gestion des communaux. Les conseils municipaux prennent ensuite le relais après la Révolution. Les principales mesures sont la limitation du nombre de bénéficiaires et la mise en place de règles pour le *pacage* des troupeaux. Le communal est divisé en portions ou *tâches* qui sont attribuées par tirage au sort. Les habitants ont le droit de récolter certaines choses, mais aussi celui de couper l'herbe avant qu'elle soit broutée. Ils peuvent y exercer leur droit de ramassage des *bousettes*[45]. Cependant, les éléments naturels (sécheresse, inondations) sont des obstacles à ces pratiques collectives. Au XIXe siècle, la notion de communaux commence à s'effriter face à la détermination de certains membres des syndics, petits propriétaires, qui réclament une gestion individuelle et privative plutôt que collective, afin d'obtenir davantage de terres labourables. Les communes libèrent peu à peu les communaux au profit de la propriété individuelle. Le processus de suppression des communaux se prolonge jusqu'en 1970[4647].

2 Les ressources du marais pour la petite paysannerie et les artisans

De tout temps, le Maraîchin s'adapte à son environnement et sait contourner les obstacles afin de tirer le meilleur parti des marais. Avant les dessèchements, les paysans exploitent les marais pour l'élevage, principalement grâce aux communaux sur lesquels ils exercent leur droit de *pacage.* Les parcelles boisées permettent la coupe de bois qui sert de combustible et à la fabrication d'outils. Ils exploitent les *pêcheries* et utilisent les ressources des parcelles humides pour la récolte du roseau et de l'osier à destination des vignerons. Ils cultivent le chanvre et le lin abondamment, chassent et pêchent pour compléter leurs récoltes.



11 / Huttier chassant le canard sauvage

[45] Déjections bovines utilisées comme combustible

[46] Yannis SUIRE, *Gérer collectivement des espaces humides dans un contexte de dessèchements privés. Les marais communaux du Marais poitevin du XIVe au XIXe siècle*, extrait de : *Les espaces collectifs dans les campagnes : XIe-XXIe siècle*, pp 73-90

[47] Vincent BEAULIEU, *La loi du 28 juillet 1860 sur la mise en valeur des marais et terres Incultes appartenant aux communes dans le Marais poitevin : un échec prévisible ?* extrait de : *Les espaces collectifs dans les campagnes : XIe-XXIe siècle*, pp 247-259



12 / Cabane de pêcheurs en bord de Sèvres

Les premiers travaux du XVIIe siècle modifient les conditions d'existence et de travail. Les premières sociétés de dessèchement créent ainsi des emplois propres à la gestion des nouveaux marais. Dans l'organigramme des sociétés (cf. p16) apparaissent les *gardes* pour le contrôle des marais et *les huttiers* pour la surveillance qui bénéficient d'une *hutte* pour y loger leur famille en contrepartie de services. Sur les *marais desséchés* sont créées des *cabanes,* grandes exploitations agricoles gérées par les *cabaniers*, leurs familles et des employés, avec des laiteries, des celliers, des logements pour les domestiques, des dépendances pour les animaux, des écuries, granges et vergers… La *cabane* fait l'objet d'un bail d'une durée de 5 à 7 ans entre une Société et un fermier qui sous-afferme des parcelles ou *carrés*. Cette structure nécessite force main d'œuvre, des *journaliers* en l'occurrence, employés aux travaux des champs de juin à septembre, au curage des fossés à l'automne et à l'entretien des bâtiments en hiver.



13 / Hutte sur la Sèvre niortaise, La Ronde, gravure de Octave de Rochebrune



14 /Cabane du marais mouillé, longée par le chemin de halage en bordure du canal

Pour les paysans maraîchins, ces emplois sont un complément de revenus à leurs propres exploitations. Ce n'est qu'à compter du XVIIIe siècle que les *cabanes* sont pourvues de logements, les *cabaniers* préférant vivre dans les bourgs au XVIIe siècle. Outre ces emplois, les Sociétés proposent aussi des postes de *brigadiers* (cf. organigramme p16), chargés de l'entretien des canaux et des digues moyennant un salaire fixe. Un gisement d'argile est par ailleurs exploité pour alimenter les faïenceries, employant salariés et apprentis.

La petite propriété paysanne est bien développée avant la Révolution malgré la prédominance des grands propriétaires. Seuls les *pêcheurs* et les *huttiers* possèdent et exploitent les parcelles dans les *marais mouillés* en complément des communaux. Les *laboureurs* possèdent des parcelles en terres hautes (Plaine et Bocage, héritages des prétravaux) et en terres basses (marais, mottes, vignes, terrées). Les *cabaniers* qui exploitent les terres des grands propriétaires possèdent eux aussi leurs petites parcelles. Les *journaliers*, quant à eux, sont quand même propriétaires de quelques champs ou vignes.

La terre est fertile pour les récoltes, propice à la pâture des troupeaux, à l'élevage des bovins, ovins, et chevaux destinés aux travaux agricoles. Le Marais poitevin produit donc le fourrage en grande quantité par la coupe de l'herbe avant l'entrée des troupeaux.



15 / Les barges de foin après la coupe de l'herbe

Les vergers, les légumes et les vignes sont présents sur les terres des marais. Les grandes richesses des marais sont le lin et le chanvre, le bois (exploité en *terrées*) et le roseau (récolté dans les *molins*) tiennent une belle place dans les ressources des marais ainsi que l'osier (exploité sur des parcelles dites *osilières*). Outre la consommation locale, les produits sont transformés et vendus. Ainsi se développe l'artisanat des marais : les menuisiers, ébénistes et sabotiers utilisent le bois, les vanniers fabriquent des paniers pour la pèche avec l'osier, le lin et le chanvre sont utilisés par les tisserands, les tailleurs de pierre travaillent les bancs de calcaire des terres hautes, le *lasseur* fabrique essentiellement des filets de pêche et le charpentier en bateau est un acteur important avec la conception des barques nécessaires à la navigation sur les canaux. Enfin, les travaux de dessèchement permettent de développer davantage les échanges commerciaux par l'amélioration des voies navigables profitant aux produits locaux, aux foires et marchés des marais.

3 Les promesses des dessèchements pour de meilleures conditions d'existence ?

Au-delà des considérations strictement économiques et financières, l'objectif des travaux de dessèchement est d'améliorer les conditions de vie, d'éradiquer le problème de l'insalubrité et d'assainir les marais. À la fin du XIXe siècle, le bilan est très mitigé. La croissance démographique attendue n'est pas au rendez-vous et la 3e ère de dessèchements bouleverse l'ordre naturel de l'écosystème des *marais mouillés*. Il a fallu dans un premier temps, expulser certains riverains, faire disparaître des habitats comme les *huttes* pour creuser de nouveaux canaux et permettre un meilleur écoulement de l'eau. Les marais subissent alors les conséquences de ce bouleversement.



16 / Inondation à Arçais en 1908

Certes, les canaux permettent de cultiver les marais, mais ils sont maintenant à la merci de sécheresses et d'inondations sans précèdent. Les crues sont catastrophiques : 1816, 1818, 1823… Les blés pourrissent sur les parcelles, le chanvre est récolté en bateau, les *carrés* sont impraticables pour les charrettes… Sécheresses et crues se succèdent tout au long du XIXe siècle, laissant la population aux prises avec ces éléments, touchée dans leurs habitats et leur vie quotidienne. Pire, l'insalubrité et les épidémies subsistent, affectant les habitants des marais, quelles que soient les saisons. Ce n'est qu'au début du XXe siècle que le paludisme commence à reculer, grâce à l'avancée de la médecine et aux canaux creusés qui jouent leur rôle de « purificateur » de l'eau en empêchant la stagnation.

Néanmoins, et malgré les aléas climatiques, les conditions de vie générale s'améliorent, le commerce se développe et les Maraîchins intègrent peu à peu ces modifications dans leurs habitudes de vie. L'agriculture bénéficie d'un nouvel essor au XIXe siècle grâce notamment à l'amélioration des techniques agricoles, grâce aux nouveaux espaces disponibles des *marais mouillés*. L'élevage bovin, ovin et équin n'est pas en reste : des parcelles autrefois cultivées sont réservées à la prairie. La *mojette* (haricot blanc) retrouve son aura et permet de faire travailler un grand nombre de Maraîchins. L'artisanat se développe quant à lui pour certaines branches d'activité seulement, permettant l'emploi de nombreux riverains des marais : des scieries, des briqueteries, tuileries, la vannerie, les charpentiers en bateau, des ateliers textiles, la meunerie sont des activités florissantes.

Toutes ces évolutions ont un impact sur l'habitat, grâce à l'enrichissement que permet le XIXe siècle, les maisons deviennent plus confortables, plus cossues. Dans les *marais mouillés,* la maison en bois se transforme en une maison en pierre.

Tout en intégrant les évolutions des dessèchements, les habitants des marais n'en conservent pas moins leur indépendance en perpétuant des pratiques ancestrales auxquelles ils sont très attachés, comme la pèche, malgré les réglementations et les interdictions...

4 L'évolution du foncier synonyme de prospérité pour la petite paysannerie ?

Après les bouleversements de la Révolution et le retour timide de certains grands propriétaires partis en émigration, les sociétés de dessèchement ont du mal à mobiliser l'attention de ces propriétaires qui délaissent peu à peu leurs marais. Elles sont contraintes de vendre aux enchères ces lots (éclatés en de multiples petites parcelles pour accroître le bénéfice des anciens propriétaires) qui n'intéressent plus que les petits exploitants maraîchins, soucieux de transmettre un patrimoine à chacun de leurs enfants. Ainsi, dans les marais mouillés nouvellement aménagés, ce sont les *pêcheurs* et les *huttiers* qui y vivent qui se portent acquéreurs d'une foule de petites parcelles. Les petits lots des *marais desséchés* sont en revanche accessibles uniquement aux cultivateurs et *cabaniers* vivant dans les bourgs. De leur côté, les grands propriétaires ont du mal à recruter des fermiers pour leurs *cabanes* en raison d'un coût d'exploitation trop élevé, ces derniers préférant s'associer à d'autres fermiers pour limiter ces coûts et attendre que les propriétaires, lassés, décident de vendre les parcelles des *cabanes*. De leur côté, les communaux font face eux aussi à la réticence des petits paysans qui revendiquent une propriété individuelle pure et simple plutôt qu'une attribution de *tâches* à vie, sans possibilité de les transmettre. Les communes se séparent progressivement de leurs communaux en les vendant aux enchères ou plus rarement en les donnant à la population.

III Les marques de l'Histoire sur le Poitou

1 Le protestantisme

1.1 La Réforme de l'Église

La Réforme trouve ses origines dès le XVIe siècle. Face aux aspirations spirituelles des chrétiens, angoissés par le salut de leur âme, les réformateurs cherchent à dénoncer les abus du clergé du début du XVIe siècle. En effet, le pouvoir royal renforce son contrôle sur « son » Église, en permettant aux évêques, devenus des hommes du roi, de cumuler les évêchés et de devenir puissants. Le rigorisme naissant, le simple fait de comptabiliser des actes ne convient plus aux nouveaux clercs. La Réforme s'attache également à comprendre les textes sacrés, afin de les traduire et les mettre à la portée de tous. L'essor de l'imprimerie favorise la vulgarisation de ces textes. Martin Luther présente ses propositions en 1517 dans ses *95 Thèses,* mettant l'accent sur l'Évangile, seule référence du vrai chrétien. Il remet en question la valeur des sacrements, attaque le culte des reliques et le commerce des indulgences[48]. Ses idées sont condamnées par la Sorbonne dès 1521, 41 formules sont déclarées hérétiques par le pape Léon X qui l'excommunie. L'Église réaffirme ensuite les grandes lignes de la doctrine catholique, obligeant les fidèles à choisir leur camp, tandis que les idées luthériennes trouvent de plus en plus d'adeptes.



17 / Martin Luther

Le parlement en profite pour reprendre les persécutions. Un climat de tolérance s'instaure néanmoins à la cour dans les années 1530 sous l'influence de Marguerite, sœur de François 1er. Elle favorise les interventions en faveur des idées nouvelles.

C'est ainsi qu'un jeune théologien, Jean Calvin, rédige un discours pour la rentrée de l'Université en 1533 qui fait scandale. Un autre scandale en 1534 met le feu aux poudres, entraînant le parlement à prononcer de nouvelles condamnations, validées par François 1er resté fidèle à Rome. Jean Calvin fuit à Bâle. Il renonce à ses bénéfices ecclésiastiques en 1534 pour se consacrer à la défense des réformés. Il compose alors des textes depuis Genève, pour organiser l'église et définir la foi nouvelle : visibilité et discipline, et prône lui aussi la traduction de la Bible dans la langue nationale. En France, c'est Lefèvre d'Etaples[49] qui s'occupe de la traduction en français. L'influence de Jean Calvin se fait ressentir en France à partir de 1541 (mouvement évangéliste). Un lourd dispositif de répression contre l'hérésie voit le jour dès 1540, touchant le bas clergé ainsi que la population des villes. Des centaines d'églises sont dressées, organisées autour d'un



18/Jean Calvin

[48] Face à la peur des chrétiens (péchés, Jugement dernier), l'Eglise propose à ces derniers des actes de bonté, de charité et de piété, de bonnes œuvres afin d'obtenir des diminutions de châtiment dans l'au-delà

[49] Théologien et humaniste français né vers 1450 et mort en 1536

consistoire[50], entre 1555 et 1562 et au-delà. Le protestantisme se développe dans une partie du royaume appelée *croissant réformé*[51], touchant le sud de la France, du Poitou au Dauphiné en passant par l'Aunis, la Saintonge et le Languedoc. En 1563, un colloque réunit des représentants de l'Église catholique et des théologiens protestants de Genève afin de trouver un compromis entre les doctrines, celle-ci sera un échec, notamment pour la question de l'Eucharistie. Henri II poursuit et intensifie l'action répressive initiée par son père François 1er durant son règne. À sa mort en 1559, l'unité religieuse n'est pas rétablie, commence alors le temps des guerres de Religion.

Des villes tombent entre les mains des protestants : Orléans, Tours, Blois, Le Mans, Angers, Poitiers, Bouges, Valence, Lyon et Rouen qui deviennent des places fortes du protestantisme. L'Édit de Nantes en 1598 marque une pause dans la répression qui reprend ensuite sous le règne de Louis XIII, puis Louis XIV avec la révocation de l'édit en 1685. Malgré les cycles de répression, les protestants s'organisent pour la reconstruction de leur Église pendant la période de clandestinité dite du *Désert*[52] jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier d'un état civil en 1787. Ils retrouvent leurs libertés de conscience en 1789, puis leurs libertés de culte en 1791 pour être enfin reconnus en tant que minorité protestante à partir de 1802[53].

1.2 Le protestantisme dans le Poitou-Charentes

C'est en 1534 que Jean Calvin se rend à Poitiers et rencontre professeurs et « écoliers » de l'Université auprès de qui il trouve une large audience. Le calvinisme se répand essentiellement dans le milieu universitaire de Poitiers et à La Rochelle. C'est ensuite grâce aux voyageurs, colporteurs qui permettent la diffusion des Bibles traduites, que les artisans et commerçants sont conquis et se rallient à ce nouveau courant religieux. Malgré les guerres de Religion et la soumission de La Rochelle en 1628, la flamme du courant protestant de l'Ouest est entretenue par les seigneurs cultivés et leur entourage, les voyageurs, les élites et les commerçants. La présence protestante reste très forte malgré les persécutions, les communautés se rassemblant en assemblées du *Désert*. Les « récompenses » financières promises par Louis XIV à ceux qui abjurent ne parviennent pas à enrayer l'hérésie, il décide alors d'envoyer directement les soldats, les Dragons, chez les familles protestantes qui se voient dans l'obligation de les loger, les nourrir et les distraire… jusqu'à la signature de leur conversion obtenue par la ruine matérielle et les pires brutalités. C'est à Poitiers que le système des Dragonnades est imaginé,



19 / Une assemblée secrète dans le Poitou

[50] Organe administratif

[51] De Genève à la Rochelle, contourne le Massif central par le sud

[52] Privés de liberté de culte, c'est loin des villes, cachés dans les endroits isolés, déserts (dans les forêts, les garrigues, les grottes ou les ravins…), que les protestants de France (en Cévennes, mais aussi en Haut-Languedoc, en Poitou, Dauphiné, Vivarais…) sont obligés de vivre clandestinement leur foi

[53] Lucien LEVY, *La France moderne*, 1498-1798, Editions PUF, pp 123-133, 146-149, 161-185, 193,219-222, 230-238

préalablement employé à Saint-Maixent en 1585, puis en 1666 à Exoudun[54]. La première Dragonnade est organisée en 1681 en Poitou. Jusqu'en 1685, année de la révocation de l'édit de Nantes, les dragonnades ont permis la conversion de 400 000 protestants[55]. Elles se poursuivent jusqu'en 1759. De nombreux habitants de l'Aunis, de l'Angoumois, de Saintonge ou du Poitou optent pour l'exil. En Poitou, près de 18 000 personnes prennent le chemin du Refuge[56]. Ils choisissent souvent la voie maritime, rejoignent La Rochelle d'où ils tentent d'embarquer sur les vaisseaux à destination principalement de la Hollande, de l'Angleterre, ou encore de l'Amérique, en dépit des efforts faits par le grand prévôt de La Rochelle pour les intercepter avant leur embarquement. La liberté de culte étant restaurée en 1806, les communautés protestantes se maintiennent là où elles étaient.

Les protestants sont alors estimés à 30 000 pour le Poitou, répartis essentiellement dans les Deux-Sèvres. Progressivement au cours du XIXe siècle, le culte se déplace vers les milieux plus urbains grâce aux élites instruites par la lecture de la Bible, participant ainsi au développement actif de la vie du Poitou : coopératives laitières, meuneries… Les communautés protestantes sont également à l'origine de la création des grands groupes mutualistes de Niort.

1.2.1 Dans le Marais poitevin

Le Marais poitevin est un enjeu stratégique militaire important pendant les guerres de Religion. Il représente tour à tour une arme et un piège. Les marais sont situés dans le triangle de La Rochelle, Fontenay-le-Comte et Niort. Marans, avec son port, est une place que se disputent successivement catholiques et protestants, car aux portes de la très convoitée cité de La Rochelle. Tantôt les marais sont inondés pour repousser les attaques, tantôt les ressources sont utilisées afin de faciliter le passage des armées. Les *marais mouillés* servent alors de refuge à grand nombre de protestants persécutés.

Par ailleurs, les premiers travaux de dessèchements du XVIIe siècle sont menés par un hollandais protestant : Humphrey Bradley, qui fera intervenir un grand nombre d'investisseurs hollandais. Il tombera en disgrâce à la mort de Henri IV, sous l'influence catholique de Marie de Médicis.

1.3 Témoignage d'une Dragonnade à Mauzé-sur–le-Mignon

Jean Migault est un protestant du Poitou. Il est instituteur à Moulay[57] de 1663 à 1680, marié et père de 11 enfants. Il est *lecteur* dans son Église, comme son père de son vivant. Il obtient une *charge* de notaire en 1670 de la part du Seigneur de Mougon, jusqu'en 1681, date à laquelle les protestants sont exclus des emplois civils. Jean Migault et sa famille rejoignent alors Mougon en 1681 pour s'y installer. Quelques mois après leur installation, ils subissent la première Dragonnade.

---

[54] André BENOIST, *Vie paysanne et protestantisme en Moyen Poitou du XVIe siècle à la Révolution*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, tome 92, numéro 2, 1985 p 15

[55] *Les protestants français au XVIIe siècle*, http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/794/les-protestants-francais_doc.pdf

[56] C'est le mouvement d'émigration des huguenots hors de France, et leur accueil par divers pays protestants d'Europe (Angleterre, Allemagne, Suisse, Provinces-Unies) et au-delà (Amérique et Afrique du Sud)

[57] Hameau de la commune de Fressines (Deux-Sèvres)

« *En général, la troupe n'abandonnait jamais une paroisse, tant qu'il restait à une famille protestante quelque meuble, quelque effet, la moindre chose dont on pût faire de l'argent ; on exigeait quinze francs pour les officiers supérieurs… : cette monstrueuse exaction cessait telle d'être payée ponctuellement, on était dans l'usage invariable de vendre le mobilier et les bestiaux, et même, quand on avait disposé de ces objets, jusqu'aux hardes malheureux hôtes.* »

C'est le 22 août 1681, qu'il se voit présenter un *billet de logement* par un quartier maître de la troupe… il avait pris soin au préalable de mettre ses enfants à l'abri.



20 / Jean Migault, instituteur protestant

« *Là, cet homme, mêlant la plus barbare ironie à la plus révoltante férocité, représenta qu'il fallait, dans son état, la tenir le plus chaudement possible. On la jeta donc dans un coin de la cheminée pendant qu'on y allumait le feu le plus ardent. Les soldats se firent même un jeu d'alimenter cette espèce de bûcher avec quelques-uns de nos meubles, et, dans le vain espoir de vaincre la constance de leur victime, ils se mirent à outrager le saint nom de Dieu, dans des termes que je n'ose répéter, la menaçant même de la brûler, si elle n'abjurait pas de suite le protestantisme.* »

Ils quittent Mougon à la fin du mois d'octobre, en étant totalement démunis du peu d'affaires qui leur restaient après une perquisition des soldats. À défaut d'y trouver ses habitants, la troupe décide de détruire tous les meubles et de rendre la maison inhabitable. Après deux mois d'errance, la famille s'installe à Mauzé. Sa femme meurt le 28 février 1683, après avoir mis au monde leur 14e enfant… En mars 1683, il perd ce qui reste son seul moyen d'existence : l'enseignement.

En effet, une nouvelle déclaration royale interdit aux instituteurs protestants de recevoir « des pensionnaires » dans leur maison. Il se range à cette obligation et place ses élèves dans des familles tout en continuant leur éducation.

« *Mais, quelques mois après, on me suscita une autre difficulté. L'instituteur catholique, apostat qui, plusieurs années auparavant avait renoncé à la religion protestante, me fit citer par le ministère du procureur fiscal, devant le juge de Mauzé, comme éludant, suivant son expression, les dispositions de la déclaration du roi, en permettant à mes élèves de chanter des psaumes, et leur donnant des leçons de musique, tandis que je devais me renfermer dans l'enseignement de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique… Tandis que M. Barbolin (c'était le nom de mon adversaire), s'occupait des recherches nécessaires pour la rédaction de son factum, notre consistoire, qui prenait le plus vif intérêt à cette affaire, dressa une remontrance qu'il fit remettre en même temps au procureur fiscal, au juge et à ma partie adverse, leur signifiant que son intention était de faire cause commune avec moi, et requérant que l'affaire fût évoquée au Conseil d'État, attendu que le juge de Mauzé n'était pas compétent, quand il y avait protestation, pour prononcer sur des questions de cette nature. Cette démarche mit fin tout à coup à ce procès et le curé de Mauzé, qui faisait agir Barbolin, se vit frustré, pour cette fois du moins, du plaisir auquel il s'attendait tous les jours d'être témoin de l'entière destruction de notre culte.* »

Puis la cavalerie refait son apparition le 23 septembre 1685 à Mauzé, avec la ferme intention de terminer la tâche inachevée de 1681. Il est traqué pendant des mois, se réfugie avec ses



21/ Le Dragon « missionnaire »

enfants chez M. et Mme d'Olbreuse[58], qui dès la fin de janvier 1686, sont contraints de se séparer de leurs protégés. L'édit de Nantes est révoqué et il est désormais interdit aux protestants d'avoir à leur service un individu non catholique romain. Jean Migault décide alors de se rendre à La Rochelle afin de pouvoir embarquer sur un bâtiment et partir. Il est emprisonné, puis conduit dans un couvent à sa sortie de prison pour y signer son abjuration. De retour à Mauzé, il s'emploie à organiser le départ de chacun de ses enfants hors de France. Après avoir tenté de fuir la France en janvier 1688, il peut enfin embarquer sur un navire en avril de la même année pour la Hollande, loin des persécutions de la France.

« *Cet heureux jour, ce jour de salut pour nous, fut le 19 avril 1688, le mardi de Pâques… Notre traversée fut longue et orageuse. Nous eûmes plusieurs de nos vergues et de nos voiles emportées, et, pendant deux jours, les passagers furent dans des alarmes qui ne paraissaient que trop bien fondées. Mais enfin la Providence permit que nous arrivassions à la Brille, en Hollande, après 19 jours de navigation, c'est à dire le 8 mai.* »[59] [60]

1.4 L'abjuration de la famille TRISTAND à Coulon en 1681

Le protestantisme est un « phénomène » anecdotique dans la généalogie des RENAUD. Deux familles sont concernées par le protestantisme. Je m'intéresse ici au mariage de Catherine RENAUD (◦1676 †1716), la sœur de Louis RENAUD (notre 5e génération ascendante), avec Jacques TRISTAND le 18 mai 1699 à Arçais[61]. Le registre BMS de Coulon pour les années 1674 à 1694[62] mentionne de très nombreuses abjurations, dont la famille TRISTAND pour laquelle je ne trouve pas d'actes sur les registres catholiques.

Ainsi, les parents de Jacques : Isaac TRISTAND et Louise MORIN mariés le 02 juillet 1673 à Niort[63] abjurent-ils en 1681 à Coulon.

La plupart des abjurations de cette période ont été enregistrées en 1681, 1682. La première Dragonnade de Mauzé en 1681 a provoqué des conversions en masse…

---

[58] Mme d'Olbreuse est une protestante poitevine. Elle est aussi appelée « La grand-mère de l'Europe », elle est à l'origine de liens très privilégiés entre la France, l'Allemagne et la Hollande. Le couple ne cesse d'œuvrer pour l'accueil, le soutien moral et financier des réfugiés huguenots et pour la construction de temples calvinistes

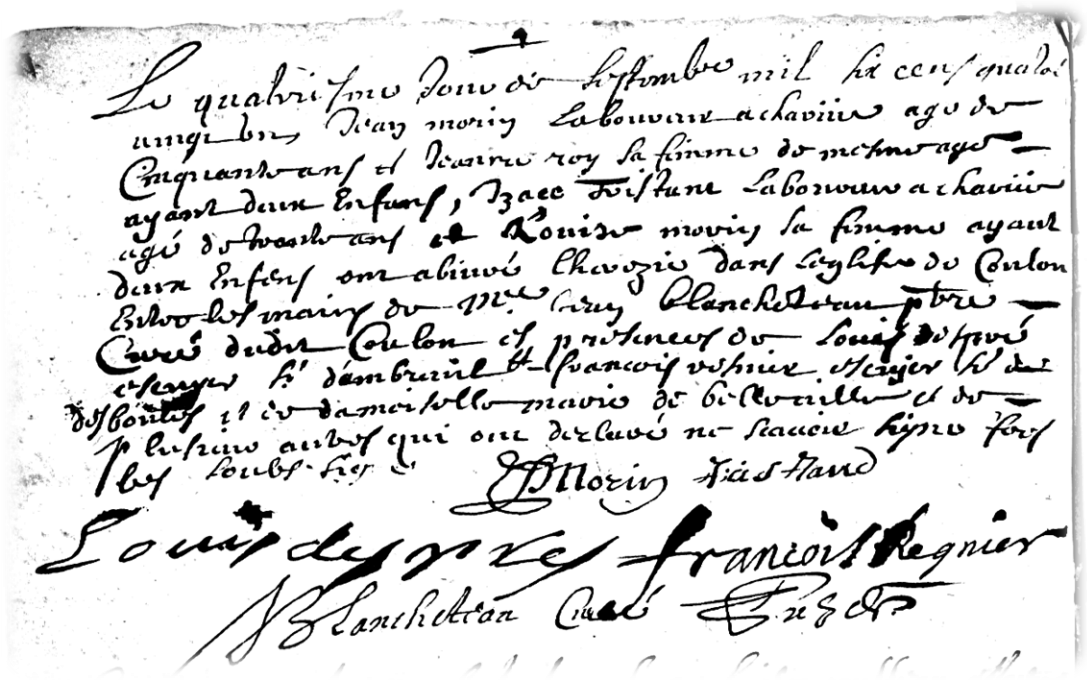
[59] Jean MIGAULT, *Journal de Jean Migault, maitre d'école (1681-1688),* ou *Malheurs d'une famille protestante du Poitou, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes,* 1825. Il existe une édition parue en 1910, introduite et annotée par N. Weiss et H. Couzot

[60] *Monographie scolaire de Mauzé-sur-le-Mignon*, 1902, AD 79 4 BIB 96-2

[61] AD 79 BMS E DEPOT 81/2 E 10-1

[62] AD 79 BMS 12 NUM 20/2

[63] AD 79 BMS Protestants Niort 2 I 42



22/ *Acte d'abjuration TRISTAND*[64]

Transcription de l'acte d'abjuration du 04 septembre 1681

1 Le quatriesme jour de septembre mil six cens quatre
2 Vingt un, Jean Morin, laboureur à charrues âgé de
3 Cinquante ans et Jeanne Roy, sa femme, du même âge
4 Ayant deux enfants, Isaac Tristand, laboureur à charrues
5 Agé de trante ans et Louise Morin, sa femme, ayant
6 Deux enfants, ont abjuré chacun dans l'église de Coulon
7 Entre les mains de Mr Jean Blancheteau, prêtre
8 Curé dudit Coulon, en présence de Louis Dupres,
9 escuyer, s(ieu)r d'Ambreuil (?), François Regnier, escuyer, s(ieu)r
10 De Houluy et de damoiselle Marie de Beleveille et de
11 Plusieurs autres qui ont déclare ne savoir signer pour
12 Luy soubsig(ner).

2 La Révolution française

2.1 Généralités poitevines

Les troubles de la Révolution française ne se font pas ressentir avec la même intensité dans les marais. Malgré les difficultés accumulées par les sociétés de dessèchement et une succession d'aléas climatiques[65] aux graves conséquences, les Maraîchins ne s'engouffrent pas dans la brèche de la violence des soulèvements. Il y a bien sûr des heurts, mais dans l'ensemble, les marais résistent mieux que certaines autres régions aux crises frumentaires. Les Maraîchins sont par ailleurs attachés aux seigneurs nobles qui les font travailler, et qui ont cédé leurs

[64] AD 79 BMS Abjurations 12 NUM 20/2

[65] De 1785 à 1789, se succèdent des sécheresses, de fortes pluies, de grand froid qui détruisent les récoltes et provoquent des maladies

marais aux dessiccateurs. Ce sont les notables locaux qui saisissent l'opportunité révolutionnaire pour se faire les porte-parole des tensions sociales accumulées dans les *marais desséchés*. Ainsi, ils sont à l'initiative des cahiers de doléances pour exprimer les contraintes imposées par les dynasties de grands propriétaires et la pression fiscale. Ils revendiquent une amélioration des chemins de terre, des conditions de navigation sur les canaux. Dans les *marais mouillés* où les travaux n'ont pas encore commencé, ce sont les paysans qui expriment leur colère dans les cahiers de doléances face à des seigneurs qui conservent une forte emprise : l'extrême pauvreté des paysans contre l'ascension effrontée des notables ruraux. La vindicte populaire cible les navires chargés de grains au port de Marans, les moulins sont assaillis pour le pain et l'argent, les péages sur les canaux sont détruits…

Le Marais poitevin est par ailleurs un asile pour un grand nombre de réfugiés politiques ou économiques pendant la Révolution. Ainsi, ce sont des Vendéens insurgés qui affluent en 1795, des Rochelais qui fuient les pénuries alimentaires. Cependant, si les Maraîchins cachent des insurgés vendéens, ils n'en sont pas pour autant acquis à la cause vendéenne et accueillent en leur temps les habitants de Frontenay qui fuient les attaques des Vendéens. Enfin, les marais servent de refuge aux prêtres réfractaires[66] qui officient clandestinement, puis aux déserteurs de l'armée révolutionnaire.

Pour finir, la fuite des propriétaires nobles qui préfèrent l'exil aux procès et condamnations modifie la structure foncière des marais qui deviennent « biens nationaux » (cf. p18, 3.2 *Les apports de la Révolution*).[67]

2.2 Contexte économique et sanitaire dans le Marais poitevin

L'agriculture céréalière, peu présente dans les marais, suffit cependant à nourrir sa population dans un contexte normal. Il n'y a pas de prairie, donc peu de bêtes et peu de fumier. La seule production importante des marais est celle des foins, mais là encore, de mauvaise qualité en raison de l'environnement maraîchin (c'est une herbe haute et large, une espèce de roseau). Le Marais poitevin n'échappe pas à la crise agricole grave qui touche la France en 1789, en raison des évènements climatiques de 1788 et 1789. Une succession de fortes précipitations en automne puis au printemps empêchent les *emblavures*[68], des hivers glaciaux gèlent les eaux des canaux, entraînant la destruction des récoltes. 1788-1789 est une période de disette et de famine : les récoltes de l'année précédente sont mauvaises, les moulins s'arrêtent, la navigation fluviale est suspendue… les réserves de grains s'épuisent. 1788 est une année particulièrement catastrophique pour Saint-Hilaire-la-Palud et les communes avoisinantes, des épidémies déciment les troupeaux ainsi que les hommes.

Les catastrophes de 1788-1789 font suite à d'autres évènements tout aussi dramatiques : après l'hiver rigoureux de 1784 surviennent les étés caniculaires de 1785 et 1786. L'eau manque pour les hommes et les bêtes, les récoltes sont insuffisantes[69].

---

[66] Ecclésiastiques hostiles à la Constitution civile du clergé, lors de la Révolution française

[67] Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 297-308

[68] Semences

[69] Léonce CATHELINEAU, *Cahiers de Doléances des sénéchaussées de Niort et de Saint Maixent*, 1912, Collection de de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, Publication du Ministère de l'instruction publique

2.3 Les cahiers de doléances de Saint-Hilaire-la-Palud (marais mouillés)

C'est dans ce contexte de grande instabilité et d'extrême pauvreté que se déroulent les États généraux de 1789, période pendant laquelle les paysans expriment leur colère face aux grands seigneurs dans les Cahiers de Doléances[70].

Transcription des Cahiers de Doléances de Saint-Hilaire-la-Palud

Dep. : Deux-Sèvres Arr. : Niort Cant. : Mauzé
Gen. : Poitiers Elec. : Niort Dioc. : Saintes
Moy. Just. Ressortissant au château de Niort
Princip. Cult : blé.
Seigneur en 1750 : le chapitre de Saint-Hilaire-de-Poitiers
Popul. En 1790 : 1248 habitants
Foire : le 3 de chaque mois
Date : 1er mars 1789
Pésident : M. Arnault, syndic
Popul. 398 feux.
Députés : Pierre Bouclaud, François Chaussefrous, François Picard et François Bernard.
Comparants : 30[71].

Aujourd'huy, premier mars mille sept cent quatre vingt
Neuf, en vertu des ordonnance et lettres patante de Sa Majeste,
Nous, habitants de la paroisse de Saint Hilaire la Pallu, sy après
Nommés, estant reunys à l'asamblée tenue par le sieur Arnault,
Saindic de cette paroisse, au devant la prainsipalle
Porte d'entree de l'eglise d'y celui, à laquelle asamblée
Ont comparu Jean Sabiron, Pierre Pouget, Jacques
Ballanger, Jean Davit, Pierre Bernard, Jean Daniau
Jean Guibert, François Pellet, Louis Richaudault, Antoine
Rousseau, Pierre Pellet, Jean Rousseau, Pierre Richard
Pierre Rousseau, René Cardinaut, Francois Mounnier
Jean Panier, Pierre Pouget, Francois Audouin, le Sieur
Pellu et autres, tous habitants de cette ditte paroisse, avons
Procure a Sa Majeste du presant cahier de doleances,
Plainte et remontrances ainsy qu'il suit dans les poins
Ou nous somme devoir rendre tutelle et contribution,
Soutient de la couronne et tranquilité du monarque sous
Lequel nous avons le bonheur d'estre gouvernés, auquel
Nous nous soumettons toujours et offrons nos corps et nos
biens et croyons devoir observer a sa justice.
Premièrement que cette paroisse payent dix mille
Deux cents quatre vingt onze livre un sou trois deniers d'impausi(tion)
Scavoir celle de trois mille sept cent cinquante livres en principal
(Et) de la taille, plus celle de trois mille huit sous, quarante cinq livres

[70] *Cahier de Doléances de Saint-Hilaire-la-Palud*, 1789, AD 79 1C 690-55
[71] Léonce CATHELINEAU, *Cahiers de Doléances des sénéchaussées de Niort et de Saint Maixent,* 1912, Collection de de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, Publication du Ministère de l'instruction publique

Quinze sous de capitati(on), plus celle de mille huit cent
Quinze livres deux sous onze deniers de dixième et celle de
Huit cent quarante huit livres trois sous quatre deniers.
Pour l'entretien des routes, revenant ensemble a celle
Cy des(sus) de dix mille deux cent quatre vingt un deniers
Un sou trois denier, qui ne se payent jamais qu'a forsent
De fray et après avoir fait vandre le mobilier de la
Majeure partie des dits habitants par leur peu de
Moyens et non par mauvaise vollonte.
2e que laditte paroisse est considerablemant peuplee
Et peu frecantee des étrange par sa mauvaise situati(on),
Les chemins pour y arriver estant presque toujours
Impraticables, ce qui interdit toute sorte de comme(rce)
Estant a deux lieues de distance des grandes routes.
3e que cette paroisse est sittuee sur le bor(d) de tres
Mauvais marais qui ne produisent que des rouches et
Tres peu de mauvais fourage, estant presque toujours
Inonde, au point que pour faire subsister les animaux,
Necessaire(s) pour la culleture des terres, il faut avoir recour(s)
Au fourage des paroisse(s) voisine(s), ce qui nous prive de
Faire les elleve necessaire, le betail y perissant frecamant,
L'unique ressource qu'aufrait sidevant lesdit(s) marais
Etait le bois qui a été detruit par les inondations.
4e qu'il n'y a que tres peus de terre a ble partie des quelles
Ne peuvent pour le plus souvant etre emblavee estant
Presque toujours inondee et surtout dans le temps de
L'emblavaison, le surplus desquelles terres et qui ne sont
Pas sujette a inondation sont extrememant arides,
Les bles y pourissant presque tous les ans lorsqu'ils
Montent a l'epi, au point que les semances ont paine
A doubler et sont presque toutte sujette, outre la
Disme, au sixte, ce qui met les cultivateurs dans le cas
D'ajetter des grains pour leurs nourritures et celle
De leurs familles, cella presque tous les ans.
5e qu'il n'ya que tres peu de vigne qui demandent baucoup
De culture et ne rapporte(nt) que du vain de mauvaize callite
Qui ne peut se transporter presque nulle part, rapport tant
Au mauvais chemain qu'aux droits d'enlevemant qu'il
Faut payer
6e que le meilleur et le plus considerable revenu de cette
Ditte paroisse est possede par messieurs les Chanoines
De Poitters qui ont, outre la disme, le terrage sur presque
Toutte les terres a ble et a vain dycelle, le fermier desquels
Ne payent pour toutte impausition que cent soixante dix
Sept livres treize sous de principal de la taille, tandis que
Plusieurs metayer(s) cultivateurs de cette paroisse dont
Leurs fermes n'exedent pas trois cent livres, payent
Depuis soixante livres jusqu'à cent livres de tailles et
Plus.
7e que les terres de cette paroisse sont tellemant mauvaise

Que personne n'auzent plus prendre d'exploitations De meterie au point que Mr le curé d'ycelle se trouve Dans le cas de faire valloir par luy meme celle qui Depant de son benefice et comme la faveur de son Caractaire il se trouve dispance de la taille qui Estait sur ycelle, laquelle a été reversee sur les Habitant, ce qui les chargent d'autant. 8e enfain, nous observons encore que nous sommes quant À presant, comme sans eglize, celle de cette paroisse ayant Eté interditte par son mauvais etat depuis deux ans, Et qui ne peut estre sitot retablie faute de moyens de la Paroisse. Toutte cest raizon et la liberte que veut bien nous Permetre Sa Majeste de luy metre notre situation et nos Forces sous les yeux, nous portent a demander a sa bonte et Infinie qu'il luy plaize, nous donner un seul impaut Pour le tout, que cet impaut soit pris sur la producti(on) des terres, en nature, parce que alors, le pauvre qui n'a que le fruit de cest travaux pour subsister, ne se trouverra plus fatigue et acable sous le pois d'une impauziti(on) en argent toujours mal repartie et de la quelle l'opulant se trouve presque toujours exant, ce qui n'aurait plus lieu par ce moyen, et rendrait le comerse libre puisque cela leverait toute les entraves et dificultes qui le gainent. Fait clos et arrete le presant procest verbal par nous, habitant susdits et soussigne, les jours, lieux et ans susdits, donnant par cest presants pouvoirs aux deputes de cette paroisse de charger ceux qui seront elus au bailliage pour estre depute aux Etats Generaux, de faire valloir notre presante plainte et de consantir a tout ce que les Etats Generaux jugeront indispansablemant necessaire, toute depanses et abus prealablement retranche, ce qui est uniquement notre vollonte.

Annexe 2

2.4 La « révolution administrative » des Deux-Sèvres

En 1789, l'Assemblée constituante décide la création des départements pour mettre fin à l'enchevêtrement des anciennes circonscriptions administratives. Dans un premier temps, l'ancienne province de Poitou est divisée en deux départements, le *Haut-Poitou* avec pour chef-lieu Poitiers et le *Bas-Poitou* avec pour chef-lieu Fontenay-le-Comte. Mais les députés niortais sont hostiles à cette solution et demandent la création d'un troisième département, à partir des limites du diocèse de Maillezais-La Rochelle. La proposition est acceptée par un décret de l'Assemblée constituante en date du 15 janvier 1790 et le « Département intermédiaire du Poitou » est créé.

Le « Département intermédiaire du Poitou » devient le 4 mars 1790 le département des Deux-Sèvres et est composé de six districts : Melle, Niort, Saint-Maixent, Parthenay, Thouars et Châtillon.

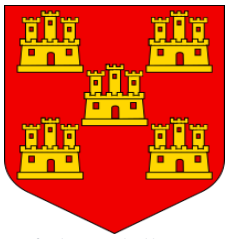
À titre provisoire, le chef-lieu doit être établi alternativement à Niort, Saint-Maixent et Parthenay. L'administration départementale s'installe dans un premier temps à Niort, ville la plus importante, mais excentrée, qui n'entretient que peu de relations avec les habitants de la Gâtine ou du Bocage. La situation géographique de Parthenay, au centre du département, plaide alors en sa faveur pour la désignation du chef-lieu définitif et l'assemblée départementale la désigne comme telle lors de son vote du 9 août 1790.

Cette décision devait être ratifiée par un décret de l'Assemblée nationale, ce qu'empêchèrent les députés niortais, multipliant les mémoires et plaidoyers contre la désignation de Parthenay, *« qui n'est qu'un bourg véritable, et ne peut offrir au milieu des bourbiers dont elle est entourée ni commodités ni avantages pour cet établissement »*. Le 16 septembre 1790, l'Assemblée nationale désigne par décret la ville de Niort comme Chef-lieu du département des Deux-Sèvres.

IV L'héraldique du Poitou-Charentes

1 Les armes attribuées par la Commission des Sceaux et Armoiries de l'État

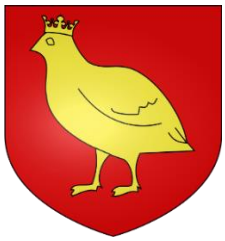
La commission des Sceaux et Armoiries de l'État a attribué diverses armes pour la composition du drapeau de la région Poitou-Charentes en 1943, dont le blason de l'ancienne province du Poitou.



De gueules à cinq châteaux d'or donjonnés de trois pièces en sautoir

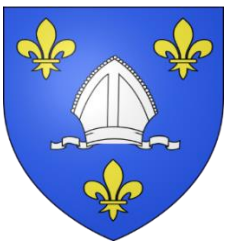
23/ Blason de l'ancienne province du Poitou

Il fut proposé également diverses associations des armes de l'Aunis, Saintonge, Angoumois et Poitou présentées ci-après.



De gueules à la perdrix couronnée d'or

24 / Blason de l'Aunis



D'azur à une mitre d'argent, accompagnée de trois fleurs de lys d'or 2 et 1

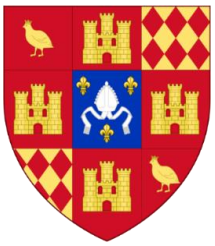
25 / Blason de Saintonge



Losangé d'or et de gueules

26 / Blason de l'Angoumois

Une des propositions pour l'association d'armes :



Parti de trois et coupé de deux ; aux 1er et 9e : de gueules à une perdrix couronnée d'or (Aunis) ; au 2d, 4e, 6e et 8e : de gueules à un château d'or ; au 3e et 7e : losangé d'or et de gueules (Angoumois) et au 5e d'azur à une mitre d'argent accompagnée de trois fleurs de lys d'or (Saintonge)

27 / Blason du Poitou-Charentes par association d'armes

2 Les armoiries du Poitou-Charentes

Les propositions de la Commission des Sceaux et Armoiries de l'État n'ont pas retenu l'avis favorable de la population, jugées non représentatives, et un nouveau blason est retenu. Les armoiries actuelles du Poitou-Charentes reprennent les antiques armes du Poitou lorsque ces dernières représentaient les Provinces-Unies de Poitou, d'Aunis, de Saintonge et d'Angoumois, soit l'ensemble de l'ancienne région Poitou-Charentes augmentée de la Vendée. Au centre figurent les armes du Poitou-Charentes. Autour de l'écu, on retrouve les noms de chaque province et pays formant le Poitou-Charentes.



D'argent au lion de gueules à la bordure de sable besantée d'or. Couronne comtale, supports deux lions gardants

28 / Les armoiries du Poitou-Charentes

3 Les armes du Poitou

Les premières armes de fief du Poitou datent de 1160. Ce sont les armes au lion, qui symbolisent le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Elles furent portées par les comtes de Poitou, issus de la maison de Poitou, jusqu'à Richard de Cornouailles. Elles sont à l'origine des premières bannières du Poitou attestées comme telles. Après l'extinction des comtes de Poitou, *les Poitevins* se rangeaient toujours derrière les bannières au lion rouge, levées par les maréchaux de Poitou. L'usage de ces armoiries et de ces éléments devient incontournable au regard de leurs origines typiquement poitevines et charentaises.

Construction des armes poitevine : le Bas-Poitou, terre granitique, est figuré par la bande noire, le Haut-Poitou, terre calcaire, par la bande blanche. Le lion représente le Poitou et les Charentes. Ainsi se retrouvent ensemble, l'histoire, les hommes et les sols du « Poitou-Charentes–Vendée » d'aujourd'hui.



29 / Les armes du Poitou

D'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur, à la bordure de sable besantée d'or

4 Les armoiries de la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine

Le 1er janvier 2016, un nouveau découpage administratif crée une nouvelle région qui englobe le Poitou-Charentes entre autres. Les armoiries de la Nouvelle-Aquitaine regroupent celles de l'Aquitaine *: de gueules au léopard d'or,* du Limousin *: d'hermine à la bordure de gueules,* et du Poitou-Charentes.



30 / Blason de la Nouvelle-Aquitaine

D'argent aux trois pals ondés d'azur à dextre et au lion de gueules à senestre

V Qui sont les habitants des marais mouillés du XIXe siècle ?

1 L'éclairage anthropologique du XIXe siècle

Les anthropologues du XIXe siècle reviennent sur le portrait dressé au fil des siècles par des historiens des premiers habitants des marais mouillés : les *colliberts*. Leurs origines remonteraient aux Gaulois qui se seraient fixés sur des endroits accessibles dans les marais. Ils auraient subi les nouvelles lois imposées par César puis les invasions barbares. Ces habitants se voient refoulés, se réfugient dans des lieux déserts quand les terres fertiles sont prises par les barbares. Les *colliberts* font partie de ces « *races maudites* », je cite, au même titre que les *cacoux* ou *caqueux* de Bretagne, les *cahets* des marais, lagunes et landes de la Guienne et de la Gascogne, les *caffes* des deux Navarres, les *cagots* ou *capots* des montagnes du Béarn…

Les anthropologues mettent ainsi en évidence leur très grande résistance à la misère, à la haine pour contrecarrer les descriptions historiques les qualifiant de « crétins » et « d'idiots », mais sans écarter les caractéristiques anthropologiques particulières reconnues à ces « *races maudites* ».

Au fil du temps, les *colliberts* sont appelés *huttiers,* puis sont remplacés progressivement par les *cabaniers,* puis les *nioleurs*[72] (cf. p 22, 2 : *Les ressources du marais pour la petite paysannerie et les artisans).*

J.M Dufour, historien, évoque une population exiguë, presque sauvage, vivant dans les bateaux[73]. Leur condition est à mi-chemin entre celle de l'homme libre et celle du serf, mais sous la protection d'un puissant seigneur. Ils sont « donnés » aux établissements religieux à partir du XIe siècle. Ils sont reconnus pour leur habileté à la chasse et à la pêche et sont progressivement affranchis. Ils vivent alors dans des *huttes* éloignées de toute habitation et sont représentés comme irascibles, méchants, cruels, incrédules, indociles et étrangers à tout sentiment humain. J.M Dufour qualifie ces habitations de primitives, car composées de roseaux liés entre eux et recouvertes de jonc, où l'on pénètre parfois par un simple trou et sans ameublement.

Les anthropologues rappellent alors qu'ils sont méprisés, vus avec dégoût, repoussés par la population voisine et victimes des incursions fréquentes des Normands qui les dépouillent, voire même les mettent à mort. Plus tard, Cavoleau, historien, dit encore qu'il s'agit d'une peuplade à laquelle une situation particulière a fait contracter des mœurs et des habitudes qui les distinguent des habitants de la terre ferme. Les *colliberts* sont souvent associés aux réfractaires. Savary[74], lors de son passage dans les marais en 1839, prétend distinguer le *collibert* de « *race véritable* », je cite, du réfractaire vendéen venu trouver refuge dans les marais reculés (cf. page 32, 2.1 : *Généralités poitevines*).

[72] Nom tiré de la *niole* ou *yole,* embarcation faite de bois léger utilisée par les *colliberts* pour aller au marché, à la messe, aux mariages, à la chasse, à la pêche…
[73] J.M DUFOUR, *Histoire de l'ancien Poitou*, 1826
[74] SAVARY, *Notice sur les huttiers de la Sèvre*. Niort. 1839

Cependant, les habitants savent tirer profit de la nature même des marais et sont parfaitement à l'aise dans cet environnement fait de canaux. Outre le fait d'utiliser les ressources locales pour la fabrication de leurs *huttes*, il maîtrise les déplacements dans ces milieux humides. Ils utilisent tour à tour les *nioles* pour la navigation ou sautent les canaux pouvant atteindre 7 à 8 mètres grâce à une perche nommée *pan* ou *pal* ou encore *ningle.*

Pour terminer, les anthropologues constatent que ces habitants des marais vivent aussi vieux que ceux de la plaine et ne sont pas plus sujets aux maladies et épidémies, de la lèpre en particulier pour laquelle 3 cas sont recensés dans le Poitou[75].

2 Les cahiers de l'abbé Pérocheau (1843-1856)

René Joseph Pérocheau est né en 1809. Il est ordonné prêtre en 1832 et sera curé du Gué-de-Velluire de 1843 à 1856. Outre ses fonctions pastorales, il se fait historien et remplit des cahiers de ses observations en s'appuyant sur les travaux de noms illustres[76].

L'abbé Pérocheau compile les travaux de divers historiens pour évoquer les *colliberts* qui ont donné leur origine aux *huttiers*.

« *Tous les auteurs qui en parlent nous les représentent comme des hommes enclins à la colère, implacables, féroces, incrédules, indociles et presque dépourvus de tous sentiments d'humanité. Jaloux de leur liberté, ils choisirent les bords fangeux de la Sèvre pour mettre leur fière indépendance à l'abri des halliers impénétrables dont ces rives étaient couvertes… Ils pouvaient de tout temps et quand bon leur semblait quitter leur habitation pour une autre. Ils mettaient leurs privilèges sous la tutelle d'abbayes auxquelles ils fournissaient le poisson gratuitement… Ils transportaient avec eux leur hutte peinte, aussi inconstante que leur caractère ; ils se couvraient de peaux de bêtes fauves, se teignaient les cheveux et les membres comme les premiers Bretons, et rendaient un culte à la pluie, ce fléau redouté des chasseurs et des pécheurs.* »

À propos des *huttiers.*

« *Vous approchez… C'est la cabane du huttier. En vain, vous cherchez des murs, peut-être apercevrez-vous deux misérables murailles en forme de pignon ; le reste n'est qu'une cloison en roseaux qui livreraient passage à tous les vents, si l'épais fourré de la forêt ne mettait la hutte à l'abri de leur violente impétuosité. Là, vous trouvez une famille tout entière : père, mère, enfants, valets, une ou deux vaches, sans oublier le gardien fidèle, tout habite sous le même toit et n'a, pour s'ébattre au dehors, qu'un espace de vingt-cinq à trente pas, et quelquefois moins… La chasse et la pêche font vivre la petite famille, et l'herbe abondante des terriers est plus que suffisante pour nourrir le bétail. Dans son bateau, la fraie repose à côté du fusil, il ne rentre jamais à la hutte sans apporter quelque gibier que la femme va vendre au marché de la ville voisine. Son bateau est chargé d'herbe et les vaches ne sont jamais au dépourvu.* »

Quant au christianisme dans les marais mouillés…

« *Ajoutons qu'ils commencent à perdre un peu de cette humeur sauvage qui les distinguera néanmoins longtemps encore du reste de la population ; et, il faut bien le dire, les huttiers, généralement parlant, formeront longtemps encore la portion du troupeau qui nous donnera le moins de consolation… Ils ne peuvent sortir de leur hutte qu'en bateau, nous ne pouvons les visiter que par le même moyen de*

[75] Docteur LAGARDELLE, *Notes anthropologiques sur les colliberts, huttiers et nioleurs des marais mouillés de la Sèvre,* Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, IIe série, Tome 6, 1871, pp 202 à 214

[76] Jean ROUSSEAU, *La vie quotidienne dans le marais poitevin au XIXe siècle, manuscrits de l'abbé Pérocheau* (1843-1856), 2011, pp 112 à 113, 135 à 136

transport ; encore arrive-t-il souvent que leurs huttes sont littéralement inaccessibles, soit par les glaces qui ne permettent plus au bateau de se mouvoir, soit par la sécheresse qui tarit les fossés sans leur donner assez de consistance pour porter un piéton… »

L'abbé Pérocheau constate dans une autre étude que les conditions de vie des huttiers se sont grandement améliorées grâce aux travaux de dessèchement. L'habitation se structure, on y trouve des pièces à vivre, à coucher. Les cabanes deviennent confortables.

3 Des métiers autour des marais

3.1 Extraits du recensement de 1836 de Saint-Hilaire-la-Palud

Les hommes des *marais mouillés* ne sont pas que des *colliberts* ou des *huttiers*. Au fil des siècles, le commerce et l'artisanat se sont développés (cf. p 25.26, 3 : *Les promesses des dessèchements pour de meilleures conditions de vie*). La population s'est accrue, multipliant ainsi les lieux de vie en périphérie du bourg. Les activités s'organisent donc autour du bourg et ses principaux ports que sont la Rivière et Monfaucon. C'est à partir du recensement de 1836 que j'ai pu dresser un état des lieux des métiers pour cette période.

Les métiers du bois : menuisier, scieur de long, charpentier, charpentier en bateaux
Les artisans : charron, maçon, tuilier
Les métiers de l'agriculture : cultivateur, journalier, propriétaire, pêcheur, filetoupier (batteur de chanvre), tanneur.
Les métiers en rapport avec les moulins présents dans les marais : farinier, fournier, meunier.
Les métiers du transport : batelier, voiturier, voiturier d'eau.
Les métiers de l'alimentaire : boucher, boulanger, poissonnier, fouacier.
Les métiers de services : maréchal-ferrant, cordonnier, couturière, lingère, domestique, servante, émouleur, garde particulier.
Les métiers du textile : fileur, tailleur, tisserand.
Les métiers de commerce : fripier, épicier, marchand de bestiaux, marchand de bœufs, marchand d'osier, cocassier, cabaretier, marchand.
Les fonctions institutionnelles : curé, garde champêtre, instituteur, notaire, percepteur, receveur des marais, sacristain, secrétaire de mairie, géomètre.

3.2 Quelques métiers et activités en images

Afin de compléter la description du territoire, j'ai choisi de présenter quelques illustrations, toutes issues des fichiers numérisés des archives des Deux-Sèvres. Ces cartes postales datent de la fin du XIXe siècle, mais sont représentatives des conditions d'existence des habitants des *marais mouillés*.



31 / Le boucher



32 / Le ramasseur de lait



33 / La scierie du Pairé à Saint-Hilaire-la-Palud



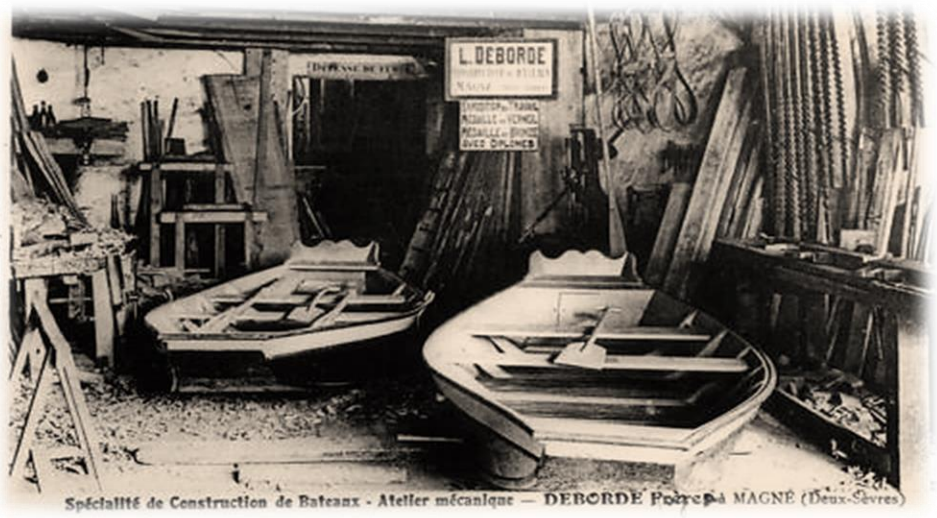
34 / La tuilerie du Pairé à Saint-Hilaire-la-Palud



35 / Commerce de Arçais, société coopérative



36 / Éleveur dompteur



37 / L'atelier du charpentier en bateaux



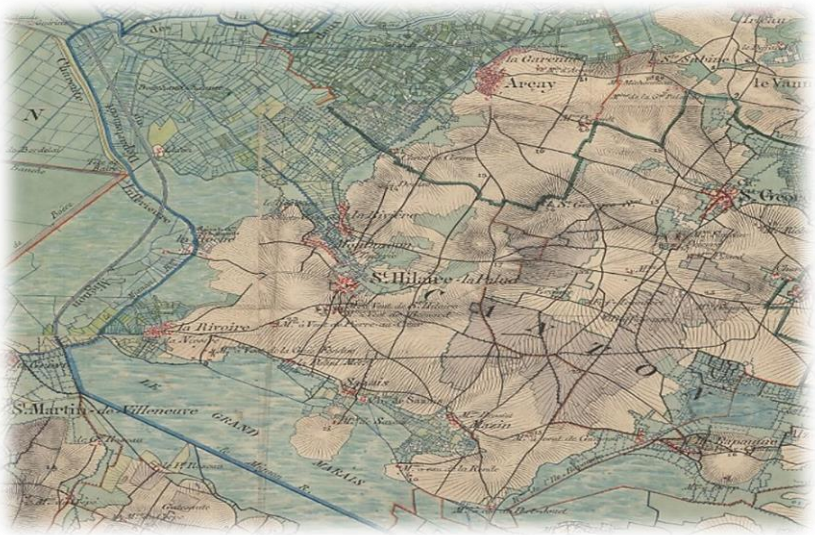
38 / Fabricant de filets de pêche



39 / Le châtelet à dévider

VI Mémoires de Saint-Hilaire-la-Palud

L'histoire de Saint-Hilaire-la-Palud est étroitement liée à celle des dessèchements des *marais mouillés* du XIXe siècle (cf. p19, 3.3 : *Les beaux esprits du XIXe siècle*). Les travaux de dessèchements, les aménagements de canaux ont permis de lui donner en grande partie la typographie que nous lui connaissons aujourd'hui et ont assuré sa prospérité au point d'en faire la capitale de ces marais dits sauvages.



40 / Carte d'État-major de Saint-Hilaire-la-Palud

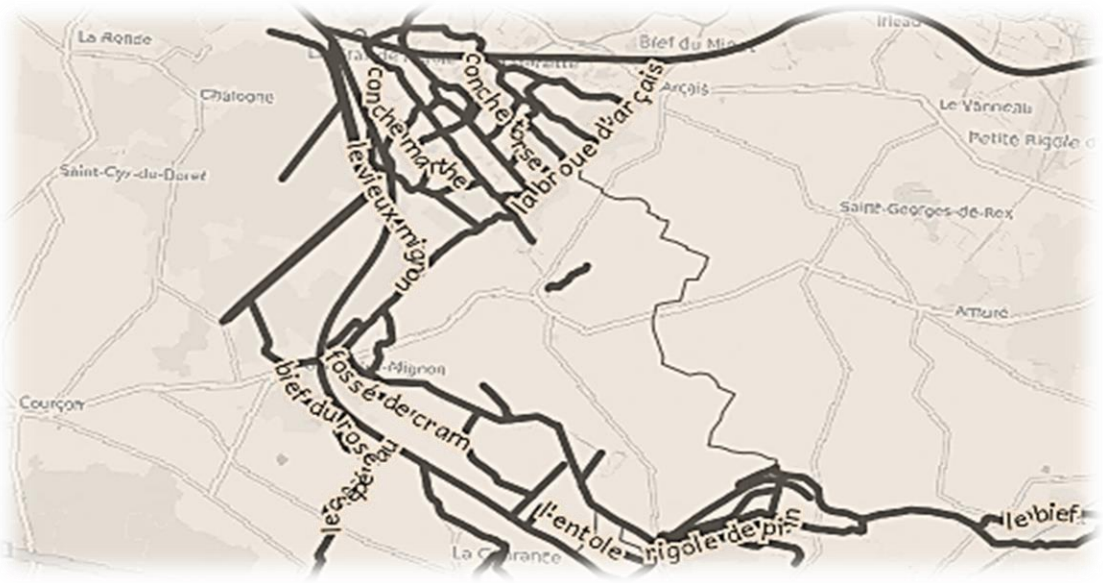
1 D'hier à aujourd'hui

La Palud vient du latin *palus* signifiant marais. S'étirant en avant de la Broue d'Arçais, les villages-rues de la Rivière (nom lié à son appartenance au monde de l'eau) et de Monfaucon sont qualifiés au début du XVIIIe siècle de *considérables* par l'ingénieur ordinaire et géographe du roi Claude Masse, signalant aussi un important commerce fluvial. Leurs maisons possèdent une double exposition : sur la rivière menant au marais et vers les champs cultivés.



41 / Maison maraîchine aujourd'hui

Quant aux hameaux de la Névoire, ils rappellent avec leurs anciens grands bâtiments couvrant fours et séchoirs la tradition briquetière et tuilière longtemps très active de la commune. Vouée jadis à l'agriculture et à l'artisanat avec le commerce du bois, du lait et des tuiles, la capitale du *Marais sauvage* est aujourd'hui tournée vers le tourisme avec le Parc ornithologique *Les oiseaux du Marais poitevin* (site de 8 hectares présentant dans leur milieu naturel 350 oiseaux de 70 espèces différentes), ses 15 km de sentiers balisés et plus de 100 km de voies d'eau navigables. La commune de Saint-Hilaire-la-Palud compte environ 59,5 kilomètres de cours d'eau à elle seule, que l'on retrouve sous les appellations de : *canal, conche, fossé, bief, rigole, écluseau, broue*.



42 / Carte des cours d'eau de Saint-Hilaire-la-Palud

Les habitations sont en majorité du Second Empire, époque où le *marais mouillé* est drainé, boisé, cultivé et pacagé. La ferme, appelée *cabane*, se structure entre la rue et le chemin d'eau. L'architecture rurale est liée à la géologie locale (pierres calcaires du coteau, charpente en peuplier, tuiles dites « *tiges de botte* »…).

Compris sous la même toiture basse, le bâtiment est divisé en deux parties à peu près égales (maison d'habitation et maison d'exploitation composée de l'étable, du fenil et du hangar appelé *balet*).

2 Les statistiques du préfet DUPIN



43 / Claude François Étienne DUPIN

Claude-François-Etienne, baron DUPIN (1767-1828) est le premier préfet des Deux-Sèvres, de 1800 à 1813. À la demande du gouvernement, il dresse un état des lieux du département au sortir de la Révolution puis des Guerres de Vendée. Très impliqué dans cette tâche, son *mémoire statistique* est très documenté et représente une source considérable d'informations sur le département.

Je n'en relèverais néanmoins que ce qui concerne Saint-Hilaire-la-Palud dans son contexte topographique[77]. Ainsi, Saint-Hilaire-la-Palud relève du IIIe arrondissement communal de Niort dans son canton de Mauzé. Mauzé est donc le chef-lieu de canton où siège une justice de paix. 4 notaires, un receveur des domaines, une brigade de gendarmerie à cheval, une poste aux lettres et une poste aux chevaux sont relevés dans cette statistique.

[77] Étienne DUPIN, *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres*, 1803, pp 77 à 78

7.° SAINT-HILAIRE-LA-PALU, commune au nord-ouest et à 10 kilomètres de Mauzé. Sa population est de 1,572 individus. Son territoire, arrosé par un bras de la Sèvre, qu'on appelle *la Route-de-Forge*, et par le Mignon, est un tiers en marais, un douzième en mauvaises prairies naturelles, et le reste en terres labourables qui produisent du froment, de la baillarge, de l'avoine, très-peu de chanvre, et en vignes qui font le sixième de la récolte. Il y existe cinq moulins à vent, un à eau, des carrières de moellon. On y fabrique des étoffes de laine pour l'usage du pays. On y élève toutes sortes de bestiaux dont les principaux habitans font commerce; les autres pêchent et chassent dans le marais. Il y a foire le 9 de chaque mois.

DÉPENDANCES. — *Villages.* Mazain, Sazay, la Nevoyre, la Roche, Monfaucon et la Rivière. — *Métairies.* Lidon et la Pallu.

44 / DUPIN, statistiques Saint-Hilaire-la-Palud

3 Le blason de Saint-Hilaire-la-Palud



Parti de gueules et d'or, le gueules chargé d'une crosse d'or, au clocher de l'église du lieu d'argent et à la barque avec sa gaffe du même brochant sur la partition et mouvant d'une champagne ondée d'or sommée d'une fasce ondée de sinople

45 / Blason de Saint-Hilaire-la-Palud

4 Les recensements

4.1 De 1831 à 1906

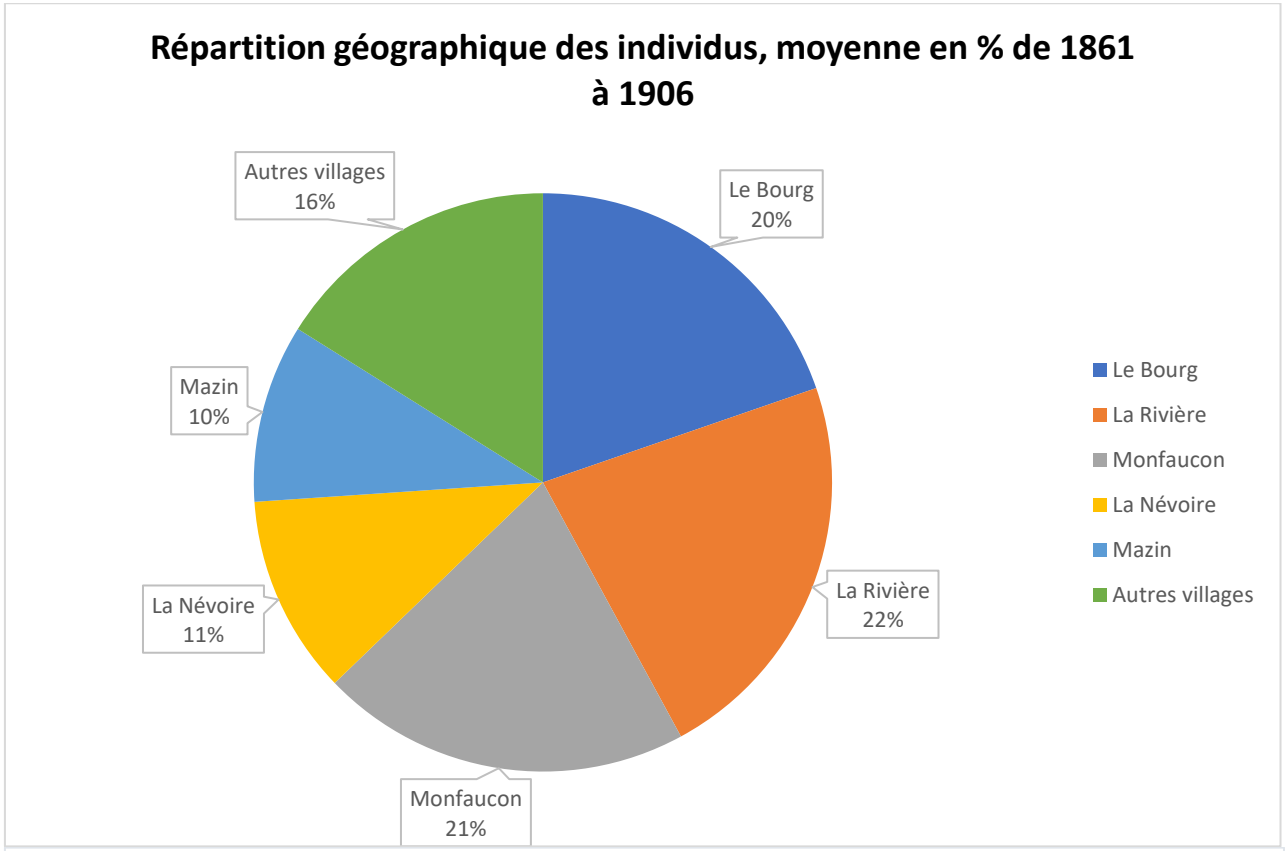
Les données de ces graphiques sont extraites des recensements des archives des Deux-Sèvres disponibles pour les années 1797 à 1906.

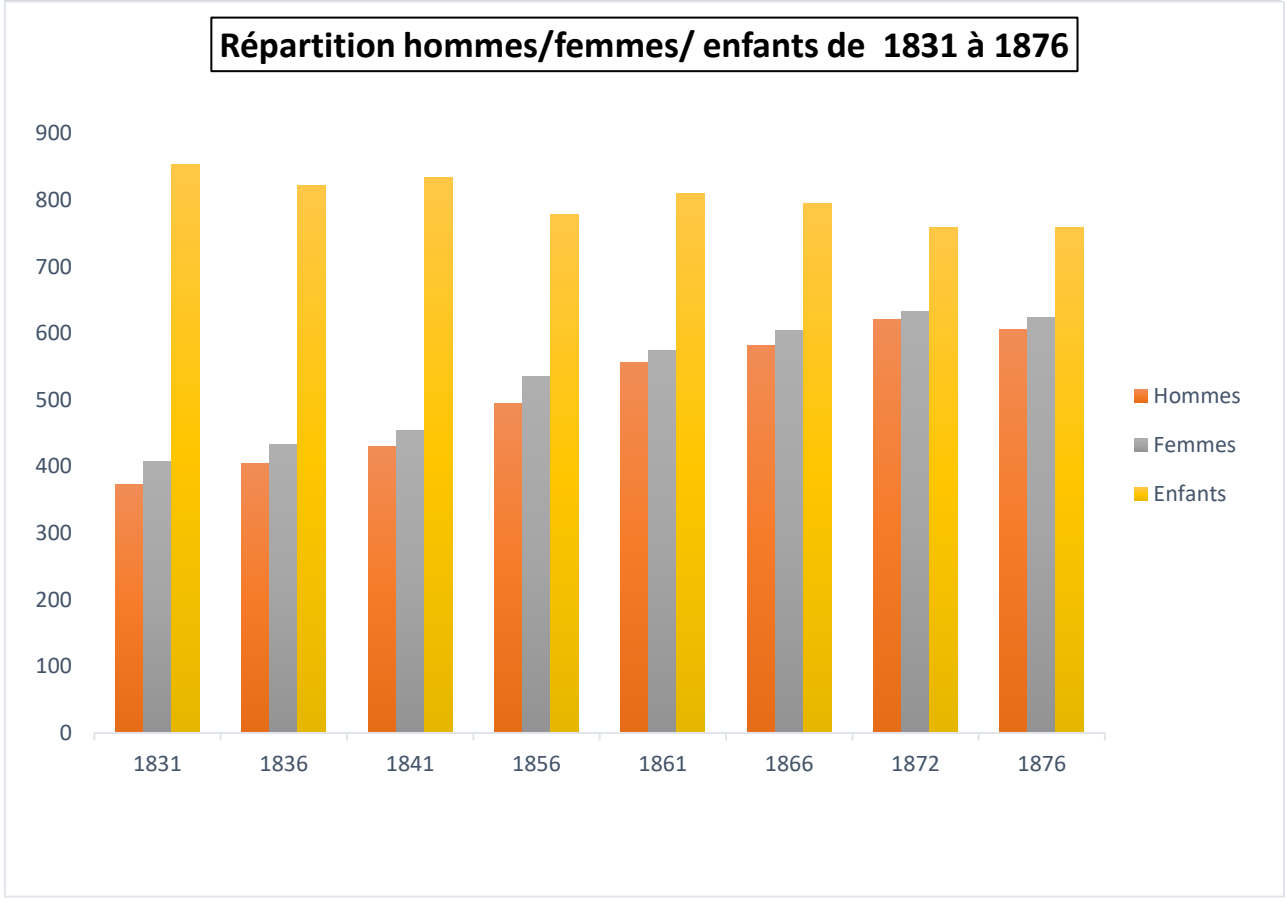
Les données mises en avant :

— la répartition géographique sur les différents villages de Saint-Hilaire-la-Palud sur la période de 1861 à 1906.

— la répartition hommes/femmes/enfants sur la période de 1831 à 1876

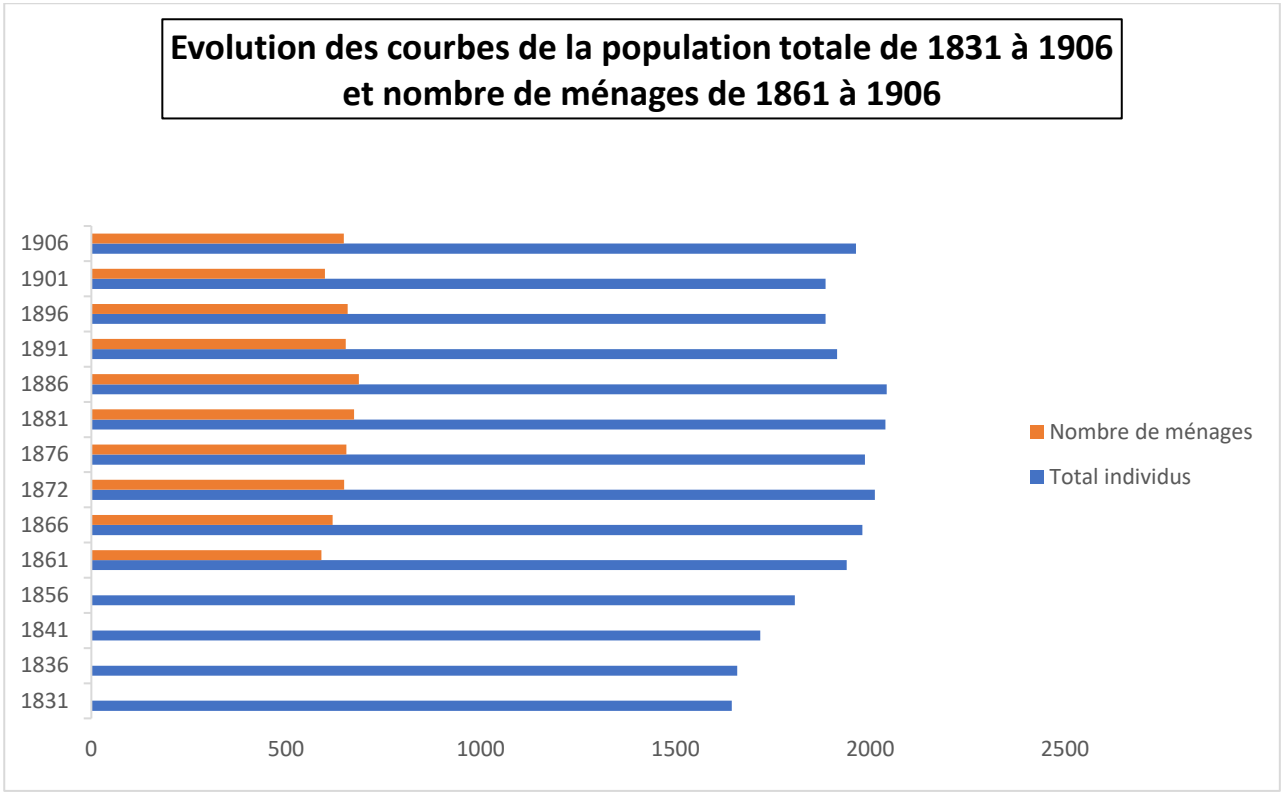
— l'évolution de la courbe de la population /nombre de ménages de 1861 à 1906.





78

[78] Recensement 1831, AD 79 E Dépôt 2. Recensement 1836, AD 79 6M302. Recensement 1841, AD 79 E Dépôt 2. Recensement 1856, AD 79 E Dépôt 2. Recensement 1861, AD 79 E Dépôt 2. Recensement 1866, AD 79 E Dépôt 2. Recensement 1872, AD 79 6M302. Recensement 1876, AD 79 6M302



79

4.2 Zoom sur l'année 1797

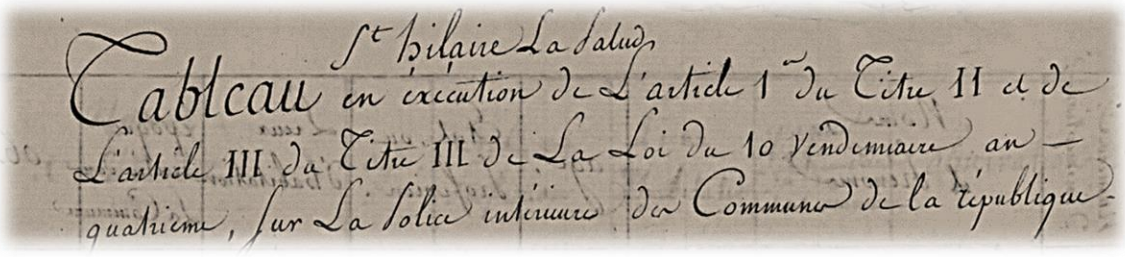
Le décret sur la police intérieure des communes de la République du 10 Vendémiaire an IV précise en son article 1er du Titre II : *Moyens d'assurer la police intérieure de chaque commune*, que :

« *Il sera fait et dressé, dans chaque commune de la république, un tableau contenant les noms, âges, états ou professions de tous ses habitants au-dessus de l'âge de douze ans, et l'époque de leur entrée sur la commune.* »

L'article 3 du Titre III : *Des passeports*, précise quant à lui que :

« *Tout passeport contiendra le signalement de l'individu, sa signature ou sa déclaration qu'il ne sait signer, référera le numéro de son inscription au tableau de la commune, et sera renouvelé au moins une fois par an.*

À cet effet, l'administration de département fera passer à chaque municipalité ou administration municipale un modèle de passeport. »



80

[79] Recensement 1881, AD 79 6M302. Recensement 1886, AD 79 6M302. Recensement 1891, AD 79 6M302. Recensement 1896, AD 79 E Dépôt 2. Recensement 1901, AD 79 6M302. Recensement 1906, AD 79 6M302

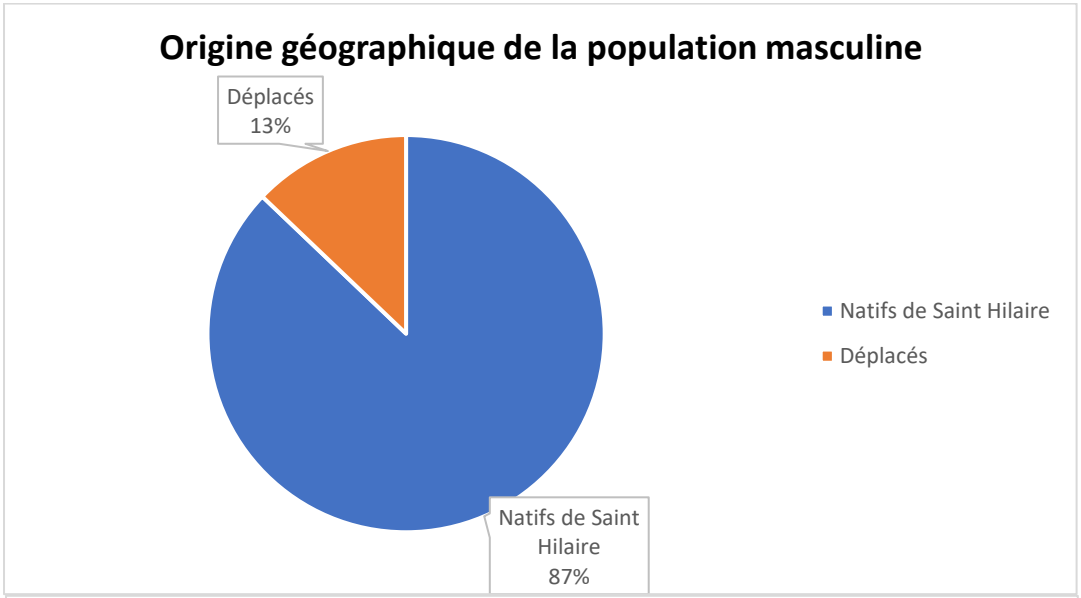
[80] Recensement 1797, AD 79, L2ESUP M 6-2

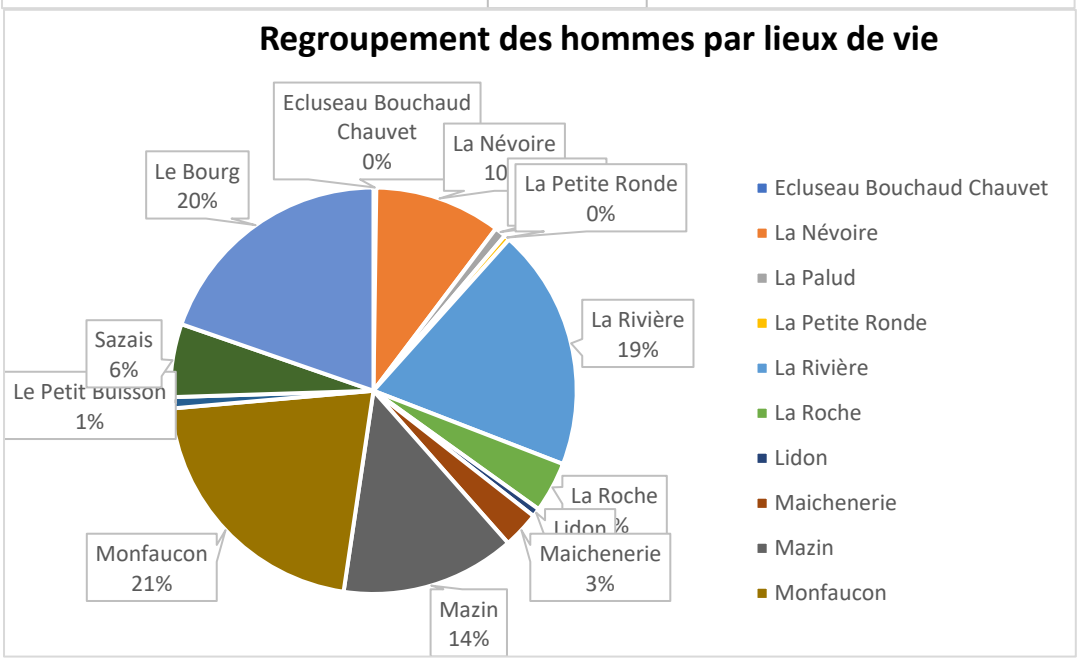
La population masculine de plus de douze ans se compose alors de 497 individus. Sur ce relevé apparaissent les données suivantes : le numéro d'inscription, les noms et prénom, l'âge, l'état ou la profession, le lieu d'habitation, l'époque d'entrée dans la commune, une colonne pour des observations où sera apparaît la mention de « volontaire ». La moyenne d'âge est de 40,4 ans.

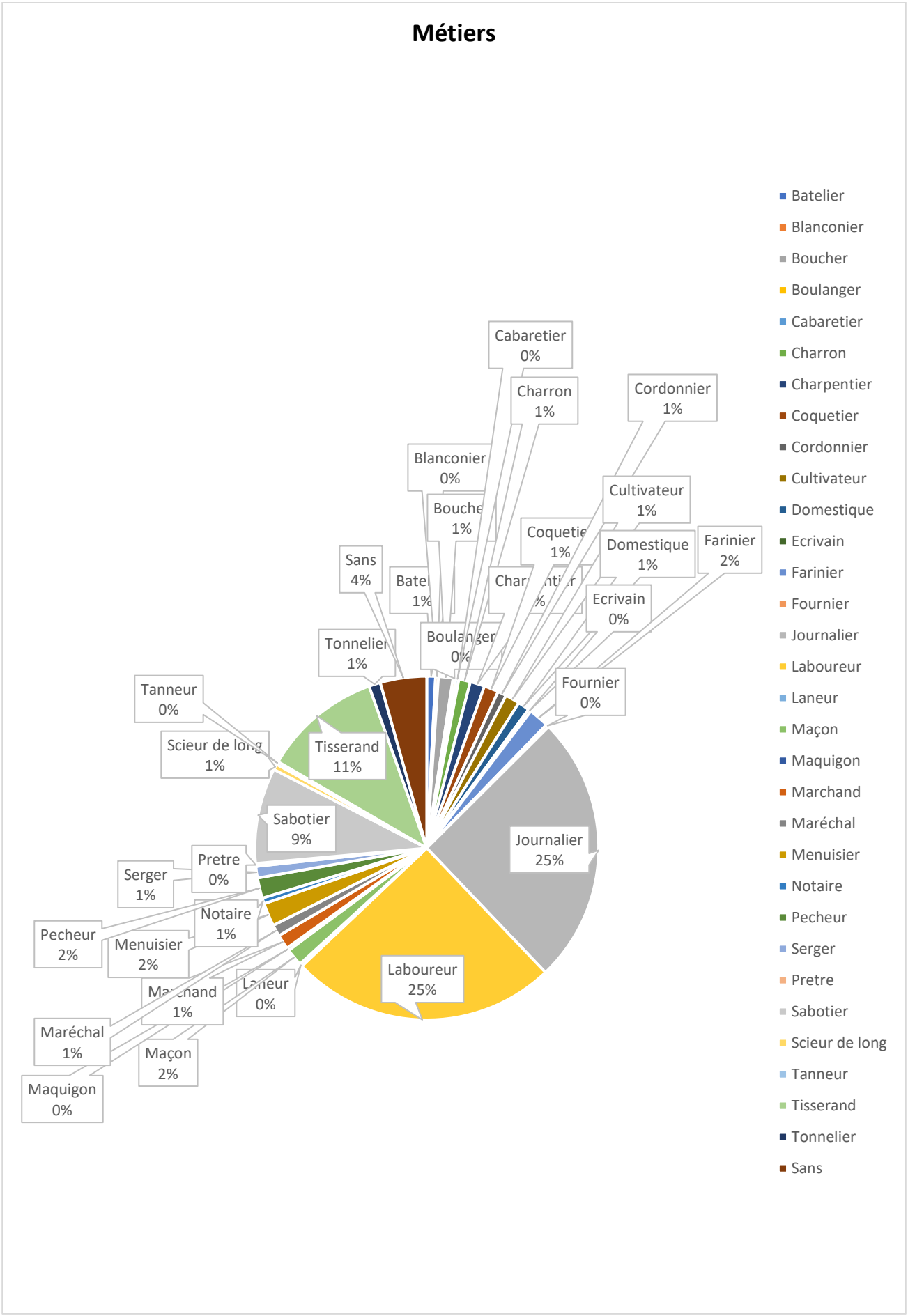
Pour les besoins de ce recensement, l'époque d'arrivée dans la commune est précisée, ce qui fait ressortir que 13 % de la population masculine est arrivée sur la commune entre 1760 et 1793.

Ce relevé permet de situer la population sur les différents lieux de vie de Saint-Hilaire-la-Palud. Le deuxième graphique permet d'identifier le regroupement sur les 5 principaux villages : Monfaucon, la Rivière, le Bourg, la Névoire et Mazin (cf. p 57, 2.3 : *Aujourd'hui*).

Le dernier graphique est un état des lieux des métiers pratiqués dans les *marais mouillés* avant les premiers travaux de dessèchement. Il en ressort que les 4 principaux métiers sont représentatifs des ressources des marais mouillés avec une prépondérance pour les métiers de l'agriculture (journalier, laboureur), tisserand et sabotier pour les ressources de chanvre et la production de bois.






Métiers
Cabaretier 0%
Charron 1%
Cordonnier 1%
Blanconier 0%
Bouche 1%
Cultivateur 1%
Coquetie 1%
Domestique 1%
Farinier 2%
Sans 4%
Bate 1%
Char nti r %
Ecrivain 0%
Tonnelier 1%
Boulanger 0%
Fournier 0%
Tanneur 0%
Scieur de long 1%
Tisserand 11%
Sabotier 9%
Journalier 25%
Pretre 0%
Serger 1%
Notaire 1%
Pecheur 2%
Menuisier 2%
Ma chand 1%
La eur 0%
Laboureur 25%
Maréchal 1%
Maçon 2%
Maquigon 0%
Batelier
Blanconier
Boucher
Boulanger
Cabaretier
Charron
Charpentier
Coquetier
Cordonnier
Cultivateur
Domestique
Ecrivain
Farinier
Fournier
Journalier
Laboureur
Laneur
Maçon
Maquigon
Marchand
Maréchal
Menuisier
Notaire
Pecheur
Serger
Pretre
Sabotier
Scieur de long
Tanneur
Tisserand
Tonnelier
Sans

VII Un peu d'anthroponymie

1 Généralités

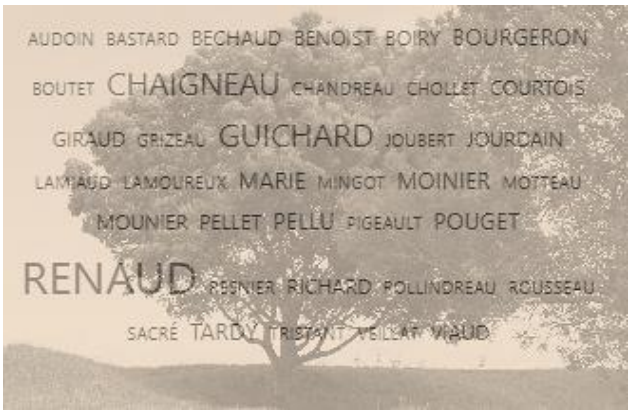
Nous connaissons aujourd'hui le système à 2 éléments : le prénom et le nom. L'anthroponymie a connu cependant diverses phases tout au long des siècles. Ainsi, les Gaulois imposent l'unicité du nom, la *tria nomina*[81] apparaît ensuite avec le système latin, inscrivant l'individu dans le cadre de l'organisation de la *gens*[82]. À partir du Ve siècle et jusqu'au IXe siècle, c'est le retour du nom unique. Les noms d'origine romane disparaissent au profit d'anthroponymes germaniques tandis que les noms de baptême chrétiens survivent. Le nom unique par l'homonymie, imposé comme nom de baptême par le christianisme, trouve ses limites quant au besoin d'identification personnelle dans la société induit par l'individualisme grandissant. On a alors recours à la filiation, à l'indication de l'origine, puis aux surnoms qui apparaissent dès le IXe siècle et perdurent jusqu'au XIIe siècle où ils touchent toutes les couches sociales. C'est au XIIIe siècle qu'apparaît notre système actuel à 2 éléments : le nom de baptême devient le prénom et le surnom devient nom de famille quand il est héréditaire[83].

2 L'origine du nom RENAUD

C'est un nom de baptême d'origine germanique. On trouve tout d'abord les formes : REGNAUST, REGNAUT, REGNAUD avec 3 occurrences (ragina = *conseil* + waldaz = *celui qui gouverne)*. RENAUD apparaît ensuite avec une seule occurrence et la même étymologie que REGNAUD. Ce nom est présent dans toute la France, cependant, sous sa forme RENAUD, il est surtout porté en Poitou-Charentes et en Vendée.

3 La palette des noms et prénoms de la généalogie des RENAUD

Ces données sont extraites de la généalogie ascendante et descendante de Pierre RENAUD. J'ai retenu quelques noms portés par des femmes.



Le nom ***GUICHARD***, pour Marie Madeleine, épouse de Pierre RENAUD est lui aussi d'origine germanique : wichard = *combat* + hard = *dur*. Il est porté fréquemment en Bourgogne, dans le Forez et dans l'Ouest. GUICHARDON, GUICHARDOT, GUICHARDET et GUICHARDAZ sont quelques diminutifs de GUICHARD.

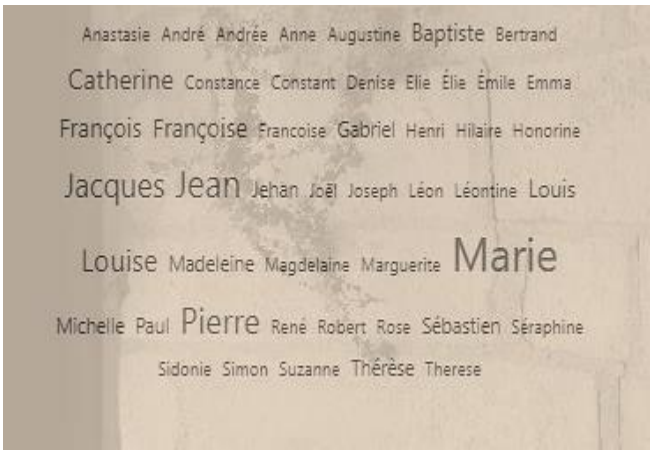
[81] Nom romain composé par le *praenomen* (le prénom), le *nomen* (patronyme) et le *cognonem (surnom)*
[82] Groupe familial portant le même nom dans le système social romain
[83] Pierre GAUTHIER, *Aperçus sur l'anthroponymie poitevine du XIIIe siècle d'après 50 chartes et documents de l'ancien arrondissement de Loudun*

Le nom de ***POUGET***, pour Louise, la mère de Pierre RENAUD est quant à lui un toponyme désignant une petite colline (podium= puy). Cette commune de POUGET est située dans l'Hérault. PAUGET, PEUGEOT, PUGET et POGET sont des variantes de POUGET.

La grand-mère de Pierre RENAUD portait le nom de ***BOURGERON*** pour lequel je n'ai pas trouvé de définition quant à son origine.

Pour terminer, le nom de ***JOURDAIN***, porté par l'arrière-grand-mère de Pierre RENAUD trouve ses origines dans JORDA : nom de baptême chrétien qui désigne JOURDAIN (YARDEN en hébreu = *descendre*), le fleuve où Jean-Baptiste aurait baptisé le Christ. Ce nom fut adopté par les chrétiens dès le IIe siècle. Le nom JOURDAIN est localisé principalement en Normandie et en Picardie.

Pour les prénoms, j'ai choisi les 5 plus fréquents : 3 prénoms masculins et 2 féminins**.** **JEAN** (fêté le 08 mars, le 23 octobre et le 27 décembre), **MARIE** (la Sainte Vierge, mère de Jésus-Christ, honorée le 15 août), **JACQUES** (Saint Jacques, l'un des 12 apôtres, martyr à Jérusalem. Il est fêté fréquemment), **PIERRE** (Saint Pierre, prince des apôtres, patron des tailleurs de pierre, des maçons et des plâtriers et martyr à Rome) et **CATHERINE** (vierge et martyre à Alexandrie en Égypte, au IVe siècle. Elle est la patronne des jeunes filles).



4 L'avis du Conseil d'État en séance du 19 mars 1808 sur la rectification des registres de l'état civil

Lors de mes recherches d'actes civils et religieux, l'orthographe du nom RENAUD a été bien différente selon les périodes. Ainsi, RENEAU, REGNAUD, REIGNAUD, RENAULT ont souvent été consignés en lieu et place de RENAUD. C'est finalement sur un acte civil de mariage de 1882 que cette mention a été portée. Cette découverte a mis fin à mes nombreuses interrogations quant à la bonne orthographe du nom…

L'avis n°3254 du 30 mars 1808, extrait des minutes de la Secrétairie d'État dispose que le recours aux tribunaux n'est plus nécessaire pour la rectification de l'état civil pour certains cas.

« Avis du Conseil d'État sur les cas dans lesquels la Rectification de Registres de l'état civil par les Tribunaux n'est pas nécessaire (Séance du 19 mars 1808)

Le Conseil d'État, qui, d'après le renvoi ordonné par Sa Majesté, a entendu le rapport de la section de législation sur celui du grand-juge ministre de la Justice, tendant à prévenir les inconvénients qui résultent, pour les personnes qui veulent se marier, de l'obligation de faire rectifier par les tribunaux les actes qu'elles sont obligées de produire dans plusieurs occasions où cependant la rectification sur les registres n'est pas nécessaire ;

Considérant que, s'il est important de ne procéder à la rectification des registres de l'état civil que par l'autorité de la justice, et en vertu de jugements rendus à cet effet, il n'est pas, moins convenable de ne pas jeter les citoyens dans les frais d'une rectification sur les registres, lorsqu'elle n'est pas absolument nécessaire ;

Est d'avis que, dans le cas où le nom d'un des futurs ne serait pas orthographié dans son acte de naissance comme celui de son père, et dans celui où l'on aurait omis quelqu'un des prénoms de ses parents, le témoignage des pères et mères ou aïeuls assistant au mariage, et attestant de l'identité, doit suffire pour procéder à la célébration du mariage ;

Qu'il doit en être même dans le cas d'absence des pères et mères ou aïeuls, s'ils attestent de l'identité dans leur consentement donné en la forme légale ;

Qu'en cas de décès des pères, mères ou aïeux, l'identité est valablement attestée, pour les mineurs, par le conseil de famille ou par le tuteur ad hoc ; et pour les majeurs, par les quatre témoins de l'acte de mariage ;

Qu'enfin, dans le cas où les omissions d'une lettre ou d'un prénom se trouvent dans l'acte de décès des pères, mères ou aïeuls, la déclaration à serment des personnes dont le consentement est nécessaire pour les mineurs, et celle des parties et des témoins pour les majeurs, doivent aussi être suffisantes, sans qu'il soit nécessaire, dans tous ces cas, de toucher aux registres de l'état civil, qui ne peuvent jamais être rectifiés qu'en vertu d'un jugement.

Les formalités susdites ne sont exigibles que lors de l'acte de célébration, et non pour les publications, qui doivent toujours être faites conformément aux notes remises par les parties aux officiers de l'état civil.

En aucun cas, conformément à l'article 100 du Code civil, les déclarations faites les parents ou témoins ne peuvent nuire aux parties qui ne les ont point requises, et qui n'y ont point concouru.

Le présent avis sera inséré au Bulletin des Lois.

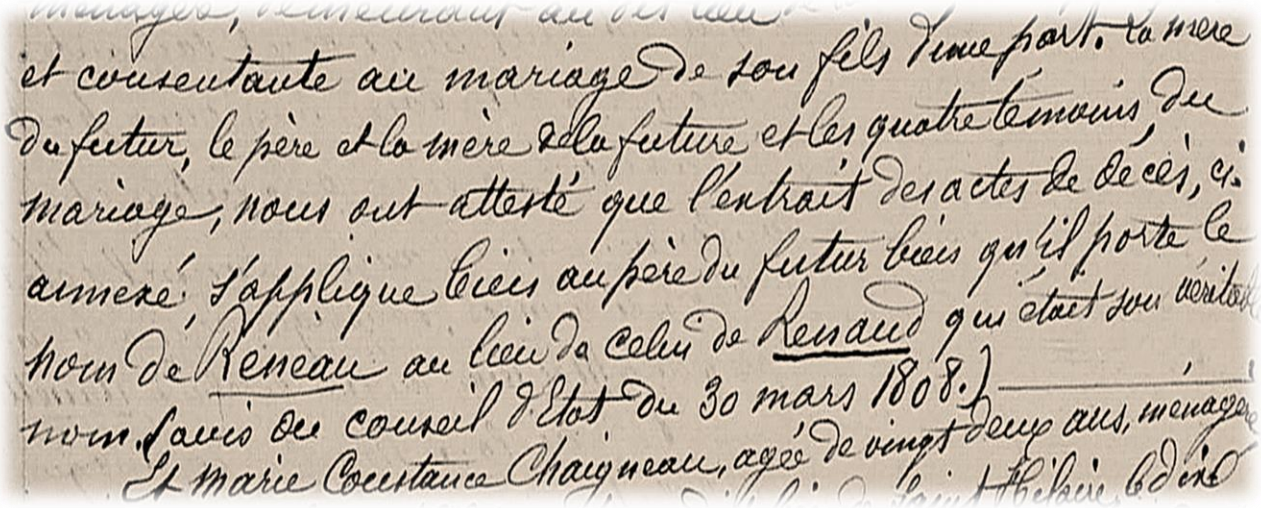
Pour extrait conforme : Le Secrétaire général du Conseil d'État signé J.C. Locré

Approuvé, au Palais de Saint-Cloud, le 30 mars 1808

Signé NAPOLÉON

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'État, signé Hugues B. MARET »[84]



85

VIII L'année 1835, le mariage de Pierre RENAUD à Saint-Hilaire-la-Palud

La toile de fond à cette année 1835 est celle de la *monarchie de Juillet*. Louis Philippe d'Orléans accède au trône le 9 août 1830 après l'abdication de Charles X. Il est surnommé *le roi des Français*. Cette période de 1830 à 1848 est celle de profondes mutations sociales, économiques et politiques au niveau national tandis que débutent seulement les dessèchements des *marais mouillés*.

[84] DALLOZ, *Répertoire de législation de doctrine et de jurisprudence en droit civil, commercial, criminel, administratif, droit des gens et e droit public,* 1845, tome II, pp 509

[85] Mariage Élie RENAUD-Marie CHAIGNEAU, 1882, AD 79 4 E 264/8

1 Pierre RENAUD et Marie Madeleine GUICHARD

Pierre RENAUD et **Marie Madeleine GUICHARD** se marient le 19 mai 1835 à Saint-Hilaire-la-Palud[86] devant M. le Maire, Alexis Chaigneau et en présence de Jean ROUILLARD (beau-frère de Pierre), Jean GUICHARD (futur beau-frère de Pierre), François GIRAUD (oncle de Marie Madeleine) et un autre.



46 / Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud

1.1 Pierre RENAUD

Pierre RENAUD naît le 20 mai 1804 (30 Floréal an XII) à Saint-Hilaire-la-Palud[87], du mariage de Jacques RENAUD et de Louise POUGET. Les témoins présents à l'acte sont Pierre RENAUD (oncle de Pierre) et Catherine BOURGERON (grand-mère de Pierre). Il n'est fait aucune mention quant au lieu exact du lieu de résidence des parents, cependant la famille apparaît sur les recensements de 1797[88] 1831[89] et 1836[90] comme résidant au Bourg. Pierre vit au domicile de ses parents jusqu'à son mariage en 1835.

Pierre RENAUD décède le 14 août 1886 au village de Monfaucon à Saint-Hilaire-la-Palud[91]. L'acte est dressé sur les déclarations de Élie Joseph RENAUD (son petit-fils) et d'un ami du défunt. L'acte précise que Pierre RENAUD est décédé à une heure du matin. Il est veuf depuis 23 ans et son fils unique est décédé depuis 11 années.

1.1.1 La fratrie RENAUD

Pierre a un frère et une sœur :

— **RENAUD François**[92] ◦ 19 avril 1796 à Saint-Hilaire-la-Palud † 30 novembre 1847 à Saint-Hilaire-la-Palud.
— **RENAUD Marie**[93] ◦ 29 mai 1797 † 16 juillet 1872 à Cramchaban (dept. 17)
x ROUILLARD Jean le 11 juin 1822 à Saint-Hilaire-la-Palud[94]
◦ ROUILLARD Jeanne 09 avril 1823 à Saint-Hilaire-la-Palud † 11 juin 1886 à Cramchaban (dept. 17)
x DAMOUR Jean le 17 novembre 1846 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦DAMOUR Pierre Alexandre le 17 mai 1850 au Bourdet
x BOURICAUD André le 22 avril 1872 à Cramchaban (dept.17)
◦ ROUILLARD Jean 12 mai 1830 † 06 mars 1833 à Saint-Hilaire-la-Palud

[86] AD 79 Mariages 4 E 264/6
[87] AD 79 Naissances 4 E 264/1
[88] AD 79 Recensement 1797 L 2 E SUP M 6-2
[89] AD 79 Recensement 1831 E DEPOT 2
[90] AD 79 Recensement 1836 6 M 302
[91] AD 79 4 E 264/15
[92] AD 79 Naissances E DEPOT 18/ 2 E 254-10 et AD 79 4 E 264/11
[93] AD 79 Naissances E DEPOT 18 / 2 E 254-10 et AD 79 4 E 264/12
[94] AD 79 Mariages 4 E 264/6

◦ ROUILLARD Pierre 17 décembre 1834 ◦ 18 mars 1889 à Saint-Hilaire-la-Palud
x BOUCHAND Marie Françoise le 17 novembre 1857 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ ROUILLARD Eugène le 10 août 1861 à Saint-Hilaire-la-Palud

François RENAUD est l'ainé de la fratrie. Il est célibataire et vit au domicile de ses parents jusqu'à son décès. Il est domestique, vigneron puis sur la fin de sa vie, journalier. Au décès de son père Jacques en 1846, la déclaration de mutation[95] indique que ce dernier a abandonné ses biens immeubles à celui-ci par un acte du 15 mai 1842 reçu par Me RIOM de Saint-Hilaire-la-Palud.

Marie RENAUD se marie à l'âge de 25 ans avec Jean ROUILLARD en 1822. Il est fournier. Ils vivent dans un premier temps au Bourg avant de rejoindre le village de Monfaucon vers 1841, où s'installent également les parents de Marie et son frère François. Elle est veuve en 1844 avec la charge de ses 2 enfants : Jeanne et Pierre.

Sa fille Jeanne se marie en 1846 avec Jean DAMOUR qui est farinier, puis meunier. Le couple s'installe au Moulin à Draps au Bourdet, commune d'origine de Jean DAMOUR où son père Jean exerce en tant que meunier. Jean décède en 1844, Jeanne se remarie en 1872 à Cramchaban (17) avec André BOURICAUT.

Son fils Pierre qui est cultivateur épouse Marie Françoise BOUCHAND en 1857. Le couple s'installe au village de la Rivière.

Marie RENAUD vit seule depuis le départ de son fils Pierre, au village de Monfaucon jusqu'en 1866, année du dernier recensement où elle apparaît. Elle rejoint ensuite sa fille Jeanne à Cramchaban où elle décédera en 1872, quelques mois après le remariage de Jeanne.

1.2 Marie Madeleine GUICHARD

Marie Madeleine GUICHARD naît le 23 septembre 1801 (1er Vendémiaire an X) au village de la Rivière à Saint-Hilaire-la-Palud[96] de l'union de Jean GUICHARD, cultivateur, et Marie GIRAUD. Les témoins présents à l'acte sont Auguste PELLU (30 ans) et Marie Madeleine GIRAUD (28 ans). Marie Madeleine vit au domicile de ses parents, au village de la Rivière jusqu'à son mariage. Elle décède le 23 août 1863 au village de la Rivière à Saint-Hilaire-la-Palud[97]. Pierre RENAUD (son fils) et François COUSSON (son neveu) sont les déclarants à l'état civil et précisent qu'elle est décédée à 22 heures à son domicile.

1.2.1 La famille de Marie Madeleine GUICHARD

GUICHARD Jean *◦ 9 avril 1759 à St-Hilaire-la-Palud* *† 7 août 1816 à St-Hilaire-la-Palud*	*GIRAUD Marie Thérèse* *◦ 2 mars 1772 à St-Hilaire-la-Palud* *† 5 mars 1847 à St-Hilaire-la-Palud*

x 8 juin 1795 à St-Hilaire-la-Palud

[95] AD 79 Déclaration des mutations par décès 3 Q 13/101
[96] AD 79 Naissances Décès E Dépôt 18/2 E 254-10
[97] AD 79 Décès 4 E 264/12

De l'union[98] de Jean GUICHARD et Marie Thérèse GIRAUD naîtront 6 enfants à Saint-Hilaire-la-Palud :

— **GUICHARD Jean Isaac** ◦ 24 novembre 1796 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **GUICHARD Louise Catherine** ◦ 28 novembre 1798 à Saint-Hilaire-la-Palud † 15 septembre 1844 à Saint-Hilaire-la-Palud
x BENOIST Louis le 25 novembre 1828 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ BENOIST Louise Angélique le 19 novembre 1829 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ BENOIST Marie le 4 mai 1832 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ BENOIST Magdeleine le 5 juin 1835 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ BENOIST Louis le 12 septembre 1840 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ BENOIST Françoise le 30 juillet 1843 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **GUICHARD Marie Madeleine** ◦ 23 septembre 1801 † 23 août 1863 à St-Hilaire-la-Palud
— **GUICHARD Pierre** ◦ 26 août 1804 † 24 décembre 1811 à St-Hilaire-la-Palud
— **GUICHARD Angélique** ◦ 27 janvier 1810 † 15 octobre 1892 à St-Hilaire-la-Palud
x COUSSON Louis le 19 mai 1835 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ COUSSON Pierre le 25 décembre 1835 † 29 décembre 1835 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ COUSSON louis le 5 avril 1837 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ COUSSON François le 12 juin 1840 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ COUSSON Auguste Sincère le 28 septembre 1844 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **GUICHARD Marie Thérèse** ◦ 1er décembre 1816 † 17 septembre 1881 à Saint-Hilaire-la-Palud
x AUDOUIN Jean le 22 novembre 1842 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ AUDOUIN Marie Anne Augustine le 3 octobre 1844 à Saint-Hilaire-la-Palud
◦ AUDOUIN Madeleine le 7 août 1847 à Saint-Hilaire-la-Palud

La famille GUICHARD vit au village de la Rivière à Saint-Hilaire-la-Palud. Jacques GUICHARD décède en 1816, laissant à sa femme la charge de 5 enfants.

Je n'ai trouvé aucun élément pour Jean Isaac, pas de mariage ni décès.

Louise Catherine épouse Louis BENOIST, cultivateur, en 1828.

Angélique et Louis COUSSON se marient le 19 mai 1835. Louis est cultivateur en 1835 puis charpentier en bateau à partir de la naissance de leur premier fils en fin d'année 1835.
Quant à Marie Thérèse, elle épouse Jean AUDOUIN en 1842. Jean est cultivateur.

Jean GUICHARD et Marie Thérèse GIRAUD possèdent un patrimoine qui sera consigné dans le registre des successions au décès de Jean GUICHARD en 1816[99] : une maison à la Rivière de Saint-Hilaire-la-Palud ainsi qu'un lot de terres (mottes, vignes, marais à rouche, ormaies, pièces de terre, prés, chênières) pour une valeur totale de 3 472,80 F. La table de successions mentionnant le décès de Marie Thérèse GIRAUD en 1847[100] précise que la seule héritière est sa fille Marie Thérèse GUICHARD et qu'elle avait abandonné ses biens. L'acte ne fait malheureusement pas mention du notaire qui a reçu l'acte.

[98] AD 79 Mariage E DEPOT 18/2 E 254-11
[99] Registre des successions 3 Q 13/86
[100] Table de successions 3 Q 13/295

2 Le chemin de vie de Pierre et Marie Madeleine

À partir de 1835, le couple s'installe au village de la Rivière, sur la propriété familiale des GUICHARD. Au décès de Jean GUICHARD en 1816, c'est Marie Thérèse GIRAUD, sa veuve, qui reprend le flambeau. Le recensement de 1836[101] fait apparaître que Marie Thérèse GIRAUD y vit avec sa dernière fille, Marie Thérèse GUICHARD, âgée de 20 ans, et notre couple fraîchement marié. Pierre RENAUD et Marie Madeleine GUICHARD sont alors cultivateurs et participent aux activités agricoles aux côtés de Marie Thérèse GIRAUD et sa fille Marie Thérèse en attendant de pouvoir s'installer à leur tour.

Leur fils Pierre RENAUD naît le 28 septembre 1836 au village de la Rivière.

En 1841[102], Pierre et Marie Madeleine prennent leur envol au village de la Rivière, ils sont cultivateurs. Le recensement les mentionne comme un ménage à part entière. La composition de la famille reste la même de 1856 à 1861, ils n'auront qu'un enfant. Leur fils Pierre se marie en 1862. Le couple s'installe alors à la propriété familiale de la Rivière à Saint-Hilaire-la-Palud où vivent encore Pierre et Marie Madeleine. Cette dernière décède en 1863. Pierre décède avant son père, en 1875, faisant de son épouse la « chef de famille »[103] du lieu de vie du village de la Rivière.

3 Le patrimoine foncier de Pierre et Marie Madeleine

Le contexte sanitaire de ce début d'année 2020 ne m'a pas permis de me déplacer aux archives des Deux-Sèvres pour compléter les documents déjà en ma possession, ainsi me manquent les actes notariés, hypothèques et cadastres nécessaires à l'établissement d'un état des lieux complet du patrimoine de la famille RENAUD. Néanmoins, j'ai pu travailler sur les tables et registres de succession numérisés par les archives, comme je l'ai pu.

3.1 Son origine

L'origine de ce patrimoine provient donc d'une part de **Jacques RENAUD** (◦1763 †1846). La table de successions[104] le concernant indique que Louise POUGET (◦1772 †1848), son épouse, est encore vivante et que la succession lui revient ainsi qu'à son fils Pierre (◦1804 †1886). Les observations précisent néanmoins qu'il avait abandonné ses biens à son autre fils François (◦1795 †1847). Le registre des successions établi en date du 6 janvier 1847[105] précise les éléments du patrimoine légué. C'est François, son fils qui représente son frère Pierre et sa sœur Marie en tant qu'héritiers. La succession se compose de biens meubles uniquement, Jacques ayant fait l'abandon de ses biens immeubles à son fils François par un acte du 15 mai 1842 reçu par Me Riom, notaire à Saint-Hilaire-la-Palud ; acte régulièrement enregistré le 19 mai 1842. Ces biens découlent de la communauté légale qui a existé entre Jacques et son épouse Louise. Ainsi, sont légués : un lit, des draps de lit, des nappes, batterie de cuisine, table et chaises… pour un montant total estimé à 120 F, la moitié revenant à son épouse Louise. La table de succession de **Louise Pouget**[106] en 1848 est du même tenant, son fils Pierre est héritier et elle a abandonné ses

[101] AD 79 Recensement 1836 6 M 302
[102] AD 79 Recensement 1841 E DEPOT 2
[103] AD 79 Recensement 1881 6 M 302
[104] AD 79 Table de successions 3 Q 13/295
[105] AD 79 Registre des successions 3 Q 13/101
[106] AD 79 Table de successions 3 Q 13/295

biens. Le registre des successions[107] n'est pas plus précis sur la nature des biens immeubles qui ont été abandonnés par le même acte notarié du 18 mai 1842. C'est au décès de François, le fils aîné, que l'énumération des biens sera complète. C'est lui qui a reçu l'intégralité des biens immeubles par l'acte notarié du 18 mai 1842. Il décède en 1847, après son père (†1846) et avant sa mère (†1848). Sa succession[108] est donc ascendante et collatérale. Les biens meubles sont constitués, outre le lit, table et chaises… d'une cuve et de deux futailles, de quelques instruments d'agriculture, de 4 hectolitres de vin paille, d'une petite provision de blé, d'un lot de bois et les hardes du défunt, pour un montant total de 188 F. Pour les biens immeubles, la succession se compose d'une maison avec son jardin au village de Monfaucon sur une surface de 74a et des terres diverses sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud : vignes, champs, vernaies (terres à bois), jardin, marais pour une surface de 150a et 417ca. Le capital estimé est de 1282,40 F (dont le revenu estimé des biens immeubles de 64,12 F). Pierre et Marie, seuls héritiers, se partagent cette succession. Marie décède en 1872 à Cramchaban, commune de Charente maritime, je ne parviens pas à trouver les documents relatifs à sa succession. Quoi qu'il en soit, les biens propres de Pierre RENAUD se composent de terres principalement et de la moitié indivise avec sa sœur Marie pour la maison de Monfaucon et d'autres terres.

Il y a d'autre part, l'héritage de **Marie Madeleine GUICHARD.** À défaut d'être en possession des différents actes de la succession de ses parents, Jean GUICHARD et Marie Thérèse GIRAUD, j'ai étudié le registre de succession de Marie Madeleine en 1863[109], épouse de Pierre. Ce dernier distingue les biens propres de ceux acquis pendant la durée de son mariage. Ainsi, Marie Madeleine dispose-t-elle d'une maison au village de la Rivière et d'autres terres composées de marais, vignes champs, bois pour une surface de 300a environ. Ces biens proviennent-ils de la succession de ses parents ? L'acte par lequel sa mère, Marie Thérèse GIRAUD abandonne ses biens (mention de la table de succession), aurait apporté la réponse à cette question…

3.2 Sa transmission

Pierre et Marie Madeleine ont un fils unique, Pierre. Ils sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Marie Madeleine, qui décède la première en 1863, fait de son fils Pierre, son seul héritier. Pierre père décède quant à lui en 1886, bien après son fils Pierre (†1875), faisant de son unique petit-fils, Elie Joseph, son héritier.

Ainsi, **Marie Madeleine GUICHARD** lègue à son fils Pierre RENAUD, la moitié de l'ensemble des biens acquis pendant la communauté ainsi que ses biens propres.

LES BIENS IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ	LES BIENS IMMEUBLES PROPRES
Commune de Saint-Hilaire-la-Palud et de Saint-Georges-de-Rex : **Des terres agricoles (champs, marais, mottes et vignes).**	**Commune de Saint-Hilaire-la-Palud :** **Des terres agricoles (champs, marais, mottes, vignes et bois), dont une maison et ses dépendances au village de la Rivière à Saint-Hilaire-la-Palud**

[107] AD 79 Registre des successions 3 Q 13/103
[108] AD 79 Registre des successions 3 Q 13/103
[109] AD 79 Registre des successions 3 Q 13/256

Quant à **Pierre RENAUD** père, il lègue son patrimoine à son petit-fils Elie Joseph (déjà propriétaire de la demi-part détenue par son père Pierre, fils de Marie Madeleine, sur les biens de la communauté, et reçue à son décès).

LES BIENS IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ	LES BIENS IMMEUBLES PROPRES
Commune de Saint-Hilaire-la-Palud et de Saint-Georges-de-Rex : Des terres agricoles (champs, marais, mottes et vignes).	Commune de Saint-Hilaire-la-Palud : Des terres agricoles (champs, marais, mottes, vignes et bois) + l'indivision d'une maison au village de Monfaucon et des terres agricoles (succession de François RENAUD).

Pour terminer, c'est le petit-fils de Pierre RENAUD et Marie Madeleine GUICHARD, Élie Joseph RENAUD, qui hérite de l'ensemble des biens du couple marié en 1835.

IX L'ascendance de Pierre RENAUD

1 2e génération, Jacques RENAUD et Louise POUGET (x 1794 à Saint-Hilaire-la-Palud))

RENAUD Jacques	*POUGET Louise*
◦ 3 octobre 1763 à Saint-Hilaire-la-Palud *† 18 juillet 1846 à Saint-Hilaire-la-Palud*	*◦ 16 octobre 1772 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 18 janvier 1848 à Saint-Hilaire-la-Palud*

x 25 novembre 1794 à Saint-Hilaire-la-Palud

Jacques RENAUD[110] et **Louise POUGET**[111] sont tous deux originaires de Saint-Hilaire-la-Palud. **Jacques RENAUD** naît au village de Monfaucon de l'union de Louis RENAUD et de Françoise BOURGERON. Il est le 7e enfant d'une fratrie de 8.

Louise POUGET est la 8e enfant d'une fratrie de 9. Ses parents Jacques POUGET (◦1721 †1789) et Françoise BENOIST (◦1727 †1795) s'unissent le 15 janvier 1753 à Saint-Hilaire-la-Palud[112]. La famille est originaire du Bourg, Jacques est sacristain. Françoise donnera naissance à 9 enfants :

— **POUGET Marie** ◦ 30 novembre 1753 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **POUGET Marie Anne** ◦ 28 décembre 1755 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **POUGET Françoise** ◦ 10 avril 1758 † 25 septembre 1775 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **POUGET Jacques** ◦ 19 décembre 1760 † 15 novembre 1827 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **POUGET François** ◦ 29 novembre 1763 † 30 janvier 1774 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **POUGET Magdeleine** ◦ 30 avril 1766 † 20 novembre 1771 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **POUGET Jean** ◦ 9 novembre 1769 † 12 décembre 1769 à Saint-Hilaire-la-Palud

[110] AD 79 BMS E DEPOT 18 /2 E 254-7 et AD 79 Décès 4 E 264/11
[111] AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254-8 et AD 79 Décès 4 E 264 /11
[112] AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254/6

— **POUGET Louise**
— **POUGET Magdeleine** ◦ 16 octobre 1772 à Saint-Hilaire-la-Palud

Jacques RENAUD et **Louise POUGET** se marient le 25 novembre 1794[113] à l'église de Saint-Hilaire-la-Palud et vivent au Bourg vraisemblablement jusqu'à la naissance de leur 3e enfant Pierre. Ils migreront vers le village de Monfaucon probablement après 1841. Au moment de son mariage en 1794, Jacques RENAUD est laboureur. En 1836, il indique qu'il change de statut : cultivateur. Il sera journalier sur la fin de sa vie. De ce légitime mariage naîtront 3 enfants :



47 / Intérieur de l'église de Saint-Hilaire-la-Palud

— **RENAUD François** ◦ 19 avril 1796 † 30 novembre 1847 à Saint-Hilaire-la-Palud.
— **RENAUD Marie** ◦ 29 mai 1797 † 16 juillet 1872 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD Pierre**◦ 20 mai 1804 † 14 août 1886 à Saint-Hilaire-la-Palud

Jacques RENAUD décède au village de Monfaucon à l'âge de 82 ans en 1846. **Louise POUGET** décède quant à elle à l'âge de 75 ans en 1848 dans la maison familiale du village de Monfaucon.

2 3e génération, Louis RENAUD et Françoise BOURGERON (x 1748 à Saint-Hilaire-la-Palud)

RENAUD Louis ◦ *7 septembre 1720 à Arçais* † *27 mars 1767 à Saint-Hilaire-la-Palud*	*BOURGERON Françoise* ◦ *22 mai 1726 à Saint-Hilaire-la-Palud* † *24 mai 1772 à Saint-Hilaire-la-Palud*

x 13 février 1748 à Saint-Hilaire-la-Palud

Louis RENAUD[114] et **Françoise BOURGERON**[115] sont originaires respectivement des communes d'Arçais et de Saint-Hilaire-la-Palud. **Louis RENAUD** naît et est baptisé dans la commune d'Arçais (Deux-Sèvres) en 1720. Il est le cadet des 3 enfants de Jean RENAUD et Catherine JOURDAIN (première épouse de Jean). Du remariage de son père Jean avec Louise GOT, Louis aura 4 autres frères et sœurs.

Françoise BOURGERON est la fille de Pierre BOURGERON (◦1677 †1753), laboureur et Marie MOUNIER (◦1689 †1737), mariés à Arçais le 20 février 1713[116]. Leurs 4 enfants naissent à Saint-Hilaire-la-Palud :

— **BOURGERON Pierre** ◦ 10 janvier 1716 † 15 janvier 1716 à Saint-Hilaire-la-Palud

[113] AD 79 Mariage E DEPOT 18 2 E 254/11
[114] AD 79 BMS E DEPOT 81 / 2 E 10-2 et AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254/7
[115] AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254/4 et AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254/8
[116] AD 79 BMS D DEPOT 81 / 2 E 10-2

— **BOURGERON François** ◦ 9 mars 1717 † 6 avril 1717 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **BOURGERON Marie Marguerite** ◦ 3 septembre 1718 † 23 novembre 1773 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **BOURGERON Françoise** ◦ 22 mai 1726 † 24 mai 1772 à Saint-Hilaire-la-Palud

Louis RENAUD (pêcheur puis laboureur) et **Françoise BOURGERON** auront 8 enfants de leur mariage le 13 février 1748[117] :

— **RENAUD Jean** ◦ 18 janvier 1750 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD Jacques Louis** ◦ 14 février 1754 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD Françoise** ◦ 14 août 1755 † 20 novembre 1756 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD François** ◦ 16 février 1757 † 28 mars 1575 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD François** ◦ 10 septembre 1758 † 11 septembre 1760 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD Pierre Jean** ◦ 4 septembre 1761 † 15 janvier 1814 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD Jacques** ◦ 3 octobre 1763 † 18 juillet 1846 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD André** ◦ 8 septembre 1765 à Saint-Hilaire-la-Palud

La famille vit au village de Monfaucon (au moins à partir de 1757). **Louis RENAUD** décède à l'âge de 46 ans en 1767. **Françoise BOUGERON** décède aussi à l'âge de 46 ans en 1772. Leurs décès sont déclarés au village de Monfaucon.

3 4e génération, Jean RENAUD et Catherine JOURDAIN (x 1718 à Saint-Hilaire-la-Palud)

RENAUD Jean *◦ 11 août 1691 à Arçais* *† 22 septembre 1759 à Arçais*	*JOURDAIN Catherine* *◦ 21 février 1690 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 15 juillet 1727 à Arçais*
x 13 octobre 1718 à Saint-Hilaire-la-Palud	

Jean RENAUD[118] est originaire de la commune de Arçais tandis que **Catherine JOURDAIN**[119] vient de Saint-Hilaire-la-Palud. **Jean RENAUD** est l'aîné des 2 enfants de Louis RENAUD et Catherine BOIRY (première épouse de Louis). Jean aura 10 autres frères et sœurs du deuxième mariage de son père Louis avec Michelle RICHARD. Il est né à Arçais comme toute la fratrie. Il sait signer Annexe 3.



48 / Arçais, les bords de la Sèvre

Catherine JOURDAIN est la fille de Jacques JOURDAIN (†1742), laboureur, et Marguerite CHANDREAU (†1716) qui se sont mariés le 25 janvier 1683 à Saint-Hilaire-la-Palud[120]. Ils auront 12 enfants, peu survivront :

[117] AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254-5
[118] AD 79 BMS E DEPOT 81 / 2 E 10-1 et AD 79 BMS E DEPOT 81 / 2 E 10-4
[119] AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254-3 et AD 79 BMS E DEPOT 1 / 2 E 10-2
[120] AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254-3

— **JOURDAIN Jeanne** ◦ 20 septembre 1683 † 22 septembre 1683 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Magdeleine** ◦ 24 décembre 1684 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Jacques** ◦ 3 novembre 1687 † 8 octobre 1753 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Catherine** ◦ 21 février 1690 à Saint-Hilaire-la-Palud † 15 juillet 1727 à Arçais
— **JOURDAIN Marie** ◦ 22 mars 1693 † 5 octobre 1693 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Marie** ◦ 25 octobre 1694 † 5 novembre 1694 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Louis** ◦ 25 octobre 1694 † 28 octobre 1694 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Françoise** ◦ 11 novembre 1695 † 10 octobre 1702 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Marie** ◦ 2 septembre 1698 † 5 octobre 1702 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Louis** ◦ 18 mars 1701 † 13 octobre 1702 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Jean Denis** ◦ 1er janvier 1704 † 17 novembre 1704 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **JOURDAIN Marie** ◦ 8 février 1706 à Saint—Hilaire-la-Palud

Jean RENAUD et **Catherine JOURDAIN** se marient le 13 octobre 1718 à Saint-Hilaire-la-Palud[121]. La famille vit à Arçais où Jean est marchand. Catherine décède à l'âge de 37 ans en 1727, après avoir donné naissance à 3 enfants :

— **RENAUD Marie Thérèse** ◦ 24 juillet 1719 † 19 mars 1721 à Arçais
— **RENAUD Louis** ◦ 7 septembre 1720 à Arçais † 27 mars 1767 à Saint-Hilaire-la-Palud
— **RENAUD Marie** Catherine ◦ 20 février 1722 à Arçais

3.1 Le remariage de Jean RENAUD avec Louise GOT en 1729

RENAUD Jean *◦ 11 août 1691 à Arçais* *† 22 septembre 1759 à Arçais*	*GOT Louise* *◦ 12 novembre 1703 à Damvix (Vendée)* *† 26 juin 1778 à Arçais*

x 4 octobre 1729 à Arçais

Louise GOT est la fille de Jean GOT (◦1663 †1710), charpentier en bateaux, et de Marie THIBAUDEAU (†1741). Le couple se marie le 25 janvier 1701 à Damvix (85)[122]. Louise a 3 frères et sœurs :

— **GOT Marguerite** ◦ 6 novembre 1701 à Damvix
— **GOT Louise** ◦ 12 novembre 1703 à Damvix † 28 juin 1778 à Arçais
— **GOT Jean** ◦ 4 février 1706 à Taugon (17)
— **GOT Pierre** ◦ 11 février 1709 à Taugon (17)

De leur mariage en 1729[123], **Jean RENAUD** et **Louise GOT** auront à 4 enfants :

— **RENAUD Louise** ◦ 18 juillet 1731 † 16 septembre 1762 à Arçais
— **RENAUD Jean** ◦ 19 décembre 1733 † 19 septembre 1743 à Arçais
— **RENAUD Marie Thérèse** ◦ 29 novembre 1736 à Arçais

[121] AD 79 BMS E DEPOT 18 / 2 E 254-3
[122] AD 85 BMS AC078
[123] AD 79 BMS E DEPOT 81 / 2 E 10-2

— **RENAUD Jean** ◦ 6 mai 1745 † 6 septembre 1788 à Arçais

Jean RENAUD, pêcheur, puis marchand et laboureur à la fin de sa vie, décède à l'âge de 68 ans en 1759. **Louise Got** décède en 1778 à l'âge de 74 ans.

4 5e génération, Louis RENAUD et Catherine BOIRY (x 1690 à Le Vanneau)

RENAUD Louis *◦ 22 novembre 1663 à Coulon* *† 2 mars 1733 à Arçais*	*BOIRY Catherine* *◦ 4 octobre 1671 à Le Vanneau* *† 20 décembre 1693 à Arçais*

x 13 mai 1690 à Le Vanneau

Louis RENAUD[124] est originaire de Coulon tandis que **Catherine BOIRY**[125] **v**ient du Vanneau. **Louis RENAUD** est le 4e enfant de François RENAUD et Louise BOUTET. Il est marchand et il signe Annexe 4.

Catherine BOIRY est la fille de Simon BOIRY (†1695)[126] et de Marie VEILLAT (◦1649)[127]. Le couple a dû se marier aux alentours de 1669, date de la naissance de leur première fille, cependant, l'acte est introuvable sur la commune du Vanneau. Le nom est aussi orthographié BOUHERY sur l'acte de décès de Simon. 8 enfants naîtront de leur union :

— **BOIRY Françoise** ◦4 juillet 1669 au Vanneau
— **BOIRY Catherine** ◦4 octobre 1671 au Vanneau †20 décembre 1693 à Arçais
— **BOIRY André** ◦28 octobre 1674 au Vanneau
— **BOIRY Marie** ◦26 août 1677 †03 mai 1678 au Vanneau
— **BOIRY Jacques** ◦20 juillet 1679 au Vanneau
— **BOIRY André** ◦17 septembre 1682 au Vanneau
— **BOIRY Isabelle** ◦12 février 1685 au Vanneau
— **BOIRY Jean** ◦28 février 1690 au Vanneau

Louis RENAUD et **Catherine BOIRY** se marient en 1690[128] au Vanneau puis s'installent sur la commune d'Arçais où leurs 2 enfants y naîtront :

— **RENAUD Jean** ◦11 août 1691 †22 septembre 1759 à Arçais
— **RENAUD André** ◦14 septembre 1693 †16 mai 1698 à Arçais

Catherine BOIRY décède quelques mois après la naissance de son fils André en 1693. Elle a 22 ans.

[124] AD 79 BMS 12 NIM 20/1 et AD 79 BMS E DEPOT 81 / 2 E 10-3
[125] AD 79 BMS E DEPOT 150 / 2 E 324-2 et AD 79 E DEPOT 81 / 2 E 10-1
[126] AD 79 6 E 324/1
[127] AD 79 BMS EDEPOT 150 / 2 E 324-1
[128] AD 79 BMS 6 E 324/2

4.1 Le remariage de Louis RENAUD avec Michelle RICHARD en 1695

RENAUD Louis *◦ 22 novembre 1663 à Coulon* *† 2 mars 1733 à Arçais*	*RICHARD Michelle* *◦ 9 février 1672à Le Vanneau* *† 4 octobre 1730 à Arçais*

x 5 septembre 1695 à Le Vanneau

Michelle RICHARD[129] est la fille de Pierre RICHARD et de Marie ROUILLARD probablement mariés aux alentours de 1660 au Vanneau. Michelle a 5 frères et sœurs :

- **RICHARD Catherine** ◦30 octobre 1660 au Vanneau
- **RICHARD Pierre** ◦20 décembre 1662 au Vanneau
- **RICHARD Marie** ◦28 juin 1665 au Vanneau
- **RICHARD Françoise** ◦12 mars 1669 au Vanneau
- **RICHARD Michelle** ◦9 février 1672 au Vanneau †4 octobre 1730 à Arçais
- **RICHARD Marie** ◦30 janvier 1677 au Vanneau

Louis RENAUD et **Michelle RICHARD** ont 10 enfants après leur mariage en 1695 :

- **RENAUD François** ◦20 juillet 1696 †23 mai 1746 à Arçais. Il signe Annexe 5
- **RENAUD Françoise** ◦11 juillet 1697 †7 août 1697 à Arçais
- **RENAUD Marie Magdeleine** ◦17 octobre 1698 †19 décembre 1698 à Arçais
- **RENAUD Marie Anne** ◦11 octobre 1699 †9 décembre 1699 à Arçais
- **RENAUD Louise** ◦24 janvier 1701 †21 mai 1706 à Arçais
- **RENAUD Louis** ◦18 mars 1702 †15 avril 1702 à Arçais
- **RENAUD Pierre** ◦31 mai 1703 †5 juillet 1703 à Arçais
- **RENAUD Marie** ◦15 novembre 1704 †21 juillet 1705 à Arçais
- **RENAUD Louis Jean** ◦30 octobre 1706. Il signe Annexe 6
- **RENAUD Marie Thérèse** ◦1709 †9 mai 1729 à Arçais

Louis RENAUD et **Michelle RICHARD** décèdent respectivement en 1733 et 1730. Louis a 69 ans et Michelle 58 ans.

5 6e génération, François RENAUD et Louise BOUTET (x 1651 à Coulon)

RENAUD François ◦ *† vers 1699*	*BOUTET Louise* ◦ *†26 janvier 1694 à Coulon*

x 22 janvier 1651 à Coulon

[129] AD 79 BMS E DEPOT 150 / 2 E 324-2 et AD 79 BMS E DEPOT 81 / 2 E 10-3

C'est la dernière génération, celle pour laquelle j'aurai eu le plus de mal à lire les actes tant les registres sont plus ou moins bien tenus, l'orthographe des noms plus ou moins fantaisiste… Cependant, le mariage de **François RENAUD** et **Louise BOUTET** a bien lieu le 22 janvier 1651 à Coulon[130].

L'acte est très succinct et non filiatif, ma recherche d'ascendant s'arrête à l'année 1651 pour la branche RENAUD. Les registres paroissiaux ne commençant qu'à partir de 1649 pour la commune de Coulon, 1639 pour le Vanneau et Arçais. 9 enfants naîtront de cette union :

— **RENAUD Jean** ◦30 juillet 1656 à Coulon
— **RENAUD Marie** ◦26 octobre 1657 †1er avril 1663 à Coulon
— **RENAUD Thomas** ◦14 janvier 1660 à Coulon †7 août 1705 à Arçais. Il signe Annexe 7.
— **RENAUD Louis** ◦22 novembre 1663 à Coulon †2 mars 1733 à Arçais
— **RENAUD François** ◦11 février 1665 au Vanneau †14 novembre 1706 à Coulon. Il signe Annexe 8
— **RENAUD Anne** ◦28 juillet 1668 au Vanneau
— **RENAUD Georges** ◦17 juin 1670 au Vanneau
— **RENAUD Catherine** ◦10 février 1676 au Vanneau †12 janvier 1716 à Coulon
— **RENAUD Louise**

X La descendance de Pierre RENAUD

1 *1* Pierre RENAUD et Rose Marie TARDY (x 1862 à Saint-Hilaire-la-Palud)

RENAUD Pierre *◦ 28 septembre 1836 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 27 août 1875 à Saint-Hilaire-la-Palud*	*TARDY Rose Marie* *◦ 29 novembre 1842 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 18 mars 1899 Saint-Hilaire-la-Palud*

x 28 janvier 1862 à Saint-Hilaire-la-Palud

Pierre RENAUD est le fils unique de Pierre RENAUD et Marie Madeleine GUICHARD, notre couple central. Il naît en 1836[131] au village de la Rivière. Dans le même temps, ses parents s'installent dans leur propre demeure. Il signe Annexe 9, ainsi que Rose Marie Annexe 10.

Pour les obligations militaires, Pierre fait partie de la classe 1856 et demande l'exonération selon la liste cantonale du contingent[132] ; le conseil de révision le déclare « propre au service »[133]. Le registre matricule n'étant pas encore instauré, je ne suis pas en mesure de vérifier si Pierre a rempli ses obligations militaires. En effet, la liste de tirage au sort ne mentionne aucune information sur un éventuel remplacement et il est recensé sur l'état de 1856 (19 ans) et celui de 1861 (24 ans) ; sachant que la loi de 1818 instaure une durée de 6 ans pour

[130] AD 79 BMS 12 NUM 20/1
[131] AD 79 Naissances 4E 264/3
[132] AD 79 Liste cantonale du contingent 1 R 208
[133] AD 79 Liste cantonale de tirage au sort 1 R 55

le service… le compte n'y est pas. Il se marie ensuite dès 1862 et est encore présent sur les recensements de 1866 et 1872. Il décède ensuite en 1875[134].

Rose Marie TARDY[135] est la fille de Jean Baptiste TARDY (◦1801) et Marie MINGOT (◦1810), mariés le 28 novembre 1828 à Saint-Hilaire-la-Palud[136]. La famille est originaire de la commune. Rose Marie a une sœur :

— **TARDY Rose** ◦14 décembre 1829 †30 mai 1871 à Saint-Hilaire-la-Palud

Dès leur mariage le 28 janvier 1862[137], le couple s'installe sur l'exploitation familiale du village de la Rivière dont Pierre héritera en 1863 au décès de sa mère, Marie Madeleine GUICHARD. Ils n'ont qu'un seul enfant, Élie Joseph RENAUD, qui naît en 1863. Au décès de son père en 1875, Elie Joseph hérite des biens que ce dernier avait reçus de sa mère en 1863. Elie Joseph a 12 ans. Rose Marie TARDY est déclarée « chef de famille » sur le recensement de 1876, elle vit au village de la Rivière jusqu'au mariage de son fils en 1882. Elle rejoint ensuite la maison de Monfaucon.

Pierre RENAUD et **Rose Marie TARDY** décèdent respectivement en 1875 à l'âge de 38 ans et en 1899 à l'âge de 56 ans.

2 *1.1* Élie Joseph RENAUD et Marie Constance CHAIGNEAU (x 1882 à Saint-Hilaire-la-Palud)

RENAUD Elie Joseph *◦ 2 janvier 1863 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 28 août 1928 à Saint-Hilaire-la-Palud*	*CHAIGNEAU Marie Constance* *◦ 19 juillet 1860 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 3 novembre 1929 à Saint-Hilaire-la-Palud*
x 6 novembre 1882 à Saint-Hilaire-la-Palud	

Élie Joseph RENAUD[138] est le fils unique de Pierre RENAUD et Rose Marie TARDY et exerce dans un premier temps le métier de cultivateur sur l'exploitation familiale, comme ses parents. Il doit cependant se soumettre à l'exercice du tirage au sort pour le recrutement militaire. Il fait partie de la classe 1883. Sa fiche matricule[139] indique que son degré d'instruction général (3) est « une instruction primaire plus développée ». Le conseil de révision décide de le dispenser au motif de l'art 17 de la loi de 1872 : fils unique de veuve. En effet, son père Pierre est décédé en 1875. Élie signe Annexe 11 ainsi que Marie Constance Annexe 12.

Marie Constance CHAIGNEAU[140] est la fille unique de Jean Pierre CHAIGNEAU (◦1836 † 1918) et de Magdeleine VIAUD (◦1835 †1895), mariés le 18 mai 1858 à Saint-Hilaire-la-Palud[141].

134 AD 79 Décès 4 E 264/12
135 AD 79 Naissances 4 E 264/3 et AD 79 Décès 4 E 264/15
136 AD 79 Mariages 4 E 264/6
137 AD 79 Mariages 4 E 264/11
138 AD 79 Naissances 4 E 264/4 et Source INSEE
139 AD 79 Fiche matricule R 641-2
140 AD 79 Naissances 4 E 264/3 et Source INSEE
141 AD 79 Mariages 4 E 264/7

Élie Joseph RENAUD et **Marie Constance CHAIGNEAU** se marient le 6 novembre 1882[142], leur premier fils naît en 1883. Il est cultivateur, Marie Constance est ménagère. Le couple s'installe au village de la Rivière tandis que Marie Madeleine GUICHARD et Pierre RENAUD (ascendants de Elie Joseph) rejoignent la maison du village de Monfaucon pour laisser l'exploitation au jeune couple (cf. le recensement de 1886). Pour mémoire, Élie Joseph RENAUD est à la fois l'héritier de ses parents et de son grand-père Pierre RENAUD. Ainsi, le patrimoine de Elie Joseph est composé d'une maison à Monfaucon, une autre au village de la Rivière ainsi que des terres agricoles réparties sur les communes de Saint-Hilaire-la-Palud et Saint-Georges-de-Rex.

Ils ont deux enfants :

— **RENAUD Elie Constant Gabriel** ◦25 octobre 1883 †27 septembre 1946 à Saint-Hilaire-la-Palud

— **RENAUD Constant Pierre** ◦30 mars 1887 à Saint-Hilaire-la-Palud †21 août 1918 en Grèce. Il signe Annexe 13.

En 1886, le couple est recensé au village du Pairé de Saint-Hilaire-la-Palud en tant qu'aubergistes. Leur fils Élie Constant Gabriel est avec eux, il a un peu plus de 2 ans.

En 1891, le couple est toujours recensé sur le village du Pairé avec leur deuxième fils, Constant Pierre, qui a 4 ans alors que l'aîné, Élie Constant Gabriel (7 ans) est confié à ses grands-parents maternels à Saint-Hilaire-la-Palud. Ils ont quitté leur activité de cafetier-aubergiste pour retourner à leur métier premier : cultivateur.

En 1896, ils sont recensés au Bourg avec leur fils Constant Pierre qui a 9 ans. Elie Joseph est propriétaire, Marie Constance est ménagère. Leur fils aîné qui a maintenant 12 ans n'est toujours pas présent, cependant je ne le localise plus sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud. Sachant que la loi Jules Ferry de 1882 rend l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans, Élie Constant Gabriel a peut-être été envoyé en pension.

En 1901, la famille est au complet et de retour sur le village de Monfaucon.

En 1906, le couple est recensé au « quartier » du Pairé de Monfaucon avec leur fils Élie Constant Gabriel qui a maintenant 23 ans, Constant Pierre s'est engagé dans l'armée.

Il n'y a plus de recensement avant 1936…

Élie Joseph RENAUD décède en 1928 à l'âge de 65 ans, Marie Constance CHAIGNEAU décède l'année suivante à l'âge de 69 ans.

3 *1.1.1* Élie Constant Gabriel RENAUD et Emma MOINIER (x 1910 à Saint-Hilaire-la-Palud)

RENAUD Elie Constant Gabriel *◦ 25 octobre 1883 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 27 septembre 1946 à Saint-Hilaire-la-Palud*	*MOINIER Emma* *◦ 13 mai 1889 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 20 février 1697 au Vanneau*

x 27 septembre 1910 à Saint-Hilaire-la-Palud

Élie Constant Gabriel RENAUD[143] est l'aîné d'une fratrie de deux enfants issus du mariage de Élie Joseph RENAUD et Marie Constance CHAIGNEAU. Il a vécu hors de son foyer familial

[142] AD 79 Mariages 4 E 264/8

[143] AD 79 Naissances 4 E 264/13 et Source INSEE

durant quelques années, au moins 5 ans si je tiens compte des recensements de 1891 où il est comptabilisé chez ses grands-parents maternels et celui de 1896 où il n'apparaît plus du tout sur Saint-Hilaire-la-Palud. Cette période pourrait correspondre à celle de l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans… Il est cultivateur quand il doit répondre à ses obligations militaires. Il fait partie de la classe 1903 pour laquelle il effectue une année de service environ (1904-1905), avant d'être dispensé au motif de l'art 21 : « frère au service ». En effet, Constant Gabriel, de la classe 1904, s'engage pour 3 années. Élie signe Annexe 14 ainsi qu'Emma Annexe 15.

Emma MOINIER[144] est la plus jeune des deux filles de François MOINIER (◦1858 †1941), cultivateur) et de Honorine Sidonie PELLU (◦1864 † 1943). De leur mariage le 18 janvier 1886 à Saint-Hilaire-la-Palud[145] naitront :

— **MOINIER Marie** ◦17 octobre 1886 à Saint-Hilaire-la-Palud †11 juillet 1963 à la Rochénard (79)
— **MOINIER Emma** ◦13 mai 1889 à Saint-Hilaire-la-Palud †20 février 1967 au Vanneau

Élie Constant Gabriel RENAUD et **Emma MOINIER** se marient en 1910[146]. La Grande Guerre les séparera du mois d'août 1914 au mois de mars 1919. Ils auront 4 enfants :

— **RENAUD Bertrand Robert Jacques** ◦13 juillet 1911 à Saint-Hilaire-la-Palud †1er février 1994 à Rouen (76)
— **RENAUD Yves Elie** ◦2 octobre 1914 à Saint-Hilaire-la-Palud †13 juillet 2000 à Pessac (33)
— **RENAUD Odette** ◦2 octobre 1916 † 4 avril 2009 à Niort
— **RENAUD Constant Jacques** ◦1er avril 1927 à Saint-Hilaire-la-Palud †27 août 2002 à Niort

Il n'y a malheureusement pas de recensement entre 1906 et 1936. Ce dernier les recense néanmoins au village de Monfaucon avec leur fille Odette et leur dernier fils Constant Jacques.

4 *1.1.1.1* Bertrand Robert Jacques RENAUD et Denise Thérèse MARIE (x 1935 au Bourdet)

RENAUD Bertrand Robert Jacques *◦ 13 juillet 1911 à Saint-Hilaire-la-Palud* *† 1er février 1994 à Rouen (76)*	*MARIE Denise Thérèse* *◦ 16 septembre 1914 au Bourdet* *† 10 mai 2015 à Oissel (76)*

x 1er juin 1935 au Bourdet

Mon grand-père, **Bertrand RENAUD**[147] est l'aîné de 4 enfants. Il vit une longue période sans son père absent pour cause de guerre, période pendant laquelle il est seul avec sa mère Emma MOINIER qui a en charge 3 jeunes enfants. Il fait partie de la classe 1931, il est incorporé en octobre 1932 jusqu'en octobre 1933. Il épouse ma grand-mère, **Denise MARIE** le 1er juin 1935

144 AD 79 Naissances 4 E 264/13 et Source INSEE
145 AD 79 Mariages 4 E 264/14
146 AD 79 Mariages 4 E 264/17
147 AD 79 Naissances 4 E 264/16 et Source INSEE

au Bourdet. Le couple s'installe au Bourdet où naîtront leurs 3 premiers enfants. Il s'engage ensuite dans la légion de la gendarmerie nationale en 1938 pour 3 ans. Il « rempile » pour une année jusqu'en février 1942, année pendant laquelle il passe la frontière algéro-marocaine en juin 1941 pour une nouvelle affectation. À l'expiration de son contrat, il se retire au Maroc où il exerce son emploi de garde des Eaux et forêts à la maison forestière de Boulbab[148]. Il est ensuite rappelé en service pour le Maroc en septembre 1944 avant d'être démobilisé et rayé des contrôles en juillet 1945. Sa famille le rejoint au Maroc où naîtront leurs deux derniers enfants. Le livret de gendarmerie recense plusieurs lieux de vie au Maroc de 1942 à 1951. Ils rejoignent la France dès le mois d'août 1957 avec leurs 5 enfants. Bertrand reprend ses fonctions de garde forestier de l'Office National des Forêts à la Londe en Seine-Maritime. Ils resteront en Normandie. Mon grand-père décède à l'âge de 84 ans en 1994. Ma grand-mère a 100 ans lorsqu'elle décède en 2015.

Mon grand-père était engagé pendant la période du protectorat français au Maroc (1912-1956). L'intervention de son régiment en 1941 fait suite à une période de troubles au Maroc. Il s'y installe ensuite avec sa famille. La date de retour en France en 1957 correspond à celle de l'indépendance du pays, signée à Paris le 2 mars 1956.

J'ai contacté les Archives nationales début janvier 2020 afin d'obtenir le dossier de mon grand-père pour sa carrière à l'ONF. Il s'avère que le dossier est conservé sur le site de Fontainebleau. Ce dernier, déclaré en péril, est vide de son personnel et n'accueille plus de public. L'archiviste m'explique que toutes les archives doivent être déménagées (80kms - mètres linéaires) au printemps, durée prévue des travaux : 18 mois. « Par chance », le dossier de mon grand-père se trouve au 4e sous-sol, un des premiers niveaux à être déménagé. Sans tenir compte de la crise sanitaire que nous traversons, mon interlocutrice ne m'a laissé que peu d'espoirs pour récupérer le dossier en temps et en heure. Je dispose néanmoins de la cote pour en faire la demande ultérieurement (19771168/348).

Denise Thérèse MARIE[149] est la benjamine de Sébastien Léon Paul MARIE (◦1884 †1946), patron fermier, et de Thérèse Louise Séraphine BECHAUD (◦1889 †1973), mariés le 5 juillet 1910 à Prin-Deyrançon[150] (79). La famille vivra à Prin-Deyrançon jusqu'à la naissance de leur 3e enfant et migrera ensuite vers le Bourdet :

— **MARIE Émile Paul** ◦20 avril 1911 à Prin-Deyrançon †12 août 1985 à Pessac (17)
— **MARIE Georges Gaston** ◦29 décembre 1912 à Prin-Deyrançon †11 octobre 1999 à Saint-Maixent-l'Ecole (79)
— **MARIE Denise Thérèse** ◦16 septembre 1914 au Bourdet †10 mai 2015 à Oissel (76)

XI L'armée

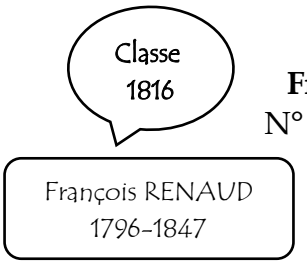
« Tout Français est soldat et se doit à la défense de la Patrie ». C'est la loi Jourdan du 5 septembre 1798 qui institue la conscription obligatoire et le service militaire obligatoire de 5 ans. La Loi Gouvion Saint-Cyr du 10 mars 1818 amène la durée du service à 6 ans, par tirage

[148] Livret de gendarmerie nationale, archive familiale
[149] AD 79 Naissances 4 E 48/13 et Source INSEE
[150] AD 79 Mariages 4 E 227/2

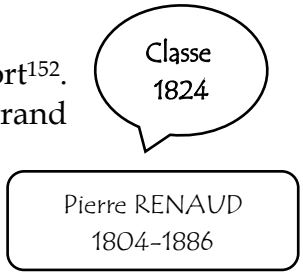
au sort du contingent, avec cependant l'autorisation du remplacement. Cette dernière est supprimée par la loi du 27 juillet 1872, dite Cissey, qui institue le service militaire obligatoire et personnel avec tirage au sort des appelés. La loi Berteaux du 21 mars 1905 institue le service militaire universel, personnel et égalitaire et supprime le tirage au sort. La durée du service est ensuite ramenée à 1 an par la loi Debré de juin 1970. Enfin, le service national est suspendu par la du 28 octobre 1997, sous la présidence de Monsieur Jacques Chirac.

1 Les conscrits

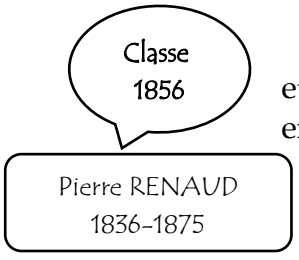
L'esprit des générations du XIXe siècle est à l'image de la conscience de l'habitant des *marais mouillés* d'avant les premiers travaux, imperméable aux changements. Pour eux se dessinent enfin les perspectives de prospérité promises par les dessèchements, après avoir été ignorés, oubliés dans leur milieu de vie austère. La révolution des marais a eu lieu, offrant aux « meilleurs » la chance de se faire une place dans cette nouvelle organisation. C'est peut-être pour cette raison que les obligations militaires de cette période ne séduisent pas les RENAUD.



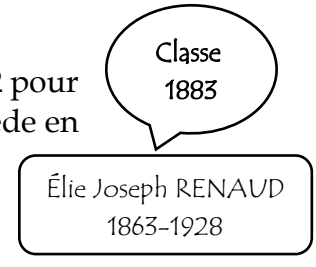
François RENAUD est le premier à intégrer le système des conscriptions. N° 13 sur la liste de tirage au sort, nous apprenons qu'il est domestique à cette période et qu'il mesure 1,58 m… Il fait valoir une « ancienne aliénation mentale », il est reformé par décision du conseil de révision au motif d'une « *faible complexion* ».[151]



Pierre RENAUD se voit attribuer le numéro 62 sur la liste de tirage au sort[152]. Il est alors domestique comme son frère François et n'est guère plus grand (1,60 m). Il n'est pas présent sur la liste du contingent. Le document ne comporte pas d'observations, de mentions de remplacement, cependant « *une dispense à comparaître* » est portée dans les motifs d'exemption, concernent quelques-uns des appelés, dont Pierre.



Pierre RENAUD est présent sur les deux listes[153], celle du tirage au sort et celle du contingent. Il se voit attribuer le numéro 15. Il demande à être exonéré, le conseil de révision le jugera « *propre au service* ». Cependant, il est présent sur les recensements de Saint-Hilaire-la-Palud de 1856 à 1872. Sans fiche matricule ni autre document, je suppose donc qu'il n'a pas été enrôlé.



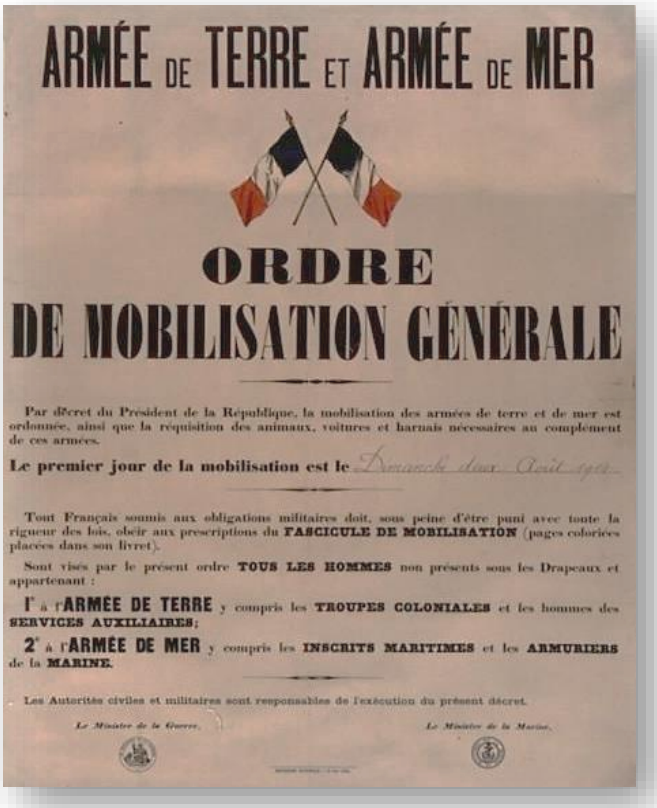
Élie Joseph RENAUD est dispensé au titre de l'Art 17 de la loi de 1832 pour le motif : « *unique de veuve* »[154]. En effet, son père, Pierre RENAUD décède en 1875, laissant sa femme Rose Marie TARDY seule aux commandes de l'exploitation. Élie Joseph est incorporé dans la réserve de l'armée active (matricule 871) en juillet 1889 où il effectue néanmoins 2 périodes

[151] AD 79 Liste cantonale de tirage au sort 1 R 15
[152] AD 79 Liste cantonale de tirage au sort 1 R 23
[153] AD 79 Liste cantonale de tirage au sort 1 R 55 et Liste cantonale de contingent 1 R 208
[154] AD 79 Matricule R 641-2

d'exercice d'un mois environ chacune au 33e régiment d'Infanterie en 1891 et 1893. Il passe en groupe territorial où il effectue une nouvelle période d'exercice d'une 15aine de jours environ en 1898. Il est passé ensuite dans la réserve territoriale en 1903 avant d'être libéré du service en octobre 1909.

2 Guerres et engagements

Élie Constant Gabriel RENAUD (◦1883 †1946), numéro de matricule 79 de la **classe 1903**, est incorporé au 11e régiment de Cuirassiers dès le 15 novembre 1904 pour l'armée active. Il est cavalier 2e classe. Il est placé dans la disponibilité un an après en raison de l'engagement de son frère Constant Pierre RENAUD, au titre de l'Art 21 : « frère au service ». En 1907, il passe dans la réserve active de l'armée pour laquelle il effectue deux périodes d'exercice. La première période est effectuée au 8e régiment de Cuirassiers à Tours en 1908, la deuxième en 1912, au 20e régiment d'Artillerie de campagne de Poitiers.



ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le Dimanche deux Août 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

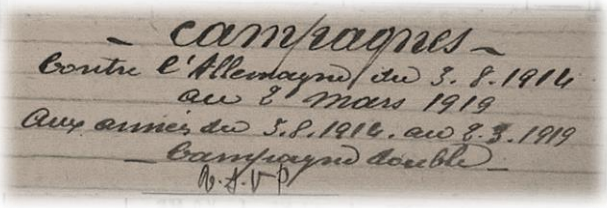
Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. *Le Ministre de la Marine.*

Il est mobilisé le 3 août 1914 au 20e régiment d'Artillerie de Poitiers, puis rejoint 109e régiment d'Artillerie lourde en mars 1918. Dès le mois de décembre 1919, il rejoint le 108e, puis le 135e régiment d'Artillerie lourde.

Il fait deux campagnes contre l'Allemagne, du 3 août 1914 au 2 mars 1919. Il est mis en congé illimité à partir de cette date.

Il est ensuite placé dans la réserve territoriale le 1er janvier 1922 au 109e régiment d'Artillerie lourde de Poitiers. Puis il est affecté à la classe de mobilisation de 1899 au titre de l'Art 58 de la loi du 1er avril 1923 : père de 2 enfants. Il est enfin placé sans affectation le 15 décembre 1926 pour être libéré définitivement du service le 15 octobre 1932.



– campagnes –
Contre l'Allemagne du 3. 8. 1914
au 2 mars 1919
Aux armées du 3.8.1914. au 2.3.1919
– Campagne double –

Il est décoré de la médaille de la médaille de *la Grande Guerre* et de celle de *la Victoire*. Il obtient la carte de combattant le 18 mars 1933.

Constant Pierre RENAUD (◦1887 †1918) est le frère de Élie Constant Gabriel. Le numéro de matricule 241 lui est attribué pour sa **classe 1904**. Il s'engage volontairement le 22 septembre 1904, pour 3 ans, au 9e régiment de Chasseurs à cheval. Quand il arrive au corps le 23 septembre 1905, il est chasseur de 2e classe. Il passe ensuite brigadier le 18 septembre 1906, puis maréchal des logis le 15 juillet 1907.

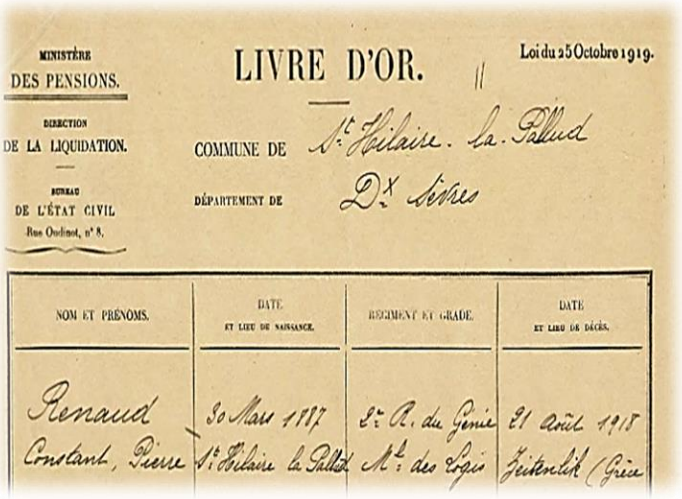
Il passe dans la réserve active le 22 septembre 1908. Du fait de son engagement, il est dispensé de sa première période d'exercice de réserve prévue en 1910 au régiment de Cavalerie légère de Niort. Il effectue cependant sa deuxième période en 1913 au 6e régiment du Génie à Angers.

Il est mobilisé comme son frère en 1914 et arrive au corps dès le 04 août. Il rejoint le 2e régiment du Génie le 6 août 1916 avant d'être dirigé sur le Dépôt intermédiaire de Salonique le 22 août 1916.

Il décède le 21 août 1918 à l'hôpital temporaire n° 13 du camp de Zeitenlik en Grèce, des suites de maladie. La partie médicale du coupon indique qu'il a contracté une maladie au cours des préparations de guerre. Toujours selon le document, il a subi une intervention pulmonaire ouverte.



49 / Billet d'hôpital à coupons, Hôpital temporaire n°13 1918



50 / Livre d'or Constant Pierre RENAUD

J'ai obtenu ce document auprès de la SAMAH[155] après des recherches effectuées sur France Archives.

Il obtient la qualité de *mort pour la France*, mention attribuée aux civils et aux soldats victimes de la guerre décédés entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919 sur le champ de bataille, ou à cause des dommages directement imputables au conflit.

[156]

[155] Service des Archives médicale et hospitalières des Armées, chargé de la conservation des archives médicales hospitalières.

[156] Source *Mémoire des hommes*

C'est un projet institué par la loi du 25 octobre 1919 *relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre.*

Il est inhumé à Saint-Hilaire-la-Palud.



51/ *Tombe de Constant Pierre RENAUD, archive familiale*



52/ *Monument aux morts de Saint-Hilaire-la-Palud*

Bertrand Robert Jacques RENAUD (◦1911 †1994), matricule 1397, **classe 1931**, est déclaré inapte pour l'infanterie en raison d'une fracture à la jambe gauche. Il est incorporé le 15 octobre 1932 au 3e régiment d'Aviation où il arrive le 21 octobre. Il est alors soldat de 2e classe. Il est envoyé à la base aérienne n° 3 le 1er octobre 1933 en attendant son passage dans la disponibilité. Il est rayé des contrôles le 15 octobre de la même année. Il se retire à Saint-Hilaire-la-Palud. Le 15 avril 1934, il passe au 309e régiment d'Artillerie, puis au 9e un an après. Il est affecté à la classe 1927 en raison de son statut de père de 2 enfants.



53 / Bertrand RENAUD 1941

Il s'engage à la Légion de gendarmerie nationale et est nommé élève garde à cheval par Décision Militaire (DM) du 02 août 1938. Il est affecté pour ordre à la 2e Légion de garde républicaine mobile au centre d'instruction de Parthenay. Il est titulaire garde le 1er mars 1939 et prête serment le 2 mars devant le tribunal de 1re instance de Parthenay (79). Il est affecté à la 3e Légion de garde républicaine mobile par DM à compter du 1er avril 1939.

Il passe ensuite à la 13e légion de garde républicaine mobile le 15 février 1940 par DM du 26 janvier précédent. À partir de 1941, c'est le départ pour les colonies avec son affectation à la 9e Légion de la garde au Maroc par DM du 9 avril 1941.
Il se réengage pour un an à compter du 15 février 1941.

Son carnet de route pour l'année 1941 :
— mis en route pour le Maroc le 11 juin
— rayé des contrôles de la 13e légion le 12 juin

— embarqué à Port-Vendres le 13 juin
— débarqué à Oran (Algérie) le 15 juin
— passé à Oujda (frontière) le 16 juin
— arrivé au 7e escadron à Fès le 17 juin

Son contrat expire le 15 février 1942, il est alors rayé des listes de contrôle. Il se retire à Boulbab au Maroc. Il est rappelé le 08 septembre 1944 pour être démobilisé et « renvoyé dans ses foyers » le 4 juillet 1945. Il se retire alors à Debdou, Maroc, où il vivra avec sa famille jusqu'en 1957.

XII Épilogue

La première partie de ce voyage se termine ici. Cette traversée m'a portée jusqu'au XVIIe siècle à la rencontre de mes ancêtres et bien au-delà pour la découverte d'un territoire, un lieu que je n'imaginais pas tant le Marais poitevin d'aujourd'hui est un endroit magique et accueillant. Qui connaît les *marais mouillés* ? La notion même de marais mouillés présume de l'existence d'un autre marais. Deux lieux bien différents l'un de l'autre, où les conditions de vie forgent les humains.

C'est au fil de mes lectures que j'ai découvert ces lieux inhospitaliers qu'étaient les *marais mouillés* jusqu'au XIXe siècle. Un endroit fait d'eau et de végétation, où la nature reste maîtresse et oblige l'homme à s'adapter. Jusqu'à cette révolution des dessèchements, l'habitant des *marais mouillés* reste très attaché au seigneur, car ce dernier le fait travailler et lui permet de compléter les maigres revenus de ses récoltes. La Révolution française amène son lot de mutations, les biens nationaux sont vendus, permettant ainsi à d'anciens journaliers ou laboureurs de devenir cultivateurs, d'être propriétaires de leurs exploitations, d'employer à leur tour de la main-d'œuvre, de se rapprocher de l'élite paysanne locale.

Ainsi, je suis allée à la rencontre de mes ancêtres, j'ai pu approcher leurs lieux de vie, appréhender leurs conditions d'existence grâce aux documents numérisés des archives des Deux-Sèvres et de la Vienne. Conformément aux consignes données pour le mémoire, je me suis attachée à la commune de Saint-Hilaire-la-Palud où j'ai découvert des générations attachées à la terre depuis le XVIIIe siècle, du pêcheur au propriétaire cultivateur en passant par le simple laboureur.

Il y a cependant une génération qui sort du lot, tant par le lieu de vie que par leur activité. En effet, Louis RENAUD (◦1663 †1733), notre 5e génération, s'installe à Arçais dès son mariage en 1690 avec Catherine BOIRY (◦1671 †1693) et exerce en tant que marchand. Leur fils Jean RENAUD (◦1691 †1759), notre 4e génération, reprend le flambeau pour l'activité de marchand vraisemblablement après 1729, année de son second mariage avec Louise GOT (◦1703 †1778). Un autre de leur fils, François RENAUD (◦1696 †1746), est notaire à Frontenay-Rohan-Rohan. Leurs signatures apparaissent régulièrement sur des actes, côtoyant celles d'autres notables d'Arçais.

Il y a encore des lacunes à combler. Les mesures sanitaires n'autorisant aucun déplacement, je n'ai pu me rendre dans les Deux-Sèvres pour accéder à tous les actes notariés, cadastres, hypothèques qui m'auraient permis de donner vie à des lieux que j'imagine encore. Je n'ai pas

pu aller à la rencontre d'acteurs locaux, spécialistes des marais, d'anciens peut-être. J'avais le projet de me rendre au diocèse de Poitiers, au musée du Poitou protestant à Beaussais… Des archives familiales m'attendent également en Seine-Maritime, mon département de naissance, qui n'ont pas pu m'être transmises de façon dématérialisée…

Ce sera la deuxième partie de ce voyage en terres paysannes du Marais poitevin.

XIII Carnet de voyage

Je vous invite maintenant à une rétrospective en images sur les lieux de vie des protagonistes de cette épopée : le Vanneau, Coulon, Arçais et Sain-Hilaire-la-Palud. Ces communes des *marais mouillés* qui forment ce que l'on appelle aujourd'hui le Marais poitevin et sa Venise verte.



54 / Le Vanneau, barrage du Chail



55 / Le Vanneau, une route d'eau



56 / Le Vanneau, le port



57 / Coulon, le passe-bateaux au Chail



58 / Coulon, la passerelle



59 / Coulon, l'arrivée du bois



60 / Coulon, groupe de laveuses



61 / Arçais, le château, le port



62 / Arçais, habitation maraîchine



63 / Arçais, un bief



64 / Arçais, route de Damvix



65 / Saint-Hilaire-la-Palud, la Grande-Rue de Monfaucon



66 / Saint-Hilaire-la-Palud, le port du Pairé



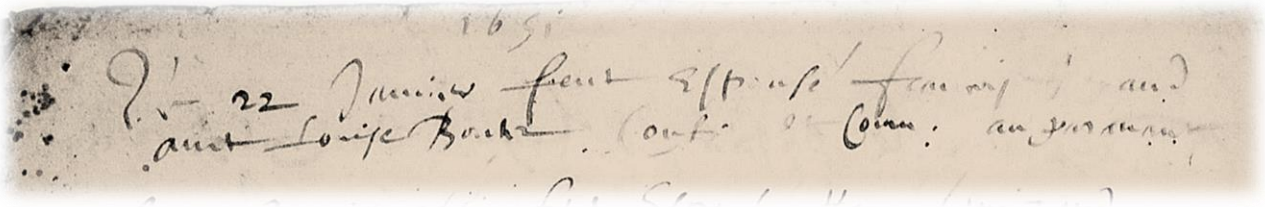
67 / Saint-Hilaire-la-Palud, le port de la Rivière



68 / Saint-Hilaire-la-Palud, la passerelle du Vieux Mignon

XIV Progression et écueils des recherches

Les fondations de l'arbre étaient déjà posées pour mon projet de mémoire. Je ne disposais cependant que d'informations sans sources, hormis celles de mes contemporains. J'ai repris méthodiquement les actes de mariage filiatifs dans un premier temps afin de sourcer les éléments relatifs aux naissances, à la filiation. Pour les actes les plus récents, certaines informations sont portées sur l'acte de naissance : un mariage, un divorce, un décès, une reconnaissance… J'ai ensuite traqué la moindre indication d'âge, de parenté et de lieu sur les actes plus anciens pour progresser. Enfin, sur les registres paroissiaux du XVIIe et XVIIIe siècle, j'ai parcouru l'intégralité des registres, patiemment, exerçant mon « œil » à l'appréhension d'écritures plus ou moins régulières. Cependant, je n'ai pas pu aller au-delà de 1651, date du premier mariage entre François RENAUD et Louise BOUTET à Coulon, l'acte étant des plus succinct…



157

Je me heurte ici à l'absence de registre au-delà de 1649 pour la commune de Coulon.

Sur les registres de la fin du XVIe au XVIIe siècle, j'ai été confrontée à des hésitations quant à l'orthographe, j'ai rencontré des RANARD pour lesquels les formes de lettre me faisaient penser à RENAUD. Bien que les prénoms et dates coïncidaient avec mes recherches, j'ai laissé de côté, faute d'éléments suffisants ou d'indices et surtout sans filiation. Pour l'orthographe encore, des RENOU ou RENOULT, REYNAU ont fait que je me suis attardée sur les registres plus récents ou sur les recensements. J'ai ainsi pu retrouver l'existence de RANARD, mais peu

[157] AD 79 BMS 12 NUM 20/1

au regard des RENAUD. Quant aux RENOU ou RENOULT, pas de traces ou très anecdotiques sur les registres suivants ou les recensements. Malgré les présomptions, j'ai choisi de ne pas prendre le risque de partir dans une mauvaise direction et de compromettre la cohérence de mon arbre.

L'étude des recensements pour la généalogie m'amène à une énigme. En effet, je perds la trace de Élie Constant Gabriel RENAUD, enfant, durant quelques années. Il a vécu hors de son foyer familial pendant quelques années ; au moins 5 ans si je tiens compte des recensements de 1891 où il est présent chez ses grands-parents maternels et celui de 1896 où il n'apparaît plus du tout sur Saint-Hilaire-la-Palud. Cette période pourrait correspondre à celle de l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. Peut-être a-t-il suivi une scolarité en dehors du canton, en pension… Mes recherches sur internet pour l'instruction à Saint-Hilaire-la-Palud n'ont rien donné. C'est un sujet que j'approfondirais lors de mon passage aux archives.

Dans la généalogie, peu de RENAUD sont concernés par le protestantisme, il y a cependant trois mariages qui nécessiteraient d'étudier de manière approfondie les registres du désert :

— TRISTAND Jacques et RENAUD Catherine en 1699 à Arçais

— TRISTAND Marie et RENAUD François en 1688 au Vanneau

— BASTARD Jean Isaac et Marie Anne PONTARDANT en 1749 à Prin-Deyrançon avec des recherches à effectuer sur Mauzé.

Pour Jacques TRISTAND, la filiation est sourcée ainsi que le mariage de ses parents, Isaac TRISTAND et Louise MORIN.

Pour Marie TRISTAND, l'acte de mariage n'est pas filiatif, mais j'ai pris la liberté de la rattachée, au vu des éléments recueillis, aux parents de Isaac (marié avec Louise MORIN). Elle serait ainsi la tante de Jacques TRISTAND (marié à Catherine RENAUD). Je dois cependant faire des recherches approfondies pour attester ce lien.

Pour le dernier mariage, Jean Isaac BASTARD et Marie Anne PONTADANT sont les arrière-grands-parents maternels de Marie Madeleine GUICHARD, épouse de Pierre RENAUD (notre couple central marié en 1835).

J'ai manqué de temps pour approfondir les recherches dans ces registres, pour appréhender l'organisation de leurs églises. Par ailleurs, certains registres sont inexistants pour quelques périodes.

Pour la 5e génération ascendante, celle de Louis RENAUD (◦1663 †1733) à Arçais, j'ai encore des recherches à faire et des documents à exploiter. Il était marchand et signait. Sur un document d'archives familiales de Seine-Maritime qui m'a été transmis, j'ai pu lire « Maistre Louis RENAULT ». Malheureusement, je n'ai pu exploiter ce document que je pense être une vente de biens consécutive au décès de parents, laissant deux orphelins sous curatelle. J'ai reçu ce document qui fait plusieurs pages au format photo avec une qualité qui ne m'a pas permis de remettre les feuillets en bon ordre… je remets donc ce travail à plus tard lorsque les déplacements seront permis sur de longues distances. J'ai également fait des recherches sur un de ses fils François (◦1696 †1748) qui a été notaire au duché de Frontenay-Rohan-Rohan, anciennement appelé Frontenay-l'Abattu, en vain.

Enfin, ma plus grande frustration est de ne pas avoir pu accéder à toute la partie notariale, cadastrale, hypothèque pour finaliser et donner corps au patrimoine des générations RENAUD. Bien que j'aie pu travailler sur les registres de successions numérisés, les

informations ne sont pas suffisantes pour étayer cette partie dans mon mémoire, ces derniers sont disponibles jusqu'en 1920, l'état des lieux prend fin avant le décès de Élie Joseph RENAUD en 1928. Il y a notamment un cas d'indivision sur un bâti entre Pierre RENAUD (◦1804 †1885) et sa sœur Marie (◦1797 †1872) que j'aurais souhaité approfondir. De même, je ne connais pas l'origine précise des biens cédés par leur père Jacques. J'ai cependant les références du notaire et la date de l'acte (Maître Riom de Saint-Hilaire-la-Palud).

À période exceptionnelle, mémoire « exceptionnel »… Cette période aura été celle de la déception quand a sonné le glas de la liberté de nos déplacements, celle de la frustration, même si les archives des Deux-Sèvres disposaient de très nombreuses numérisations. À ce jour, les informations collectées ne sont malheureusement pas suffisantes pour donner corps à travail de recherches approfondi et abouti, je le regrette. J'ai néanmoins la satisfaction d'avoir pu découvrir et écrire un morceau des mémoires de ma famille.

Petit lexique à destination du voyageur du XXIe siècle

Barque : nom le plus général des bateaux à fond plat du Marais poitevin, servant à tous transports, y compris celui du foin et des animaux ; on dit aussi et selon les lieux bateau, batal, plate.

Bot ou *bossis* : digue protégeant les parcelles du *marais desséché*.

Bougon : spécialité de fromage de chèvre au sud-est des Deux-Sèvres ; le nom vient de la commune de Bougon, par sa coopérative laitière ; plusieurs formes en sont offertes, la plus connue est de la taille d'un petit camembert.

Bourrine : terme général pour les maisons des marais, jusqu'en Bretagne ; traditionnellement, les murs étaient d'argile et de paille ou roseaux, fréquemment chaulés, le toit en chaume ; nombre d'entre elles ont été « sauvées », ou arrangées, par les estivants plus que par les retraités, et transformées en résidences secondaires.

Brande : terme général pour désigner des landes ; la terre de brande est plus particulièrement en Poitou un sol maigre, siliceux, très acide, sur des épandages de sables et grès issus du Massif central, surtout en Montmorillonnais et à l'ouest de Poitiers.

Bri, ou terre de bri : sol argileux et même vaseux des marais littoraux, riche en petits coquillages spécialement les scrobiculaires ; d'où le nom savant d'argile à scrobiculaires parfois donné au bri.

Conche : voie d'eau du Marais poitevin, figurant dans les artères principales, jusqu'à plus de 10 m de large ; le terme *canal* est plutôt réservé aux plus grandes, spécialement celles qui guident le cours inférieur des fleuves côtiers, le terme *fossé* désigne les nombreuses petites voies.

Cul-vert : terme familier d'antan, désignant un paysan des marais, qui bénéficiait de franchises collectives pour l'engager à défricher, d'où le nom de *co-liberti*, qui a donné colliberts puis cul-verts par dérision.

Desséché (marais) : marais protégé des eaux par des digues et des écluses, similaires aux polders ; il est cultivé et, dans le Marais poitevin, forme la partie occidentale et centrale des marais ; le terme s'oppose à « mouillé ».

Gâtine : terme répandu dans l'Ouest et le bassin Parisien pour désigner des terres qui n'étaient pas jugées parmi les plus fertiles, et où subsistaient des parties en landes, bois et bosquets ; le terme évoque un paysage, non un sol : la Gâtine de Parthenay est sur le socle armoricain, la Gâtine de Châtellerault sur calcaire.

Herbu : partie enherbée d'un littoral, colonisée par les salicornes, spartines et autres espèces halophiles, servant assez souvent de pâturages de « prés-salés » ; *schorre* en néerlandais.

Mothais : fromage de chèvre des environs de La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) ; sa fabrication est devenue confidentielle ; il est de forme ronde (10 à 12 cm de diamètre), peu épais (3 à 4 cm) et généralement « sur feuille », c'est-à-dire enveloppé d'une feuille de châtaignier (ou de platane), ce qui contribue à lui donner plus d'onctuosité que le chabichou.

Niole : variété de barque à fond plat des marais.

Palu : terme général d'origine latin, répandu dans la région bordelaise et les Charentes pour désigner des fonds humides et de petits marais.

Pigouille : godille permettant de manier une barque plate des marais.

Plate : nom local d'une barque des marais à fond plat.

Prise : terre endiguée et conquise sur les vasières et les herbus pour être cultivée.

Scrobiculaire : petit coquillage des vases marines, participant à la formation de la terre de bri ; le terme local est *lavagnon*.

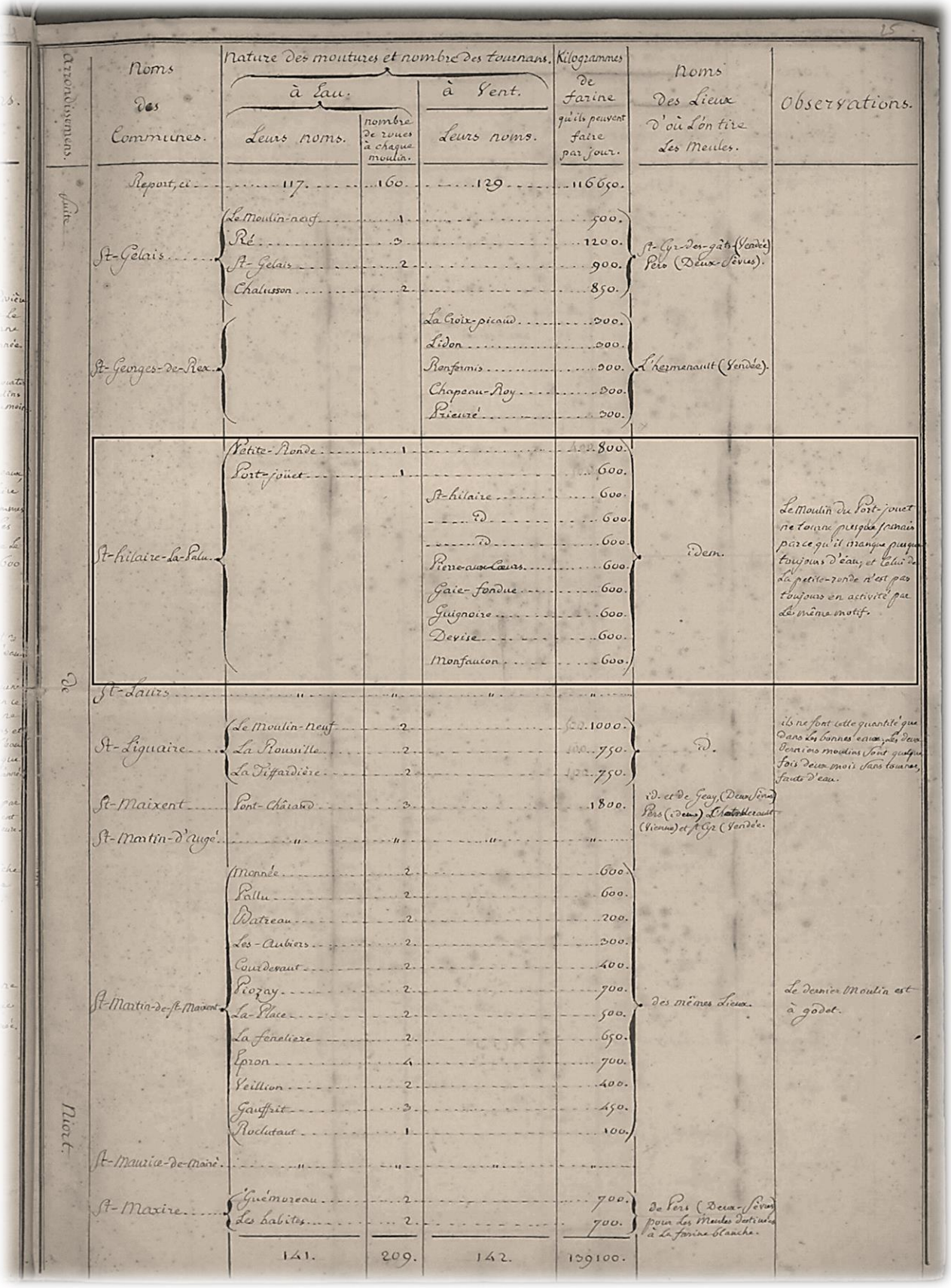
Tâche : lot de parcelles du marais, traditionnellement redistribué entre les Maraîchins.

Pour le voyageur qui souhaite s'imprégner du vocabulaire du XIXe siècle, ou qui se retrouve en situation délicate face à un mot ou à une conjugaison inconnue, je conseille *l'Essai sur le patois poitevin ou petit glossaire* de Henri Beauchet-Filleau, édité en 1864[158].

[158] Henri BEAUCHET-FILLEAU, *Essai sur le patois poitevin*, 1864, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9663800m.texteImage

Annexes

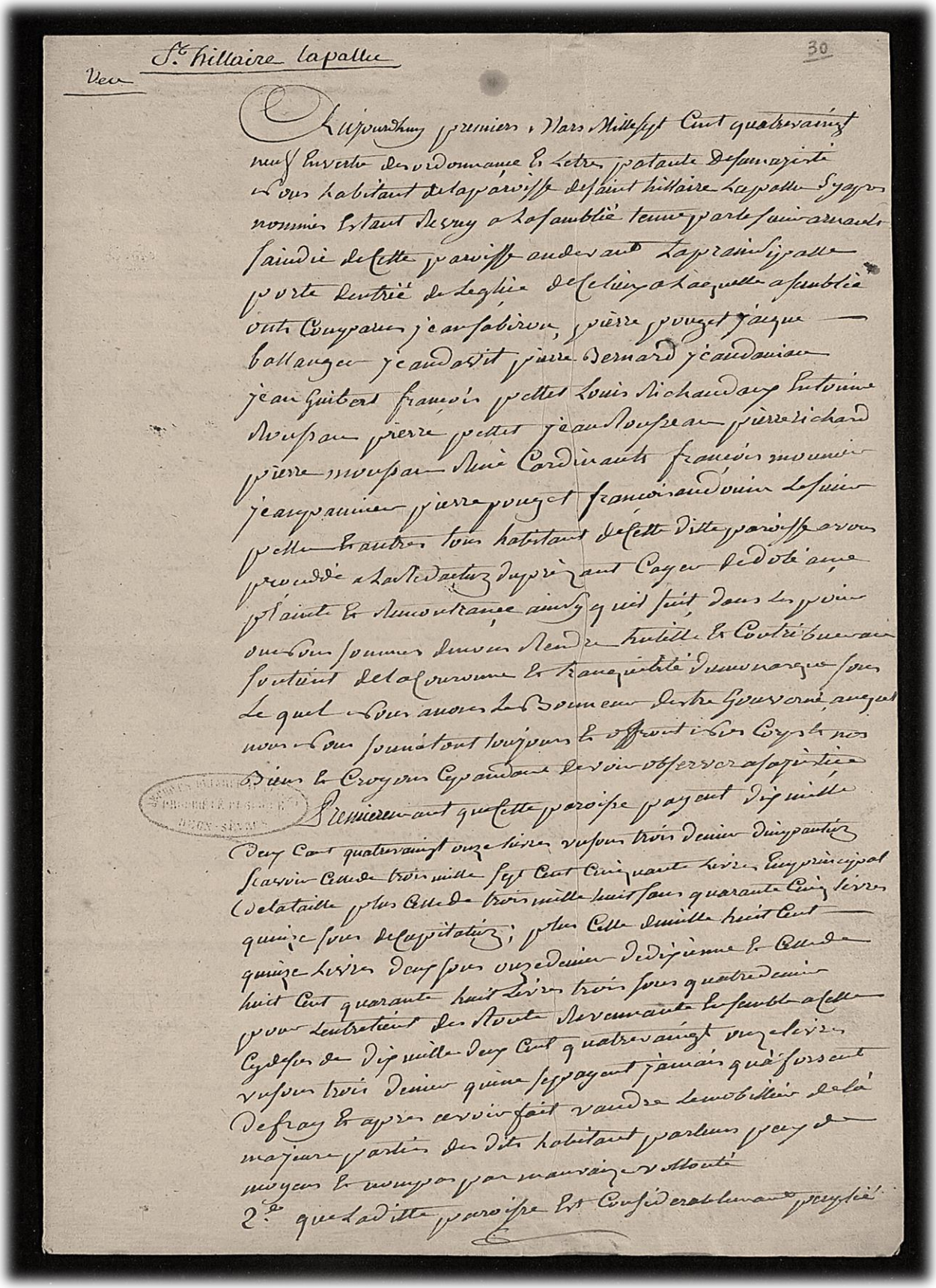
Annexe 1



Arrondissemens.	Noms des Communes.	Nature des moutures et nombre des tournans. à Eau. Leurs noms.	nombre de roues à chaque moulin.	à Vent. Leurs noms.	Kilogrammes de farine qu'ils peuvent faire par jour.	Noms des Lieux d'où l'on tire les Meules.	Observations.
	Report, ci	117.	160.	129.	116650.		
	St-Gelais	Le Moulin-neuf	1		500.	St-Cyr-des-gâts (Vendée) Pers (Deux-Sèvres).	
		Ré	3		1200.		
		St-Gelais	2		900.		
		Chalusson	2		850.		
	St-Georges-de-Rex			La Croix-picaud	200.	L'hermenault (Vendée).	
				Lidon	200.		
				Ronfermis	200.		
				Chapeau-Roy	200.		
				Prieuré	200.		
	St-hilaire-la-Palu	Petite-Ronde	1		800.	idem.	Le Moulin du Port-jouet ne tourne presque jamais parce qu'il manque presque toujours d'eau, et celui de la petite-ronde n'est pas toujours en activité par le même motif.
		Port-jouet	1		600.		
				St-hilaire	600.		
				D	600.		
				D	600.		
				Pierre-aux-Cœurs	600.		
				Gaie-fondue	600.		
				Guignoire	600.		
				Devise	600.		
				Monfaucon	600.		
De	St-Lauirs	"	"	"	"		
	St-Liguaire	Le Moulin-neuf	2		1000.	D.	ils ne font cette quantité que dans les bonnes eaux, les deux derniers moulins sont quelquefois deux mois sans tourner, faute d'eau.
		La Roussille	2		750.		
		La Pifardière	2		750.		
	St-Maixent	Pont-Chataud	3		1800.	id. et de Geay, (Deux-Sèvres) Pers (id.) et L'Absterault (Vienne) et St Cyr (Vendée.	
	St-Martin-d'Ugné	"	"	"	"		
	St-Martin-de-St-Maixent	Monnée	2		600.	des mêmes Lieux.	Le dernier Moulin est à godet.
		Pallu	2		600.		
		Watreau	2		200.		
		Les-Aubiers	2		300.		
		Coudevant	2		400.		
		Piozay	2		700.		
		La-Place	2		500.		
		La Fenelière	2		650.		
		Epron	4		700.		
		Veillon	2		400.		
		Gauffrit	3		450.		
		Rochetaut	1		100.		
	St-Maurice-de-Noiré	"	"	"	"		
	St-Maxire	Guémoreau	2		700.	de Pers (Deux-Sèvres) pour les Meules destinées à la farine blanche.	
		Les habites	2		700.		
			141.	209.	142.	109100.	

69 / Etats des moulins des Deux-Sèvres en 1809, AD 79

Annexe 2



70 / Cahiers de doléances de Saint-Hilaire-la-Palud, 1789, AD 79

le pays fréquenté des étrangers par son mauvais état
Les Chemins pour y arriver Etant presque toujours
impraticable Ce qui précède toute sorte de Commerce
Etant a cinq Lieux de distance des grande Routes

3e. que cette paroisse est située sur le bord de la
mer mais n'a ni quai ni jetée ni aucun Moyens de
Pêche pour se nourrir Etant presque toujours
privée de pouvoir faire subsister les animaux
nécessaire pour la culture des terres, il faut avoir recours
au fourage des paroisses voisines Ce qui nous prive de
faire les Engrais nécessaire de Varech, provenant sur le
Limitrophe ne pouvant que rarement fournir Le Varech
étoit Le bien qui a été détruit par la Grêle

4e. qu'il n'y a que très peu de terre ablé par la Grêle
ne pouvant pour le plus souvent être ensemencé Etant
presque toujours inondé et surtout dans le temps de
L'ensemencement ou de la pousse des grains, ce qui empêche
par sujette a inondation, sont Entièrement arides
Le blé y prospérant presque toujours Les eaux lorsqu'elles
Montent ne Laissent presque aucun Endroit pour
ensemencer le sort presque toutes sujette a être Lais
Digne au Gré Ce qui met les Cultivateurs dans le cas
d'acheter des Grains pour leurs nourritures et celle
De leurs familles Ce qui est presque tous les ans

5e. qu'il n'y a que très peu de Vergne qui donnent beaucoup
De fruits et ne rapportent que de vin de mauvaise Qualité
qui peut se transporter presque Jamais et ne rapporte tout
au mauvais Chemin que nous avons Droits de Entrement qui
sont payer

6e. que Le meilleur et Le plus Considérable Revenu de cette
Ditte paroisse est procédé par nos seigneurs Les Chanoines
Dépositaire qui ont mis a Cadique et Elevage presque
toute Les terre ablé et avoine dessaillon de fermier dont
ne payent pour toute imposition que cent soixante dix
sept Livres treize sous dépendant de la bataille tandis que
plusieurs métayer Cultivateur de cette paroisse doivent

Leurs fermes nexcedent pour trois cent Livres payant
depuis Trois cent Livres jusqua cent Livres de taille et
plus

7e. que le reste de cette paroisse sont tellement mauvaise
que personne n'auroit plus prendre Les exploitation
des métairie aujourd'hui que Mr. Le Curé de Telle se trouve
dans Le cas de faire valoir par les mains Celle qui
dépendant de sa bénéficiale, Le Commun de la faveur de son
Caractère s'est trouvé dispensé de la taille qui
tombé sur Celle Laquelle a été exercé sur les
habitant Ce qui les Chargent d'autant

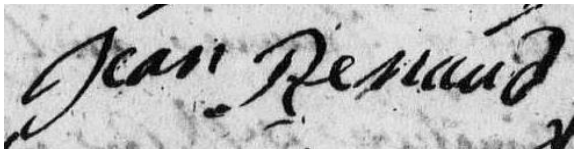
8e. Ce sera mes observation Encore que nous soumettant
appréciant comme sous cette Celle de cette paroisse ayant
été jalousie par son mauvais état depuis deux ans
Le quinzième Entre cette Etat établie sauve dommages de la
paroisse

Toute cet Raison Et La liberté qu'avant Eu nous
permettre sa majesté de Lui mettre notre situation sous les
Yeux sous Le Jeu nous porte a demander a sa bonté et
justice qu'il Lui plaise nous donner un secours pour
pour Lui tout que Cet impôt soit pris par Les Décimateurs
Verterie, Le notaire; parceque alors Le pauvre qui n'a
que Le fruit de ses travaux pour subsister, ne se
trouvera plus fatigué a la taille sous Le poids
prix augmenté Les charges trop mal réparti et de la
quelle s'appelant se trouve presque toujours haut, ce
qui ne seroit plus Lieu par ses cris, Le Décimateur Le
Commerce Libre puisque Elle Lui devoit toute Les
Dîmes, Le désagrément qui Le gênent soit Encore Le
assez Lésé par Le privé verbal par nos habitant
sur dit Le pourquoi Les pieds Limpte sur Les dits Domaine
pourront prétendre pouvoir aux dépens de cette paroisse De
Charger Ce qui seroit Un embarras pour Elle Les
aux Etats Généraux de faire valoir notre prétention plaintes
Et de représenter a tout Ce que Les Etats Généraux

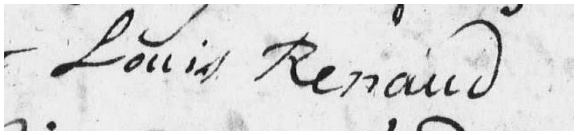
j'ay cru ne pouvoir disposer autrement mes soins toute dépendance
d'abord préalablement de la sanction Cependant suivant
notre volonté, charles gauvin jean david Duigneau Jeddie
J. Jourdain Jousseau J. Bastreau C. Lanier
ambre chauvet A. Rousseau Marcos moreau J. Lucas
J. prevost Jean pouget Dumard J. gaudé
J. chaigneau Jacques grisonné J. Lucas J. Gilbert
J. Richard Jean Admeau arneaux Dmoisseau
Louis Chauvet
Chaussegros J. picard
BBouclaud Benoist Fondé

1C 690155

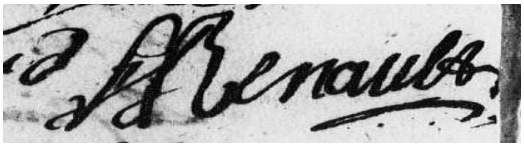
Annexe 3



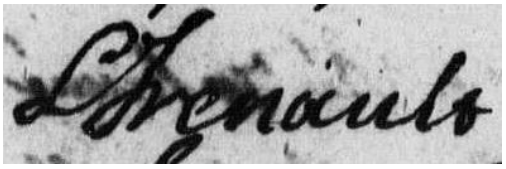
Annexe 4



Annexe 5



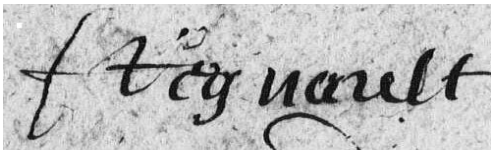
Annexe 6



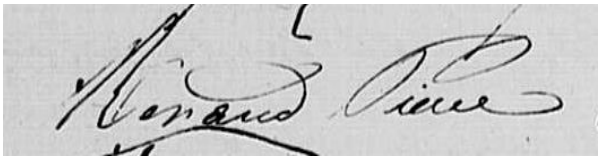
Annexe 7



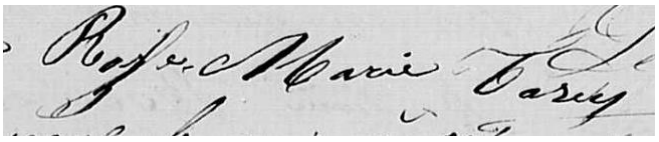
Annexe 8



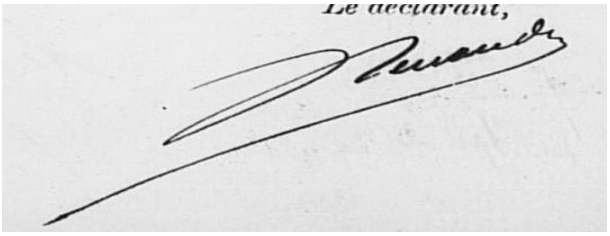
Annexe 9



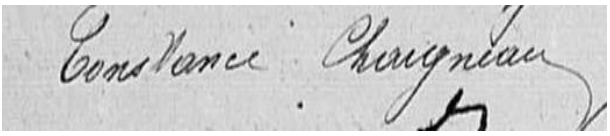
Annexe 10



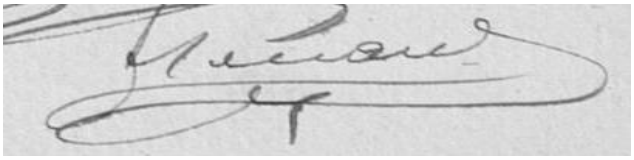
Annexe 11



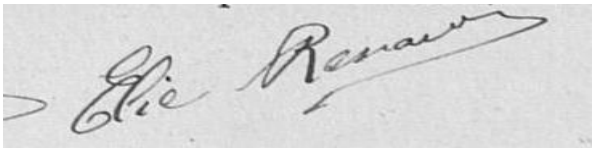
Annexe 12



Annexe 13



Annexe 14



Annexe 15

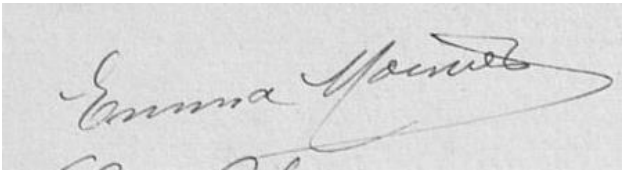


Table des illustrations

1 / Photo personnelle *1*
2 / Carte des entités paysagères du Marais poitevin, Yannis SUIRE, 2017 ..... *9*
3 / Le Golfe des Pictons. Surimpression de la carte de l'Abbé Lacurie *10*
4 /Figure 1 : le marais avant les travaux de dessèchement *11*
5 / Figure 2 : les premières digues sur le littoral *11*
6 / Figure 3 : les digues dans les hautes terres *11*
7 / Figure 4 : la création des marais *11*
8 / Structure des marais mouillés *13*
9 / Organigramme commun des sociétés de marais desséchés *16*
10 / Les marais de la Vallée de la Sèvre niortaise et Lay, Extrait de Étienne Clouzot, Paris, Niort, 1904 ..... *17*
11 / Huttier chassant le canard sauvage *22*
12 / Cabane de pêcheurs en bord de Sèvres *23*
13 / Hutte sur la Sèvre niortaise, La Ronde, gravure de Octave de Rochebrune *23*
14 /Cabane du marais mouillé, longée par le chemin de halage en bordure du canal *24*
15 / Les barges de foin après la coupe de l'herbe *24*
16 / Inondation à Arçais en 1908 ..... *25*
17 / Martin Luther *27*
18/Jean Calvin *27*
19 / Une assemblée secrète dans le Poitou *28*
20 / Jean Migault, instituteur protestant *30*
21/ Le Dragon « missionnaire » *31*
22/ Acte d'abjuration TRISTAND *32*
23/ Blason de l'ancienne province du Poitou *37*
24 / Blason de l'Aunis *37*
25 / Blason de Saintonge *38*
26 / Blason de l'Angoumois *38*
27 / Blason du Poitou-Charentes par association d'armes *38*
28 / Les armoiries du Poitou-Charentes *38*
29 / Les armes du Poitou *39*
30 / Blason de la Nouvelle-Aquitaine *39*
31 / Le boucher *43*
32 / Le ramasseur de lait *43*
33 / La scierie du Pairé à Saint-Hilaire-la-Palud *43*
34 / La tuilerie du Pairé à Saint-Hilaire-la-Palud *44*
35 / Commerce de Arçais, société coopérative *44*
36 / Éleveur dompteur *44*
37 / L'atelier du charpentier en bateaux *45*
38 / Fabricant de filets de pêche *45*
39 / Le châtelet à dévider *45*
40 / Carte d'État-major de Saint-Hilaire-la-Palud *46*
41 / Maison maraîchine aujourd'hui *46*
42 / Carte des cours d'eau de Saint-Hilaire-la-Palud *47*
43 / Claude François Étienne DUPIN *47*
44 / DUPIN, statistiques Saint-Hilaire-la-Palud *48*
45 / Blason de Saint-Hilaire-la-Palud *48*
46 / Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud *56*
47 / Intérieur de l'église de Saint-Hilaire-la-Palud *62*
48 / Arçais, les bords de la Sèvre *63*
50 / Billet d'hôpital à coupons, Hôpital temporaire n°13 1918 ..... *74*
51 / Livre d'or Constant Pierre RENAUD *74*
53/ Tombe de Constant Pierre RENAUD, archive familiale *75*

52/ Monument aux morts de Saint-Hilaire-la-Palud *75*
54 / Bertrand RENAUD 1941 ..... *75*
55 / Le Vanneau, barrage du Chail *77*
56 / Le Vanneau, une route d'eau *77*
57 / Le Vanneau, le port *78*
58 / Coulon, le passe-bateaux au Chail *78*
59 / Coulon, la passerelle *78*
60 / Coulon, l'arrivée du bois *79*
61 / Coulon, groupe de laveuses *79*
62 / Arçais, le château, le port *79*
63 / Arçais, habitation maraîchine *80*
64 / Arçais, un bief *80*
65 / Arçais, route de Damvix *80*
66 / Saint-Hilaire-la-Palud, la Grande-Rue de Monfaucon *81*
67 / Saint-Hilaire-la-Palud, le port du Pairé *81*
68 / Saint-Hilaire-la-Palud, le port de la Rivière *81*
69 / Saint-Hilaire-la-Palud, la passerelle du Vieux Mignon *82*
70 / Etats des moulins des Deux-Sèvres en 1809, AD 79 ..... *87*
71 / Cahiers de doléances de Saint-Hilaire-la-Palud, 1789, AD 79 ..... *88*

Références bibliographiques

La formation du Marais poitevin au fil des siècles

– Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin, une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle,* 2006.

– Jean-Luc SARRAZIN, *Maillezais et la mise en valeur des marais au Moyen Age,* Presses universitaires de Rennes, pp 365 à379.

– Jean-Luc SARRAZIN, article, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 92, numéro 4, 1985, pp 333 à 35 4 : *Maîtrise de l'eau et société en Marais-Poitevin (vers 1150-1283).*

– Yannis SUIRE, article, Revue *Dix-septième siècle*, éditions Presse Universitaire de France, année 2003/4, pp 611 à 636 : *L'œuvre de dessèchement du Marais-Poitevin.*

– E. DERANCOURT, article, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 3, fascicule 2, 1932, pp 176 à 194 : *Les vicissitudes du Marais-Poitevin depuis le Préhistorisque.*

– Jules WELSCH, article, *Annales de géographie*, tome 25, n°137, 1916, pp 328-346 : *Le Marais-Poitevin.*

L'existence paysanne dans le Marais poitevin

– Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin, une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle,* 2006.

– Jean ROUSSEAU, *La vie quotidienne dans le Marais poitevin au XIXe siècle, manuscrits de l'abbé PEROCHEAU (1843-1856),* 2011.

– Abel BOUHIER, *Les communaux de la partie orientale du Marais poitevin,* Norois, n°49, Janvier-Mars 1966. pp. 5-58.

– Éléonore CHARLES, *Les communaux du Marais poitevin : géohistoire et construction collective d'un projet global, 2013/4 N° 220, pp 135 à 150.*

– Yannis SUIRE, *Gérer collectivement des espaces humides dans un contexte de dessèchements privés. Les marais communaux du Marais poitevin du XIVe au XIXe siècle*, extrait de : *Les espaces collectifs dans les campagnes : XIe-XXIe siècle*, pp 73-90.

– Vincent BEAULIEU, *La loi du 28 juillet 1860 sur la mise en valeur des marais et terres Incultes appartenant aux communes dans le Marais poitevin : un échec prévisible ?* extrait de : *Les espaces collectifs dans les campagnes : XIe-XXIe siècle*, pp 247-259.

Les marques de l'Histoire sur le Marais poitevin

– Lucien LEVY, *La France moderne*, 1498-1798, Éditions PUF, pp 123-133, 146-149, 161-185, 193,219-222, 230-238.

– André BENOIST, *Vie paysanne et protestantisme en Moyen Poitou du XVIe siècle à la Révolution*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, tome 92, numéro 2, 1985 p 15.

– *Les protestants français au XVIIe siècle*, http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/794/les-protestants-francais_doc.pdf

– Jean MIGAULT, *Journal de Jean Migault, maître d'école (1681-1688),* ou *Malheurs d'une famille protestante du Poitou, à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes,* 1825. Il existe une édition parue en 1910, introduite et annotée par N. Weiss et H. Couzot.

– *Monographie scolaire de Mauzé-sur-le-Mignon*, 1902, AD 79 4 BIB 96-2

– Yannis SUIRE, *Le Marais poitevin une écohistoire du XVIe à l'aube du XXe siècle*, 2006, pp 297-308.

Qui sont les habitants des marais mouillés ?

– Docteur LAGARDELLE, *Notes anthropologiques sur les colliberts, huttiers et nioleurs des marais mouillés de la Sèvre,* Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, tome sixième, IIe série, année 1871, pp 202 à 214 : *https://www.persee.fr/doc/bmsap_0301-8644_1871_num_6_1_4460.*

– SAVARY, *Notice sur les huttiers de la Sèvre*. Niort. 1839.

– Jean ROUSSEAU, *La vie quotidienne dans le marais poitevin au XIXe siècle, manuscrits de l'abbé Pérocheau (1843-1856)*, 2011, pp 112 à 113, 135 à 136.

Mémoires de Saint-Hilaire-la-Palud

– Etienne DUPIN, *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres*, 1803, pp 77 à 78.

Un peu d'anthroponymie

– Pierre GAUTHIER, *Aperçus sur l'anthroponymie poitevine du XIII^e^ siècle d'après 50 chartes et documents de l'ancien arrondissement de Loudun.*

Table des matières

Avant-propos 7
I La formation du Marais poitevin au fil des siècles 9
1 Le Marais poitevin actuel 9
2 La conquête progressive de cet espace occupant l'ancien Golfe des Pictons 10
2.1 L'œuvre des moines 12
2.2 Le renouveau des dessiccateurs autour de 1600 13
2.3 La main mise progressive des dessiccateurs français vers 1640 15
2.4 L'intrusion du pouvoir royal dans les rouages des sociétés de dessèchements dès 1650-1660 17
3 Le Marais poitevin du XVIIIe au XIXe siècle 18
3.1 Le renouveau du XVIIIe siècle 18
3.2 Les apports de la Révolution 18
3.3 Les beaux esprits du XIXe siècle 19
3.3.1 La colère gronde quant à la gestion du niveau de l'eau 20
3.3.2 Un bilan mitigé à la fin du XIXe siècle 20
II L'existence paysanne dans le Marais poitevin 21
1 Les communaux 21
2 Les ressources du marais pour la petite paysannerie et les artisans 22
3 Les promesses des dessèchements pour de meilleures conditions d'existence ? 25
4 L'évolution du foncier synonyme de prospérité pour la petite paysannerie ? 26
III Les marques de l'Histoire sur le Poitou 27
1 Le protestantisme 27
1.1 La Réforme de l'Église 27
1.2 Le protestantisme dans le Poitou-Charentes 28
1.2.1 Dans le Marais poitevin 29
1.3 Témoignage d'une Dragonnade à Mauzé-sur–le-Mignon 29
1.4 L'abjuration de la famille TRISTAND à Coulon en 1681 31
2 La Révolution française 32
2.1 Généralités poitevines 32
2.2 Contexte économique et sanitaire dans le Marais poitevin 33
2.3 Les cahiers de doléances de Saint-Hilaire-la-Palud (marais mouillés) 34
2.4 La « révolution administrative » des Deux-Sèvres 36
IV L'héraldique du Poitou-Charentes 37

1 Les armes attribuées par la Commission des Sceaux et Armoiries de l'État 37
2 Les armoiries du Poitou-Charentes 38
3 Les armes du Poitou 39
4 Les armoiries de la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine 39
V Qui sont les habitants des marais mouillés du XIXe siècle ? 40
1 L'éclairage anthropologique du XIXe siècle 40
2 Les cahiers de l'abbé Pérocheau (1843-1856) 41
3 Des métiers autour des marais 42
3.1 Extraits du recensement de 1836 de Saint-Hilaire-la-Palud 42
3.2 Quelques métiers et activités en images 42
VI Mémoires de Saint-Hilaire-la-Palud 46
1 D'hier à aujourd'hui 46
2 Les statistiques du préfet DUPIN 47
3 Le blason de Saint-Hilaire-la-Palud 48
4 Les recensements 48
4.1 De 1831 à 1906 48
4.2 Zoom sur l'année 1797 50
VII Un peu d'anthroponymie 53
1 Généralités 53
2 L'origine du nom RENAUD 53
3 La palette des noms et prénoms de la généalogie des RENAUD 53
4 L'avis du Conseil d'État en séance du 19 mars 1808 sur la rectification des registres de l'état civil 54
VIII L'année 1835, le mariage de Pierre RENAUD à Saint-Hilaire-la-Palud 55
1 Pierre RENAUD et Marie Madeleine GUICHARD 56
..... 56
1.1 Pierre RENAUD 56
1.1.1 La fratrie RENAUD 56
1.2 Marie Madeleine GUICHARD 57
1.2.1 La famille de Marie Madeleine GUICHARD 57
2 Le chemin de vie de Pierre et Marie Madeleine 59
3 Le patrimoine foncier de Pierre et Marie Madeleine 59
3.1 Son origine 59
3.2 Sa transmission 60
IX L'ascendance de Pierre RENAUD 61

1 2e génération, Jacques RENAUD et Louise POUGET (x 1794 à Saint-Hilaire-la-Palud)) ..61
2 3e génération, Louis RENAUD et Françoise BOURGERON (x 1748 à Saint-Hilaire-la-Palud) ..62
3 4e génération, Jean RENAUD et Catherine JOURDAIN (x 1718 à Saint-Hilaire-la-Palud) ..63
3.1 Le remariage de Jean RENAUD avec Louise GOT en 1729 ..64
4 5e génération, Louis RENAUD et Catherine BOIRY (x 1690 à Le Vanneau) ..65
4.1 Le remariage de Louis RENAUD avec Michelle RICHARD en 1695 ..66
5 6e génération, François RENAUD et Louise BOUTET (x 1651 à Coulon) ..66
X La descendance de Pierre RENAUD ..67
1 *1* Pierre RENAUD et Rose Marie TARDY (x 1862 à Saint-Hilaire-la-Palud) ..67
2 *1.1* Élie Joseph RENAUD et Marie Constance CHAIGNEAU (x 1882 à Saint-Hilaire-la-Palud) ..68
3 *1.1.1* Élie Constant Gabriel RENAUD et Emma MOINIER (x 1910 à Saint-Hilaire-la-Palud) ..69
4 *1.1.1.1* Bertrand Robert Jacques RENAUD et Denise Thérèse MARIE (x 1935 au Bourdet) ..70
XI L'armée ..71
1 Les conscrits ..72
2 Guerres et engagements ..73
XII Épilogue ..76
XIII Carnet de voyage ..77
XIV Progression et écueils des recherches ..82
Petit lexique à destination du voyageur du XXIe siècle ..85
Annexes ..87
Annexe 1 ..87
Annexe 2 ..88
Annexe 3 ..91
Annexe 4 ..91
Annexe 5 ..91
Annexe 6 ..91
Annexe 7 ..91
Annexe 8 ..91
Annexe 9 ..91
Annexe 10 ..91
Annexe 11 ..92

Annexe 12 92
Annexe 13 92
Annexe 14 92
Annexe 15 92
Table des illustrations 93
Références bibliographiques 95
Table des matières 97